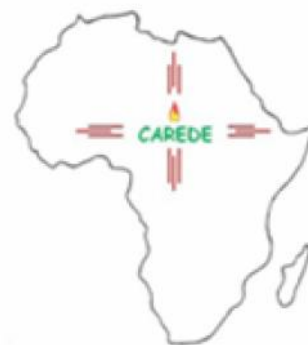


c V g f V 1 a V c d a V T e z ç

ISSN 1840-6130



d f t z r } z † v 1 v € 1 d t z v € t v † 1 u v 1 } y ,

g , } ^ ~ v 1 D = 1 € ^ ~



d ` T Z V e V d 1 V e 1 X ` f g V c _ R _ T V 1

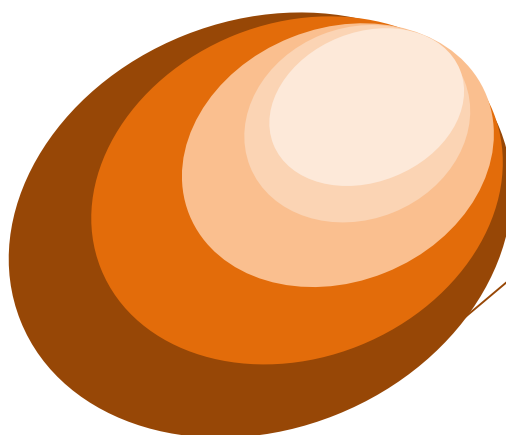
Edition coordonnée par :

Sergiu MI COIU

Docteur et HDR (Paris-Est) en Sciences politiques
Enseignant-chercheur 1 Universit Babes -Bolyai
(Roumanie)

Directeurs de publication:

Professeur Albert NOUHOUAYI, Universit d Abomey -Calavi (B nin)
Professeur Rémy TREMBLAY, Universit de Qu bec Montr al (Canada)



c V

V u z † v 1 f r ...1 } v 1 T R c V U V

Editorial	Sergiu MI COIU	5
L'Afrique cinquante ans dans la mondialisation économique et politique : l'urgence de la nécessaire rupture ?	Alfred BABO	10
Démocratie lectorale et violence politique au Togo	Kokou Folly Lolowou HETCHELI	31
Gouvernance associative en milieu universitaire camerounais : associations ethniques étudiants, une survie négociée au sein de l'Université de Yaoundé I.	Serge-André BATIKALAK	57
Finances publiques en RDC entre crise et re-fondation	Samuel MAKABA ZALAGILE	76
Etude de l'interaction érosion côtière et activités touristiques sur le littoral de Saly Portudal au Sénégal	SY Boubou Aldiouma et Mari tou NDIAYE	103
Production de l'habitat dans les nouveaux ksour : symbiose entre intervention de l'Etat et action Communautaire : cas du ksar Tafilelt dans la vallée du M'zab	ADAD Med Ch rif et REDJEM Ali	124

T` _ d VdZT] Z V _ e ZUWZ] bRf W g f V

Albert NOUHOUAYI : Pr sident du Conseil scientifique ((B nin)) - Philosophe, Anthropologue - Chef des Fili res de Sociologie et Philosophie l Ecole doctorale de la FLASH - Directeur du Programme de DESS en Populations (CEFOP) - Ancien Doyen de la Facult des Lettres, Arts et Sciences Humaines (FLASH), Universit d Abomey-Calavi (B nin)

Jean-Claude MANDERSCHIED, Universit de Franche-Comt , Besan on (France) ;

R my TREMBLAY , t luq, Universit de Qu bec Montr al (Canada) ;

Pierre FONKOUA , Chaire Doctorale UNESCO en Sciences de l Education l Universit de Brazzaville (Congo, Tchad, Yaound) & Chaire Unesco des Droits de l Homme et Culture de la Paix, Universit de Kinshasa

Houkpati CAPO, Universit d Abomey -Calavi (B nin)

Flavien GBETO, Universit d Abomey -Calavi (B nin)

G rard SALEM, Universit Paris Ouest (France) / IRD -Dakar (S n gal)

Roch YAO GNABELI, Universit de Cocody -Abidjan (C te d Ivoire)

Yvonne GUICHARD-CLAUDIC , Universit de Bretagne Occidentale (France)

Martine GUINARD, Ecole des Hautes Etudes en Sant Publique (France) ;

Patrick D AQUINO, Centre International de Recherche Agronomique pour le D ve-loppement (CIRAD, S n gal) ;

Abdel Rahamane BABA-MOUSSA, Universit de Caen (France) / Universit d A-bomey-Calavi (B nin) ;

Bernard COULIBALY, Universit de Haute -Alsace de Mulhouse (France)

Augustin AINAMON, Universit d Abomey -Calavi (B nin) ;

Sergiu MISCOIU, Universit de Babe -Bolyai (Roumanie) ;

Ciprian MIHALI,, Institut Francophone R gional d Etudes Strat giques, Universit de Babe -Bolyai (Roumanie) ;

Boubou Aldiouma SY, Universit Gaston Berger (S n gal) ;

Emmanuel Komi KOSSI-TITRIKOU, Universit de Lom (Togo) ;

Emmanuel M. BANYWESIZE, Universit de Lubumbashi (RDC) / IIAC -EHES (France) ;

Cheikh Samba WADE, Universit Gaston Berger (S n gal) ;

Richard Lalle LARE, Universit  de Lom (Togo) ;

Csata ZSOMBOR, Universit  de Babe -Bolyai (Roumanie) ;

Jean TCHOUGBE, Campus Num rique Francophone, Universit  d Abomey -Calavi (B nin) ;

Ludovic Ouhonyiou KIBORA, Institut National des Sciences des Soci t s/Centre National de Recherche Scientifique et Technologique (Burkina Faso) ;

Pascal MILLET, Universit  de Franche -Comt , Besan on (France) ;

Joseph ADANDE, Universit  d Abomey -Calavi (B nin) ;

Gervais KISSEZOUNON, Universit  d Abomey -Calavi (B nin) ;

Vincent AYENA, Universit  d Abomey -Calavi (B nin) ;

Andr a CERIANA, Universit  de Provence Aix -Marseille (France) / Universit  de Turin (Italie)

V u z † , ...z r }

Depuis qu'il a été postulé au temps de l'Antiquité grecque, l'idéal démocratique a toujours été confronté au défi plus pratique de l'organisation et de l'institutionnalisation du pouvoir. Une question essentielle et incontournable pour tout philosophe du politique, d'Aristote à Rancière, Rawls ou Habermas, a été de concilier l'impératif de la participation et celui de l'efficacité et de l'efficacités de la prise des décisions. La longue histoire des passages par une diversité de systèmes démocratiques, semi-démocratiques, absolutistes, autoritaires ou totalitaires témoigne de l'omniprésence de ce problème dans la pensée et dans la pratique politique.

En théorie, la gouvernance renvoie à un nouveau modèle d'exercice du pouvoir en société. Elle implique une vision de participation publique et une vision décentralisée du pouvoir, celui-ci n'étant plus la prerogative du seul titulaire de droit¹. On y attache cinq principaux critères : le compte rendu ou la transparence (l'action et les décisions de l'administration publique doivent être ouvertes à l'examen des autres secteurs de l'administration, du parlement, de la société civile et parfois des institutions extérieures), l'efficacité, la réceptivité, la prospective et la primauté du droit.

Ainsi, la gouvernance revêt deux dimensions essentielles : la dimension gestion des affaires publiques et la dimension politique et institutionnelle qui contient le mode de transmission du pouvoir, le jeu des contre-pouvoirs et l'état du respect des libertés. Dès lors, démocratie et gouvernance sont indissociables. Le renforcement de la gouvernance implique la consolidation de la démocratie, la promotion d'une administration de développement, efficace et efficiente, le développement d'une culture de la transparence dans la gestion des affaires publiques et le renforcement de l'unité nationale, tant du point de vue régional que social.

La gouvernance démocratique apparaît donc comme un terme pléonastique qui renvoie tout simplement à la notion de bonne gouvernance. La gouvernance est l'ensemble des dispositions et comportements qui permettent ou empêchent de bien gouverner. Elle est souvent considérée comme l'exercice de l'autorité économique, politique et administrative en vue de régler les affaires d'un pays à tous les niveaux. Pour ce faire, elle englobe (i) les mécanismes, (ii) le processus et (iii) les institutions par le biais desquels les citoyens et les groupes d'individus ou d'associations expriment leurs intérêts, exercent leurs droits juridiques, assument leurs obligations.

La gouvernance est bonne lorsque s'instaure l'Etat de droit, que fonctionnent bien les institutions de contre-pouvoir/contre le de pouvoir, que les libertés démocratiques sont sauvegardées, que la décentralisation est effective et permet une gestion objective et que l'alternance au pouvoir s'opère par des élections libres et transparentes. Par conséquent, la bonne gouvernance se caractérise par la participation, la transparence, la responsabilité, l'efficacité et l'équité. Dans cette perspective, quel est l'état, le type et la nature de la gouvernance qui existe au sein des institutions de pouvoir et de contre-pouvoir ?

A travers les contributions du présent numéro de la revue *Perspectives & Sociétés*, la question de la gouvernance est bien appréhendée à travers des courants de pensée. John Rawls, avec son projet de jeter les bases de la coopération sociale dans des communautés politiques montre qu'il y a une pluralité des conceptions du bien commun². Selon Habermas, seuls le pouvoir et l'argent ne peuvent plus maintenir la cohésion de nos sociétés, devenues modernes et complexes ; celles-ci ont besoin de liens qui génèrent des solidarités à un niveau plus profond de la vie collective. C'est bien la mission de la théorie de l'agir communicationnel : aboutir à l'entente mutuelle par des procédures d'auto-organisation au sein des communautés institutionnalisées. En fait, pour Habermas, le remède à toute situation conflictuelle entre des groupes identitaires différents est la communication inclusive et démocratique susceptible de jeter les bases de l'entente sociale. Mais, à la différence de certains autres plutôt moralistes et normativistes, Habermas considère qu'une telle entente ne peut se réaliser que dans l'espace politique concret pour l'aménagement duquel il fournit des règles et des procédures détaillées. Au centre de ces règles, l'égalité du statut des interlocuteurs devient à la fois une condition de possibilité pour une communication ouverte et l'effet principal d'une telle communication.

De surcroît, Habermas semble suggérer qu'il n'y a pas d'alternative viable à l'espace légal et institutionnel comme instrument capable de réguler la vie de nos communautés. Bien que nécessaire pour tout type de société, la coercition doit être vue elle-même comme le résultat d'un dialogue et d'une négociation menant à un compromis raisonnable. De cette façon, la légitimité de tout arrangement démocratique apparaît comme étant intrinsèquement liée à la manière dont les principes constitutifs d'un tel arrangement ont été adoptés – c'est-à-dire par la participation effective des individus à un processus dialogique qui obtempère lui-même aux procédures qui ont reçu l'aval des membres d'une communauté. On peut parler ainsi d'une légitimation procédurale des institutions et des principes de gouvernement ou, autrement dit, des procédures de libération et de prise des décisions constitutionnellement

assises qui engendrent des accords, des règles et des lois légitimes. Le cadre légal qui résulte lui-même d'une délimitation raisonnable est donc indispensable à la gestion démocratique des différends, puisqu'il permet la reconnaissance réciproque des sujets, prescrit des comportements coopératifs et crée des attentes positives quant à la possibilité elle-même d'aboutir des solutions unanimement acceptables.

La politique se présente comme un domaine où les promesses concernant la réalisation du Bien commun peuvent se traduire par la perspective de l'accomplissement d'une identité intégrale. Selon Slavoj Žižek, l'absence de l'identification finale entraîne une dramatisation de la quête identitaire³. Celle-ci peut porter aux choix en faveur des discours plus radicaux, qui promettent l'accomplissement immédiat d'une identité complète. Cette quête alimente aussi la délocalisation de la responsabilité : ce sont toujours les Autres qui sont responsables pour l'absence de l'acquisition d'une identité plurielle. La création et la recréation perpétuelle des discours dans le cadre desquels les exclus du groupe ou de la société sont coupables pour l'inaccomplissement d'une identité plurielle deviennent ainsi des actions indispensables.

Ces courants de pensée sont ici analysés par les auteurs de la présente contribution. Dans *L'Afrique cinquante ans dans la mondialisation économique et politique : l'urgence de la nécessaire rupture ?*, Alfred BABO analyse la problématique de développement du continent sous l'angle de la mal gouvernance et du renouvellement du système économique libéral ou néolibéral de domination occidentale.

Dans la même logique, Kokou Folly Lolowou HETCHELI analyse la démocratie lectorale au Togo sous l'angle de la violence politique. En effet, au Togo la démocratie a du mal à s'enraciner et à se consolider. Le Togo fait aujourd'hui face à un dilemme lectoral le plongeant dans une crise sociopolitique délicate, caractérisée par des incivilités lectorales et des violences politiques. Quelles sont donc les causes du difficile ancrage de la démocratie dans cet État ? C'est la question majeure que se pose cet universitaire originaire de ce pays !

Traitant de la Gouvernance associative en milieu universitaire camerounais : associations ethniques d'étudiants, une survie négociée au sein de l'Université de Yaoundé I, BATIKALAK Serge-André montre que l'université est l'un des espaces dans lequel convergent plusieurs personnes d'origine ethnique différente et qui, coupés très souvent de leur milieu naturel n'hésitent pas de le reconstituer dans un environnement urbain perçu comme hostile. La bataille contre l'hostilité de la ville conduit donc à la création des associations coloration

ethnique qui doivent désormais négocier leur existence dans un espace académique qui ne leur accorde pas officiellement une place. Ainsi se pose donc le problème de la gouvernance associative dans une institution comme l'Université de Yaoundé I au Cameroun.

Sous son aspect financier, la gouvernance a été explorée par Samuel MAKABA ZALAGILE. Sa contribution est intitulée : Finances publiques en RDC entre crise et refondation. Les finances publiques (F.P.) connaissent des dépassesments et des crédits ; elles ne sont toujours pas viables en RDC. Entre crise et refondation : la réforme des FP envisagée depuis 2009 à nos jours a donné lieu à des résultats peu intéressants et la mise en œuvre semble déarticulée. Ainsi, les craintes et les risques liés à la détérioration des FP persistent.

En outre, l'étude de l'interaction érosion côtière et activités touristiques sur le littoral de Saly Portudal au Sénégal par Boubou A. SY et Mari tou DIAYE révèle que depuis au moins 50 ans, on assiste à une intensification de l'érosion côtière se manifestant par un recul annuel de 1 à 2 m avec des disparités spatio-temporelles importantes. Cette situation constitue une menace pour l'activité touristique qui souffre de plus en plus du rétrécissement, voire de la disparition de ses plages. Cet article étudie l'interaction érosion côtière et activités touristiques sur le littoral de Saly Portudal.

En matière de gouvernance urbaine, Med Chérif ADAD et Ali REDJEM montre qu'au lendemain de l'indépendance, les initiatives communautaires dans la production de la ville se sont vues museler par l'intervention de l'Etat en Algérie. Après l'adoption de la constitution de 1989, qui incarne les libertés individuelles et collectives, une nouvelle dynamique s'est amorcée en bissant de nouveaux ksour fruits de la symbiose entre la communauté locale et les autorités publiques. L'objectif de cette contribution intitulée Production de l'habitat dans les nouveaux ksour : symbiose entre intervention de l'Etat et action Communautaire : cas du ksar Tafilelt dans la vallée du M'zab est de mettre en exergue la complémentarité entre intervention de l'Etat et action de la communauté locale.

Ces contributions scientifiques du Volume 3, numéro 2 de la revue Perspectives & Sociétés sont soumises à vos lectures et critiques. Nous attendons les vôtres !

LETOURNEAU A., Les théories de la gouvernance. pluralité de discours et enjeux théoriques, Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement, Hors série 6, 2009, [En ligne], URL : <http://vertigo.revues.org/index8891.html>., consulté le 08 octobre 2010.

J. Rawls, Political Liberalism, New York, Columbia University Press, 1990.

En reprenant et en développant les arguments de Freud et de Lacan, j'ek parle du

symptôme comme d'une insatisfaction primitive qui affecte tout individu et de l'utopie qui est la croyance dans une généralité ou une universalité sans symptôme, c'est-à-dire sans sa propre négation. Voir, à cet égard, Slavoj Žižek, *Invisible Ideology : Political Violence Between Fiction and Fantasy* in *Journal of Political Ideologies*, Vol. 1, Issue 1, February 1996, pp. 16-18 ; voir aussi Slavoj Žižek, *Le centre absent de l'ontologie politique*, Paris, Flammarion, 2007.

Sergiu MI COIU

Docteur et HDR en Sciences politiques
Enseignant-chercheur à l'Université Babeş-Bolyai
(Cluj-Napoca, Roumanie)

¹ Letourneau A., *Les théories de la gouvernance. pluralité de discours et enjeux éthiques*, Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement, Hors série 6, 2009, [En ligne], URL : <http://vertigo.revues.org/index8891.html>, consulté le 08 octobre 2010.

² Rawls J., *Political Liberalism*, New York, Columbia University Press, 1990.

³ En reprenant et en développant les arguments de Freud et de Lacan, Žižek parle du symptôme comme d'une insatisfaction primitive qui affecte tout individu et de l'utopie qui est la croyance dans une généralité ou une universalité sans symptôme, c'est-à-dire sans sa propre négation. Voir, à cet égard, Slavoj Žižek, *Invisible Ideology : Political Violence Between Fiction and Fantasy* in *Journal of Political Ideologies*, Vol. 1, Issue 1, February 1996, pp. 16-18 ; voir aussi Slavoj Žižek, *Le centre absent de l'ontologie politique*, Paris, Flammarion, 2007.

L'Afrique cinquanteaire dans la mondialisation économique et politique : l'urgence de la nécessaire rupture ?

Alfred BABO

Maître de Conférence en Sociologie à l'Université de Bouaké en Côte d'Ivoire, Visiting Professor à Smith College, Northampton, MA, USA

Dans cet article, nous montrons que cinquante années après les indépendances, les statistiques macroéconomiques ne sauraient voiler la stagnation ou la marche reculée de l'économie africaine qui est due en grande partie à l'inertie de son économie et de sa politique tous les deux globalement dictés par l'extérieur. ».

Pour citer cet article :

BABO A., L'Afrique cinquanteaire dans la mondialisation économique et politique : l'urgence de la nécessaire rupture ?. *Revue Perspectives & Sociétés*, Vol 3, N 2, juillet 2012, pp. 10-30

Perspectives & Sociétés, Vol 3, N 2, juillet 2012

ISSN 1840-6130

RESUME :

Dans ce papier, nous prenons position au regard de l'histoire récente de l'Afrique. Cinquante années après les indépendances de la plupart des Etats, ce continent peine à se développer. Malgré les multiples thérapies administrées par leurs partenaires extérieurs, les Etats et les populations africains se sont davantage appauvris et endettés. Cet état de fait, l'Afrique le doit aussi bien à la mal gouvernance de ses leaders, qu'au renouvellement d'un système économique libéral ou néolibéral de domination occidentale. Ainsi, l'Afrique s'est vue imposer la guerre froide et en a subi les dures conséquences. Par la suite, elle s'est vue imposer la mondialisation économique laquelle ses leaders, ses dirigeants et encore moins ses populations n'étaient point préparés. Aujourd'hui, l'Afrique sous le prétexte d'une mauvaise gouvernance politique et économique quasi consubstantielle, se voit imposer la démocratie libérale par la force. Or, semble-t-il, pour une bonne gouvernance, il est nécessaire de rompre avec des liens économiques et politiques qui la maintiennent sous le joug de la domination occidentale.

Mots clés

Afrique, économie, démocratie, développement, gouvernance, politique, mondialisation

Introduction

En 2011, lors de sa dernière assemblée annuelle à Lisbonne, la Banque Africaine de Développement (BAD) a fait l'amer constat selon lequel les statistiques de croissance et la stabilité politique longtemps mis en avant n'ont pas amélioré les conditions de vie des nombreuses populations africaines qui se sont appauvries. Autrement dit, la mondialisation économique et politique par l'instauration respectivement du capitalisme libéral, puis de la démocratie n'a, en fait, amélioré ni le panier de la ménagère, ni l'assiette du consommateur africain. L'institution bancaire continentale mettait ainsi en évidence les difficultés de l'économie et de la politique africaines globalisées.

Il est vrai que l'Afrique ne représente que 1,8% du produit intérieur brut (PIB) mondial, 2% du commerce mondial et 5% des investissements directs étrangers (IDE) (Prao, 2009)¹. De fait, depuis longtemps elle ne passe pas dans le commerce mondial. De plus, le continent est quasi absent des centres de décision de la politique internationale. Par exemple, le FMI calcule la capacité de décision d'un État en fonction de son poids économique. Avec 2% à 3% du commerce mondial, l'Afrique détient 2% des droits de vote du FMI, de fait, elle ne représente rien, elle n'a donc aucun pouvoir de décision. Régulièrement, tant pour les conflits et guerres que pour la sécheresse, la faim, etc., les décisions et actions sont parfois prises sans elle. Dans la mondialisation, l'Afrique est marginalisée, ou au mieux la subit. Au début, au plan économique, elle s'est vue imposer les plans d'ajustement structurel, puis au niveau politique la démocratie libérale. En dépit de toutes ces prescriptions, le continent africain est resté à la traîne. Aujourd'hui si au niveau économique l'Afrique continue de subir les effets pernicieux du capitalisme sauvage, dans le domaine politique, elle se voit désormais imposer la démocratie par les puissances occidentales comme en Côte d'Ivoire et en Libye. Pourquoi et comment l'Afrique, notamment subsaharienne, qui entretient des rapports séculiers privilégiés avec ses ex-puissances et laquelle le capitalisme et la démocratie libérale ont été imposés comme solution à son sous-développement se trouve-t-elle à la marge de la marche du monde ? Avec le retour en forces des anciennes puissances colonisatrices comment l'Afrique doit-elle s'insérer davantage dans la mondialisation et y jouer un rôle important ?

Dans cet article, nous montrons que cinquante ans après les indépendances, les statistiques macroéconomiques ne sauraient voiler la stagnation ou la marche reculée de l'économie africaine qui est due en grande partie à l'inertie de son économie et de sa politique tous les deux globalement dictés par l'extérieur. Le cas ivoirien que nous présentons vise également à montrer l'ampleur de l'ingérence des puissances extérieures en Afrique en imposant la dém-

cratie libérale y compris par la force. Pour nous, face à une mondialisation à sens unique, l'Afrique ne peut tenter d'assurer les équilibres que par sa capacité à sortir du complexe des idéologies importées, puis à bâtir une idéologie forte fondée sur l'autonomie politique et sur la culture de la domination.

I- La mondialisation politique en Afrique

En théorie, la démocratie est supposée mettre un terme aux régimes dictatoriaux et autoritaires violents qui bâillonnaient voire assassinaient les oppositions et les opposants. Elle est le gage de la bonne gouvernance, de la répartition équitable des richesses du pays entre les populations afin de combler le fossé entre une majorité de pauvres et une poignée de riches. L'élection est son principal instrument pour aboutir à une alternative pacifique. De ce fait, dans les années 1990, la démocratie en Afrique a principalement été introduite sous sa version minimaliste (Przeworski, 1999) et schumpétérienne. Dans la définition procédurale que donne Schumpeter (1963) de la démocratie, il privilégie les élections, la compétition, la participation politique. Il analyse la démocratie sous l'angle de l'architecture institutionnaliste. Dans cette perspective, il est rejoint par Dahl (1971) et Gazibo (2002) pour qui, les institutions sont les armes qui façonnent le processus politique. Cette démocratie libérale se fonde sur le fonctionnement normal des institutions républicaines qui jouent un rôle capital dans l'exercice du jeu démocratique (Huntington, 1991 ; Schumpeter, 1942, 1963; Dahl 1971; Colomer ; Gazibo 2002). Ainsi, la démocratie électorale devait se matérialiser essentiellement par trois mécanismes: la libéralisation du système politique à travers l'instauration du multipartisme, l'organisation d'élections libres et transparentes et l'alternance politique avec l'arrivée des oppositions anciennement clandestines au pouvoir. Le passage d'un régime autoritaire vers un système libéral et la tradition électorale tendrait ainsi à établir une certaine stabilité politique et une consolidation des acquis démocratiques. Un pays serait alors qualifié de démocratique s'il organise des élections compétitives à intervalles réguliers, favorise la création d'organisations caractéristiques politiques (notamment les partis politiques) ou l'adhésion libre des individus, le respect de la liberté de presse et d'expression (Dahl, 1987).

Toutefois, deux décennies après les réformes économiques et politiques qui ont conduit les pays africains à adopter des régimes démocratiques, on constate un ancrage démocratique diversifié. Tandis qu'on observe des avancées démocratiques dans des pays comme le Sénégal, le Bénin² et le Ghana, dans l'opinion d'une large majorité d'Africains, les pays africains n'ont pas accompli de réels progrès démocratiques (Koussihou d et Sossou, 2008). Les récents

coups d'Etat au Mali et en Guinée-Bissau achèvent de convaincre sur ces opinions négatives³. En fait, la réforme politique qui devait raccorder l'Afrique au monde développé présente une figure d'échec. Pour Lumumba-Kasongo (et al., 2005), la transplantation de la démocratie libérale de l'Occident en Afrique n'a produit ni transformation politique ni progrès économique. Les vieux régimes après des moments d'atermoiement ont utilisé les subtilités des règles démocratiques, notamment la modification des constitutions et règles électorales, pour se maintenir au pouvoir soit directement soit par le biais de leurs héritiers (Congo, Cameroun, Égypte, Tunisie, Burkina-Faso, Togo, Gabon.). D'autres après avoir tenté balayés aux premières heures de la démocratie sont revenus à l'instar de Kérékou au Bénin. Enfin, nombreux sont ceux qui sont passés par des preuves de forces pour connaître aujourd'hui un nouveau souffle démocratique (Libéria, Guinée, Guinée-Bissau, Nigeria, Niger etc.). Certains sont encore dans l'instabilité chronique (Soudan, RDC, Somalie, Côte d'Ivoire, Madagascar etc.) ou l'avenir politique encore plongé dans l'incertitude.

Pour les observateurs de cette évolution, entre autres raisons, l'individualisme prôné par cette démocratie n'a pu prospérer dans un environnement africain encore dominé par les systèmes de valeurs fondés sur le collectivisme (Lumumba-Kasongo, 2005). Ainsi, du fait de la tentative de conservatisme des valeurs africaines développée par les pouvoirs claniques en place, mais aussi par les populations, on observe un échec de la démocratie libérale. Dans les pays africains, en dépit de la démocratie proclamée, le pouvoir reste encore fortement tributaire de la prédominance de l'ethnie, du clan, du groupe, de la famille et de la tradition monarchique. Au Togo, après plus de trente années de régime sans partage, la disparition du président Gnassingbé Eyadéma, le clan a usurpé et manipulé le droit pour y installer son fils Faure Gnassingbé. Il en est de même au Gabon, où le fils Ali Bongo a succédé à son père Omar Bongo sous le couvert d'une élection dont les résultats sont restés sujet à caution. En RDC, le fils Joseph Kabila a remplacé le père disparu brutalement dans des conditions obscures. La monarchie démocratique n'a jamais été aussi en vogue sur le continent, de sorte qu'elle a donné des idées au président Sénégalais Abdoulaye Wade qui a tenté maintes reprises des manipulations de la constitution afin de transmettre le pouvoir à son fils Karim Wade. Il s'agit tout simplement d'assurer la permanence de régimes autoritaires revêtus du manteau d'une élection démocratique toujours contestée. En outre, l'échec se traduit également par les tentatives des présidents de s'accrocher au pouvoir (Tandja au Niger, Gbagbo en Côte d'Ivoire, Wade au Sénégal, Compaoré au Burkina-Faso) par la force, mais surtout par la manipulation du système électoral, notamment la constitution et le code électoral. On observe ainsi une

sorte de démocratie africaine sans alternance ou encore alternance dans la continuité qui se traduit par le changement des hommes, mais le maintien du système.

II- L'Afrique dans la mondialisation économique

Bien que possédant de nombreuses richesses naturelles et humaines, l'Afrique n'a pas vu venir la mondialisation. Elle a été mise devant le fait accompli. Or, les discours réformistes de Giscard d'Estaing depuis les années 1970, de même que les politiques d'ajustements structurels auxquels les pays africains ont été soumis, étaient déjà des signaux forts des réformes néolibérales de l'économie mondiale (Tristan, 2004). La chute du mur de Berlin, de même que le discours de la baule a plongé les pays africains sans préparation dans ce qu'il est convenu d'appeler la mondialisation. Mondialisation politique, mais aussi et surtout économique. Celle-ci, autorisait déjà des États puissants donateurs et/ou anciens de même que des Banques ou institutions financières (BM, FMI, SFI, OMC, etc.) à s'immiscer dans la politique économique des pays africains en crise. Au début des années 1980, en poussant les économies africaines en difficulté à ouvrir leurs marchés au monde, ces institutions mettaient face à face petits paysans producteurs de cacao (Babo, 2008), café, ananas ou coton, ou de thé face aux puissants industriels capitalistes, aux intermédiaires parfois véreux, peu soucieux des dimensions sociales et environnementales des échanges. La loi du marché et aussi l'avènement d'un capitalisme sauvage. Le monde n'était-il pas devenu unipolaire ?

En réalité, l'Afrique a une économie fortement fragilisée qui repose pour l'essentiel sur les théories de la modernisation et de la dépendance. Des théories comme celles de Prebisch (1950) et Singer (1979) ont pendant longtemps inspiré les politiques économiques des pays du Tiers-Monde (PTM). Elles stipulaient qu'ils exporteront plus leurs productions brutes afin de maintenir leur niveau d'importation de produits en provenance des pays développés. Ainsi s'ils voulaient accroître leurs importations, ils devaient augmenter leurs exportations. De fait, au moment où l'économie occidentale s'ouvrait à d'autres secteurs plus florissants comme celui de l'industrie et des services, l'économie africaine, des décennies après les indépendances, restait fortement basée sur la production et l'exportation de matières premières agricoles et minières. Sans transformation, pas de plus-value, pas de valeur ajoutée. Dans ce schéma, les ressources minières sont généralement exploitées par des compagnies étrangères qui rapatrient chez elles de substantiels profits. Au niveau agricole, encouragées pour procurer des devises, les cultures d'exportation s'étendent au détriment des cultures vivrières, ce qui accroît les importations de denrées payables en devises. Et comme l'Afrique consacre son temps et son

nergie produire ce qu'elle ne consomme guère, elle est réduite à acheter ce qu'elle consomme, c'est-à-dire le riz, la viande, le lait, le sucre etc. Dans un tel schéma, l'Afrique reste dépendante aussi bien de l'acheteur de son produit d'exportation que du vendeur de son bien de consommation. Les conséquences d'une telle politique économique sont graves pour les populations africaines. En effet, en l'absence d'une politique agricole ambitieuse, l'Afrique n'arrive pas à assurer sa sécurité alimentaire. L'agriculture est dominée par des cultures d'exportation et une petite agriculture vivrière de subsistance alors qu'elle a une population en constante croissance depuis les cinquante dernières années. En juillet 2011, près de 12 millions de Somaliens, Ethiopiens, Kenyans souffrent d'une famine aiguë. Ni les organisations sous-régionales continentales (CEDEAO, SADEC), ni l'UA ne sont en mesure de répondre à la détresse de ces victimes. L'Afrique se tourne vers la communauté internationale (FAO, PNUD, PAM, UE etc.) qui tergiverse préoccupée qu'elle est par les apories de son capitalisme dérangé (enchaînement des crises en Grèce, Italie, lourde dette des USA). Une telle réalité vient rappeler que les chiffres de croissance des PIB présents sont loin d'assurer le bien-être des populations africaines atteintes par la faim et la maladie. Ainsi, en l'absence d'une économie inclusive dans les circuits mondiaux, les croissances des PIB africains n'ont aucun effet sur l'amélioration des conditions de vie des populations. Ce sont les capitaux, les capitalistes et les multinationales qui ont investi l'économie des États africains à la faveur du libéralisme qui tirent le plus de bénéfices. Ce modèle économique a donc eu pour effet d'induire la pauvreté dans les pays africains puis de les maintenir dans une forme de sous-développement et de dépendance, cinquante ans après leurs indépendances.

En fait, Baran (1957) dans *Économie politique de la croissance* mettait déjà en lumière les critiques de cette approche qui trouvaient leur racine dans le nationalisme indien. D'après ces critiques, il est apparu clairement la constitution d'une bourgeoisie tiers-mondiste dépendante qui est restée en alliance avec les capitalistes des pays développés (Amin, 1976). Pour eux, avec ce modèle, les pays du tiers monde (PTM) se sont enfermés dans la dépendance classique de production de biens primaires et d'importation de produits finis ; tandis que les populations de ces pays, même avec l'industrialisation n'ont pas perçu les fruits de la croissance. Pour les pays africains, les moments de croissance économique n'ont jamais pu endiguer le faible développement social et l'accroissement de la pauvreté. En Afrique de l'Ouest par exemple, le taux de pauvreté était estimé 45,3% au Burkina-Faso, 50% au Mali et 63% au Niger (Akindès, 2004:24). En Côte d'Ivoire ce taux a connu une croissance inquiétante de 5,6% en 4 ans. Il est passé de 38% en 2002 à 43,6% en 2006 selon la FAO, puis

48,9% selon le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) en 2008 (Babo, 2009). De plus, certains pays se sont retrouvés sous le poids de l'endettement cyclique. Il est ainsi des pays pauvres très endettés (PPTE) dont le statut est convoité par de nombreux États africains. En toute absurdité, ces États développent des lobbyings pour intégrer ce club des PPTE. L'Afrique souffre, en plus de ce fardeau, du faible développement de ses infrastructures.

La marginalisation de l'Afrique au chapitre des investissements s'explique en bonne partie par la mauvaise qualité de l'infrastructure de soutien et par l'instabilité politique. On croit généralement qu'un pays peut réussir à attirer l'investissement étranger direct (IED) en adoptant des mesures incitatives, notamment un cadre réglementaire national favorable et des indicateurs macroéconomiques positifs. Mais Collier (1995) note quatre facteurs qui freinent l'investissement étranger en Afrique : (i) l'insuffisance des réformes, (ii) l'échelle de production et des marchés, (iii) les risques environnementaux élevés et (iv) la faiblesse des contraintes. En ce qui concerne le premier facteur, il soutient que, les réformes n'ont pas totalement éliminé l'écart qui existait entre les incitatifs économiques des pays d'Afrique et ceux d'ailleurs. Pour ce qui est du deuxième facteur, l'Afrique a une longue tradition de production et de marchés petite échelle et ce continent dispose de ressources humaines restreintes. De plus, les pays d'Afrique sont sujets à des bouleversements causés par les changements fréquents dans les politiques. De ce fait, les investisseurs privés estiment qu'il est plus risqué d'investir en Afrique qu'en Asie par exemple. Enfin, les mécanismes de contrainte sont indirectement responsables de cette prcarité : la faiblesse de l'armée signifie que les politiques gouvernementales peuvent être modifiées sans préavis. Le récent coup d'État au Mali⁴ vient, s'il en était encore besoin, confirmer cette thèse de Collier. En outre, en raison des faiblesses des banques centrales, la politique macroéconomique peut être transformée du tout au tout ; les lacunes au plan des vérifications peuvent donner lieu à des changements fiscaux soudains ; la corruption et les lenteurs de l'administration judiciaire ne constituent pas non plus un gage de sûreté de l'environnement des affaires. En 2010, la Banque mondiale (2009) dans sa base de données *Doing Business* classait dans la catégorie *Ease of doing business*, le Nigeria 125^{me}, le Burkina Faso 147^{me}, le Mali 156^{me}, le Sénégal 157^{me}, la Côte d'Ivoire 168^{me}, et le Bénin 172^{me} sur 183 pays. On le constate, les pays souvent cités en modèle de démocratie ne présentent pas forcément un meilleur environnement des affaires. On peut dire que les avancées démocratiques au Mali, au Sénégal et au Bénin n'ont pas induit la bonne gouvernance. La corruption et la mauvaise allocation des revenus constituent des facteurs explicatifs objectifs. Au

Benin (58%) comme au Mali 56% des citoyens sont convaincus que leurs juges et magistrats sont corrompus (Afrobarometer, 2006). En définitive, la mondialisation économique et politique a plutôt affiné les stratégies de corruption et de détournement individuels et de surendettement des Etats, mais n'a en rien endigué ces phénomènes. Cela est dû au fait qu'en réalité, l'Afrique fait face à une mondialisation sens unique.

III- L'Afrique victime d'une mondialisation sens unique

Entre modernisation et structuralisme capitaliste, certains gouvernements des PTM ont adopté la stratégie du modèle d'Import Substitution Industrialisation (ISI) (Prebisch, op.cit). Celui-ci prône la mobilisation et la combinaison des investissements étrangers et nationaux pour bâtir un tissu industriel local; puis la recherche de fonds nécessaires pour les investissements nationaux dans la commercialisation des traditionnels produits d'exportation. Mais, le modèle n'a pas freiné les importations. Il a plutôt maintenu la dépendance des exportations primaires. Son inefficacité est traduite par le rapatriement des bénéfices dans les économies des pays dont sont issues les entreprises industrielles, la faible capacité d'épargne locale, la faible compétition des entreprises nationales et donc la constitution de monopoles par des multinationales, la mauvaise allocation des ressources, double de la corruption et le sous-emploi. Autrement dit, cette politique a conduit à une négligence des avantages comparatifs agriculture / industrie ; beaucoup d'investissement pour peu de profit ; une mauvaise distribution des revenus et une inefficacité du commerce sud-sud entre PTM (Furtado, 1965, 1970).

La réponse à un tel tableau d'échec fut le retour de l'idéologie du libre marché (BM et FMI) qui visait entre autres la réduction des ressources de l'Etat, l'encouragement de l'entrepreneuriat privé, la réduction de la corruption tout cela sur fond de bonne gouvernance (Guilhot, 2004). Les leçons de M. Thatcher en 1979 en Angleterre et en 1980 de R. Reagan aux USA ont constitué des moments décisifs de l'économie mondiale. Elles ont consacré la domination de l'économie libérale et la réforme des institutions financières internationales qui sont intervenues directement dans les économies africaines fortement affaiblies par la crise financière de ce début de décennie. Selon Milton Friedman (1968), par le moins d'Etat, mieux d'Etat, il fallait redimensionner et reculer le rôle de l'Etat ; créer l'environnement favorable qui permette au business et aux individus de maximiser leur profit et stabiliser la croissance mondiale. Mieux, la théorie de la provision rationnelle (Carter et Maddock, 1984) prône, quant à elle un retrait total de l'Etat de l'activité économique. Ces recettes non-classiques pour le développement des PTM sont expérimentées à travers les Plans d'Ajustement Structurel (PAS). Ceux-ci

ont soumis les Etats un ensemble de mesures qui ont en définitive anéanti des économies qui étaient déjà fragilisées. Il s'agit entre autres de l'austérité fiscale, de la privatisation, de la libéralisation du commerce, de la dévaluation de la monnaie, de l'abolition des barrières commerciales et du retrait de l'Etat et de la dérégulation. Mais, au bilan les PAS n'ont pas réussi à intégrer efficacement l'Afrique dans l'économie mondiale. La part du commerce international que détient l'Afrique est faible et continue de s'amenuiser, son marché étant toujours axé sur l'exportation de produits primaires et l'importation de produits secondaires. Ainsi, la part que ce continent détenait a fluctué autour de 4,4% durant les années 1970 pour passer à 2% ou 3% dans les années 90. Sa part des exportations mondiales est passée de 4,7% en 1975 à 2% en 1990, tandis que la part du marché détenue par les pays les moins avancés a connu une baisse encore plus prononcée, passant de 0,6% à 0,2% (ONU, 1993).

Ainsi, au moment où ces pays célèbrent cinquante ans de leur indépendance, des pans entiers de leur économie ne sont plus sous leur contrôle direct. Des secteurs vitaux comme celui de l'énergie et de l'eau, du pétrole et de la monnaie qui, dans certains Etats relèvent de la souveraineté nationale, sont détenus et contrôlés par des multinationales et des pays tiers anciennes métropoles. Agbohoun (1999) dans son ouvrage au titre⁵ évocateur démontre bien comment le Franc CFA (Franc des Colonies Françaises d'Afrique) depuis 1945 participe au maintien de quinze pays francophones sous la domination économique et financière de la France. Dans le même temps, la libéralisation préconisée s'accompagne de la persistance des ventes des produits en raison des mauvais termes d'échanges, de la subvention du coton américain, de l'introduction de matières grasses autres que celles du cacao dans la fabrication du chocolat par exemple.

Le fait est que dans les échanges mondiaux l'Afrique n'a pas de pouvoir de décision, parce qu'elle ne possède pas de pouvoir politique. Aussi, avec la libéralisation du commerce international et l'interdépendance accrue des économies nationales, les pays africains font face à une concurrence plus féroce. Les lamentations des syndicats de producteurs africains de coton conduites par le Mali auprès de l'OMC n'ont aucun effet et les USA continuent de subventionner leurs producteurs de coton et de maïs. L'Europe continue de subventionner les agriculteurs français, belges, espagnols etc. au moment où il est demandé aux pauvres paysans africains de produire sur la base de leurs moyens propres. Les consommateurs, mais aussi les politiques américains s'inquiètent subitement sur la condition des enfants dans la production du cacao et menacent d'embargo la Côte d'Ivoire, premier producteur mondial. Or, ils continuent de commercer avec la Chine et l'Inde connus pour utiliser massivement les enfants dans leurs manufactures dont les produits sont destinés sur les marchés européens et américains. Dans le m -

me temps, les multinationales déplacent leurs centres de production vers le tiers-monde parce qu'elles y trouvent une main d'œuvre sous payée et sans protection sociale. Ainsi, la bonne gouvernance et le déficit démocratique sont décriés sur le continent, mais certains investisseurs étrangers prouvent une prédilection pour les régimes autoritaires africains (Gabon, Tunisie, Egypte, Guinée Equatoriale, Togo etc.) qui savent annihiler tout veuil syndical. Mais cette mondialisation sens unique n'est pas sans conséquence pour les Etats africains.

IV- L'Afrique et les effets pervers de la mondialisation sens unique

On le sait, pour certains défenseurs de la pensée unique du capitalisme de marché, l'exploitation coloniale ou néo-imprialiste n'est pas responsable de la misère du tiers-monde. Bien au contraire, pour eux, le libre marché est le moyen le plus rapide de juguler la famine et le but avoué des multinationales – le profit – est conforme aux intérêts du tiers-monde en vertu de l'efficacité de leurs décisions économiques (Sowell, 1984). Et pourtant, la réalité est implacable, les structures économiques, sociales et politiques de l'Afrique sont branlées. Cela a pour conséquence l'urbanisation anarchique, la délinquance juvénile, le chômage des jeunes, la prostitution infantile, mais aussi les révoltes/répressions qui débouchent elles-mêmes sur des rébellions, des conflits et des guerres. Dans un contexte où les Etats sont affaiblis incapables de donner des réponses idoines aux besoins élémentaires de leurs populations, de narco-Etats se sont constitués comme en Guinée et en Guinée Bissau ou le Nord du Mali. Les économies dans ces pays sont gangrénées par les trafics en tout genre, notamment de drogue, d'armes, du blanchiment d'argent, de traite des personnes (femmes et enfants) etc. La fuite d'une Afrique en proie des violences et au chômage endémiques a conduit en 2005 - 2006 ce qu'il est convenu d'appeler les migrations du désespoir. Cette vague migratoire des jeunes africains subsahariens vers l'Europe avait occasionné des morts dans le désert saharien, dans l'Atlantique et dans la Méditerranée. Récemment encore, à la faveur des révolutions arabes de janvier 2011, de nombreux Tunisiens candidats à l'immigration se sont retrouvés prisonniers ou renvoyés de l'Italie et de la France. Face à ce flot de migrants, l'Europe⁶ se barricade – coups de lois sur l'immigration et refuse son espace aux pauvres Africains. Pire, les pays africains se fragilisent davantage en acceptant, par des détours, des déchets dont ils ne possèdent ni les équipements ni les moyens financiers et techniques de leur traitement. Les déchets toxiques déversés en Côte d'Ivoire en 2006 ont tenu ce titre une catastrophe au plan humain et écologique. Ce genre de drame met nu le visage hideux à la fois d'une économie de marché sans morale ou humanisme et des administrations africaines défaillantes gagnées par la corruption et l'irresponsabilité.

Ainsi dans la mondialisation, l'Afrique est abonnée aux mauvaises loges. Malgré la libéralisation des politiques régissant les investissements dans de nombreux pays, l'Afrique est marginalisée en ce qui concerne l'investissement étranger direct (IED). La majeure partie de l'IED qui représente 12% du total mondial consenti en 1993 l'Afrique est concentrée dans un petit nombre de pays dotés de ressources naturelles, notamment le pétrole (CNUCED, 1995a, 1995b). D'après la BAD (1995) le taux de croissance du PIB par habitant est demeuré bas en termes absolus et en termes relatifs, c'est-à-dire par rapport d'autres régions en développement. Le taux de croissance global du PIB des pays d'Afrique a diminué, passant de 3,6 % entre 1970 et 1980 à 2,5% entre 1980 et 1990 et à 1,7% entre 1990 et 1994. Pourquoi l'Afrique continue-t-elle de s'enfoncer dans le sous-développement en dépit des réformes qui sont supposées conduire son développement ?

D'après Julien (2004), des agronomes ont beau montrer les résultats désastreux de certains grands travaux, des déséquilibres alimentaires, des systèmes de fixation des prix, de l'aviilissement des diverses formes d'aides, ils n'ont vraiment jamais eu de compte de la part des gouvernants africains. Des expériences ont montré parfois l'absurdité de la transposition d'un système d'enseignement inadapté et sans effet ; Des ingénieurs ont montré qu'aux équipements lourds et chers, vite hors d'usage, que les pays industrialisés présentent comme le symbole du progrès, il faut des outillages adaptés, des énergies moins coûteuses, des techniques simples et efficaces, ils n'ont jamais eu l'choix escompté encore moins le soutien politique espéré. De toute évidence, la recherche scientifique et technologique n'est pas une priorité dans les pays africains qui y consacrent une part congrue de leur budget (Babo, 2009). Des urbanistes, des banquiers, des officiers supérieurs, des médecins ont tout dit sur les méfaits de l'urbanisation sauvage, d'un endettement dévorant, des achats d'armes inutiles et de la dégradation des milieux de vie sources de maladies, ils n'ont jamais su attirer ni retenir l'attention des décideurs. Bien au contraire, les pratiques, qu'ils dénoncent depuis des décennies continuent de se répandre, avec toujours plus d'ampleur. Le continent africain s'enfoncé donc chaque jour dans un système qui le plonge dans des crises permanentes vite cataloguées comme des crises sauvages d'arrière-garde opposant des clans, des tribus, des ethnies. Ainsi, tandis que la découverte d'un gisement pétrolier apparaît comme une manne dans les pays asiatiques et arabes, en Afrique cette découverte sonne comme une malédiction en raison des guerres qu'elle déclenche. Au Tchad, dans le delta du Niger au Nigeria, en Angola, le pétrole est ou apparaît comme source d'instabilité durable. Dans les pays comme le Gabon, le Congo et la RDC l'exploitation des richesses du sous-sol (pétrole, manganèse, cuivre, cobalt etc.) dans le

silence de la belle amitié franco-africaine n'a pas amélioré le sort des populations dont le niveau de pauvreté s'est accru agrandissant le gouffre entre pauvres et riches.

Dans un monde politique et économie unipolaires, la mondialisation est devenue un des meilleurs leviers de perpétuation de ce système qui reste minemment rentable pour les pays capitalistes occidentaux. A cette fin, le meilleur moyen pour eux est de disqualifier ces agronomes, médecins, ingénieurs, chercheurs, leaders politiques africains par des experts-spécialistes de tel ou tel pays. Ces experts tentent vainement de démontrer que le décollage économique de la Corée du sud ne doit rien à la dictature de Syngman Rhee (1948 -1960), l'ordre que ce régime et celui de son successeur ont su faire régner dans le pays, que les profits réalisés n'avaient rien à voir avec l'exploitation des travailleurs coréens. Ils tentent de montrer, sans succès, que les services secrets américains n'ont pas installé Mobutu à la tête du Zaïre ou Eyadéma à la tête du Togo et que les armes françaises n'ont pas servi de remparts pour sauver plusieurs régimes dictatoriaux en Afrique ou attaquer d'autres récalcitrants. Enfin, ils tentent sans convaincre, de montrer que les mines (cuivre, cobalt, uranium, or, zinc, pétrole, diamants) sont exploitées par les Africains pour les Africains. Dans cette logique, il est souvent mis en avant que l'Afrique a reçu une aide financière autant sinon plus que les actuels pays émergents d'Asie du Sud-Est dont le niveau de développement étaient le même que nombre de pays africains en 1960. A ce propos voici ce que dit la critique des experts :

« Augmentez les salaires, la main-d'œuvre travaillera moins, s'engagera dans des dépenses inutiles, s'adonnera à la débauche. Augmentez les prix des produits de base : la caste gouvernementale se grisera d'un luxe dispendieux : palais somptueux, résidences de rêves, armes sophistiquées, usines modernes qui rouillent sur place ou tournent à 30% de leur capacité, palais des congrès qui ne servent qu'une fois l'an, édifices religieux disproportionnés dont l'entretien est ruineux () Nombreuses sont les organisations militantes (de pays développés) qui connaissent le tiers-monde. Elles ne vont pas mettre leur dévouement au service des rois habillés en présidents, nouveaux riches aux gestes trop larges, trafiquants trop distingués, ministres en Mercedes (dernier modèle), ex-sergents sanglés dans d'incelants uniformes. Elles n'ignorent pas les gouvernements incompetents, les bureaucraties corrompues, les mécanismes des marchés, les contrats frauduleux, les projets délirants, les polices omnipotentes, les crédits qui asservissent, les faveurs qui avilissent, les exportations qui saignent le pays, les cultures qui affament, les mesures du FMI qui appauvrissent, les coups d'Etats à l'commande ».
Julien (op.cit :28)

Aussi pour Revel (1985) dénoncer l'endettement des pays pauvres, c'est passer sous silence ces

usages inutiles que les gouvernants de ces pays ont fait des sommes faramineuses reçues. Mais, pour Julien (2004 : 27) cette lecture des experts occidentaux vise à développer ainsi chez les africains une « *mauvaise conscience* » et « *un sentiment de culpabilité masochiste et suicidaire* ».

En réalité, l'Afrique ne manque pas de capital humain de qualité. Le fait est que si elles ne sont pas simplement mal utilisées ou décapitées par les autocrates du moment, ces richesses finissent par se convaincre ou encore par ingérer naïvement ce complexe de culpabilité. Or, les africains ne doivent pas succomber à aussi vaines motions. Car en effet, si l'Afrique est à la marge de la mondialisation et que ses pays se débattent pour être inclus dans le très controversé programme de PPT de nos institutions financières qui avaient conseillé les réformes, est-ce uniquement du fait de la mauvaise gestion des Africains ? Sur cette question, il est aussi utile de lever un coin de voile sur les incohérences de la finance internationale dans lesquelles l'Afrique s'est engluée et qui jouent toutes les règles de management. En effet, comment des banques et institutions financières qui ne pratiquent pas la philanthropie ont-elles continué d'ouvrir des crédits importants des États grisés par des projets pharaoniques peu rentables tant pour le pays même que pour ses populations ? Ces institutions, de même que les États partenaires n'ont jamais ignoré qu'une part, sinon la quasi-totalité de ces sommes retournait dans les banques européennes, pour ne pas dire en Suisse, ou dans les pays donateurs sous diverses formes (coopérations techniques, formations, assistances, équipements, pots de vin, financement des élections de certains candidats de pays donateurs etc.) (Vershav, 1998). Ils n'ignorent pas que ce sont des sociétés occidentales d'ingénierie qui ont construit les palais présidentiels pharaoniques, les villas ministérielles et les usines sophistiquées inadaptées et qui ont vendu et subventionné l'achat des armes par les régimes africains (Julien, 2004). Ainsi, la corruption qui est souvent brandie pour donner mauvaise conscience aux Africains n'est jamais un jeu solitaire. Corrompus et corrupteurs tant de la même graine.

De plus, après quelques décennies d'exercice démocratique difficile, les pays développés autant que les gouvernants africains décident de ne plus respecter l'orthodoxie libérale pour les premiers et de jouer avec les principes de la démocratie pour les seconds. Aussi, dans le cadre de la globalisation de l'économie, un pays comme la Côte d'Ivoire décide, avec l'arrivée du socialiste L. Gbagbo au pouvoir, d'ouvrir son économie aux pays asiatiques (Chine, Inde, Russie) et de la péninsule arabique, notamment l'Iran. En le faisant il respecte, certes, les préceptes de la libre concurrence et de l'environnement compétitif d'une économie libérale, mais en même temps il met un terme à une chasse gardée de la France, ancienne puissance colonia-

le. En effet, comme dans bon nombre de ses ex-colonies, les entreprises françaises dominent l'économie ivoirienne dans tous les secteurs (agro-industries, industries, services, transports, infrastructures etc.). Mais, face à la rigueur de la concurrence, la France use du jeu politique local pour remettre en scelle les leaders africains qui peuvent perturber ses intérêts et lui permettre de reconquérir sa place dans les économies de ces pays. Ainsi, devant les velléités d'autonomie politique de leaders atypiques comme Lumumba, Sankara, Gbagbo ou Kadhafi, les puissances occidentales, notamment la France, usent de la violence pour les jeter. D'après Abega (2003) pour comprendre cet usage de la violence, il faut la situer sur une échelle où les (en)jeux de stratégie deviennent visibles. En effet, la perspective des bénéfices justifie les stratégies mises en œuvre pour les acquiescer. Des auteurs (Malinowski, 1941 ; Kanazawa et al., 2000 ; Lee, 2000 ; Roscoe, 1996 ; Newbury, 1998) ont déjà mis en lumière cette logique économique de l'usage de la violence dans la mesure où elle peut générer des profits qui peuvent être politiques ou économiques, collectifs ou individuels. À ce titre, en Côte d'Ivoire, tout comme en Libye la stratégie qui consiste à mettre en avant la protection des civils dans les interventions des puissances occidentales ne saurait voiler la logique économique sous-jacente. Ainsi, la mondialisation politique et humanitaire est l'argument actuel pour des reconquêtes des économies et intérêts géostratégiques africains. L'intervention française en Côte d'Ivoire est illustrative de cet effet (Adjagbe, 2009).

V- L exemple de la démocratie libérale imposée par la violence en Côte d'Ivoire

Au déclenchement de la crise post-électorale en Côte d'Ivoire, la communauté internationale, la France en premier, a vite fait de la présenter comme une tentative d'assassinat de la démocratie par le président Gbagbo. Celui-ci refusait de céder le pouvoir qu'il venait de perdre dans les urnes au soir du 1^{er} décembre 2010. S'arcbutant et s'accrochant à la constitution, il avait argué que le problème de l'incrustation de la démocratie en Afrique était largement dû au manque de respect des institutions en l'occurrence du conseil constitutionnel qui le déclarait vainqueur. La crise qui s'en est suivie a donc mis aux prises partisans du respect d'institutions pseudo-démocratiques et partisans de l'usage d'une force légitime de rétablissement de la démocratie. La situation en Côte d'Ivoire a donc occasionné l'intrusion violente des pays occidentaux dans le processus d'instauration de la démocratie en Afrique. En effet, après plusieurs jours de combats à Abidjan la capitale ivoirienne, et après des atermoiements, la force française Licorne agissant sous le mandat de l'ONU, opéra des frappes sur le territoire ivoirien. Elle sera rejointe par les hélicoptères de combats de la force de l'ONU. Après quel-

ques frappes sporadiques et visiblement sans effet, de plus craignant les critiques de sa propre opinion quant à un enlisement, la France décide de s'engager pleinement. Mettant en avant l'argument humanitaire de protection des civils, elle s'implique davantage. D'après elle, d'abord pour ne pas laisser la guerre se prolonger et occasionner de nombreuses victimes dont de nombreux Français qui vivent dans la capitale ivoirienne. Ensuite, pour donner une leçon aux dictateurs du monde, particulièrement de l'Afrique qui décident de confisquer le pouvoir contre la volonté de leur peuple. La messe est dite et les civils ivoiriens sont sauvés au soir du 11 avril 2011⁷.

Après 20 années d'exercices démocratiques parsemés de tentatives de manipulations des élections et de modifications des constitutions, il semble que l'Occident n'a pas d'autres choix que d'imposer la démocratie libérale qui préserve ses intérêts en Afrique par l'usage de la violence. Dans cette logique, on observe un revirement de la politique et de la posture adoptées par la France dans les crises africaines dans le cadre de sa doctrine de « *ni ingérence ni indifférence* ». En effet, chahuté par son intervention lors de l'opération turquoise et critiqué en raison de son rôle flou dans le génocide du Rwanda en 1994, la France avait refusé d'intervenir lors du coup d'État de 1999 en Côte d'Ivoire (Adjagbe, op.cit), créant ainsi un précédent dans ses relations avec ses anciennes colonies. Cette posture de non-ingérence fut nouvelle affirmée en 2002 quand le gouvernement de Gbagbo avait réclamé l'activation des accords de défense avec la France pour combattre la rébellion. De fait, les dernières opérations militaires françaises même sous le sceau de l'ONU ont divisé les opinions africaines. Certains les jugent néocolonialistes quand les autres en font des actes humanitaires salutaires.

Toutefois, la suite des événements peut situer sur le sens non pas moral, mais bien rationnel de cette intervention dans le sens de Malinowski (op.cit). Le 14 juillet 2011, soit 4 mois après la prise du pouvoir par Alassane Ouattara, alors même que les ONG internationales telle Amnesty International⁸ dénoncent les tueries et exactions massives des forces pro-Ouattara, le premier ministre français séjourne en Côte d'Ivoire. Dans sa délégation, une forte présence d'environ 100 chefs d'entreprise à la (re) conquête de l'économie ivoirienne. Nombre d'entre elles ont acquis ou consolidé des marchés (ports, routes, pétrole, gaz, agro-alimentaires, téléphonie etc.) de gré en gré à l'antipode des principes concurrentiels et d'ouverture de l'économie et de la démocratie libérale. Beaucoup d'observateurs et d'investisseurs nationaux et étrangers partisans de marchés préférentiels dans une économie de marché se satisfont de ce schéma qui d'après eux devrait remettre la Côte d'Ivoire dans l'économie mondiale. La bonne intégration des États africains dans l'économie mondiale passe-t-elle par ce schéma ?

Conclusion : Comment l'Afrique peut-elle mieux s'intégrer dans l'économie mondiale ?

La crise du surendettement en Europe et aux USA qui secoue et plonge toutes les places boursières du monde en août 2011 semble n'avoir aucun effet sur l'Afrique. La tenue à la hausse des bourses africaines dans cette période qui gagne les places financières asiatiques, américaines et européennes vient confirmer la marginalisation de l'Afrique dans la mondialisation. Selon les spécialistes, cela est dû au fait que l'Afrique ne détient pas d'actifs financiers qui ont des liens forts ou de poids avec les marchés européens et américains. Or en l'absence d'une politique volontaire d'intégration de ces marchés, l'Afrique va continuer d'avoir une petite économie circulaire sans réelle capacité de développement et d'influence sur l'échiquier mondial. Bien au contraire, si des ressources humaines de qualité existent, l'Afrique doit les exploiter au mieux, en plus de celles qui d'ordinaire se localisent sur son territoire, pour accroître ses profits.

Très souvent, les exemples de la Chine et des Dragons de l'Asie du Sud-est sont brandis. Mais autant la Chine se développe avec ses propres valeurs et compte dans l'économie mondiale, tendant même à se présenter comme un concurrent de l'Occident sur le continent, autant l'Afrique a des qualités propres à faire valoir pour gagner sa place dans le processus de mondialisation. D'après Severino et Ray (2010), l'Afrique au Sud du Sahara a connu un taux de croissance annuelle de 5,5 % en moyenne depuis le tournant du siècle, contre seulement 1,35 % pour la zone euro. Or, des travaux récents sur l'évolution des niveaux de vie indiquent que ces estimations sous-estiment la progression des niveaux de vie et la réduction de la pauvreté en Afrique depuis le milieu des années 1990. L'Afrique, longtemps pensée hors du temps, coupée du monde et rive à la croissance, serait en train de changer de visage discrètement en ce début de XXI^e siècle. Elle le doit certainement à l'envolée de ses échanges avec les pays émergents, à une timide intégration des économies africaines dans les circuits financiers internationaux, à l'apparition d'une classe moyenne. Ces données s'inscrivent donc en faux par rapport à l'image d'une Afrique maudite et à la traîne. Si cela est vrai, pour continuer cette marche, l'Afrique doit certainement quitter les sentiers tortueux de la France-Afrique, de l'aide pour s'engager résolument sur celui de l'échange et du partenariat. L'Afrique doit pouvoir jouer les rôles du commerce mondial en se privant des dépenses ostentatoires pour subventionner ses paysans, soutenir efficacement les prix de leurs produits agricoles. Constituer une épargne locale forte et sortir ainsi du cycle pernicieux du surendettement. Avec une telle force économique, les pays africains pourront constituer un tissu industriel capable de transformer leurs produits, puis en exporter les produits finis, tout en produisant en grande quantité les

vivres dont ont besoin les populations. Ce schéma doit s'appuyer sur la nécessaire indépendance monétaire, mais toujours intégrée. Cinquante ans après les indépendances, il est temps de faire la rupture avec une monnaie (FCFA) --qui n'est même pas changée dans les rapports parisiens-- car posséder sa propre monnaie n'est pas gage d'un rendez-vous inéluctable avec l'échec. Les pays en Afrique qui ont une relative embellie économique et sociale comme le Ghana, la Tunisie, le Maroc, le Kenya, l'Afrique du Sud possèdent leurs propres monnaies. Cette rupture ne viendra que si les Africains décident de développer une véritable autonomie politique et surtout une culture de domination. Il faut comprendre cette dernière notion non pas comme *menace* ou *oppression* des autres, mais comme *émergence* d'une puissance voire superpuissance idéologique, économique et politique. Une idéologie guidée par l'idée de diffuser les valeurs, mais surtout les créations économiques, politiques, culturelles, technologiques dans le monde. Cela suppose que l'Afrique sorte de sa position de consommatrice des cultures (politiques, économiques et technologiques) extérieures pour s'engager dans la posture de la créativité, de l'invention en transformant ses inquiétudes, ses défis en dynamiques. C'est l'absence d'une telle idéologie qui pousse certainement Etounga Manguell (1992) à s'interroger si l'Afrique n'a pas besoin d'un programme d'ajustement culturel. Or, les Américains et plus largement les occidentaux ne se cachent pas de cette volonté de dominer le monde. A ce propos, dans son discours sur l'état de l'Union en 2009, le président américain Barack Obama a déclaré qu'il n'accepterait pas une deuxième place pour les Etats Unis. De telles déclarations visant l'émergence de la Chine⁹ reflètent un état d'esprit devenu commun aux élites américaines : « *ne pas laisser la Chine devenir la première puissance mondiale* » (Litai, 2010 : 26). Dans ce but, « *elles transforment leurs inquiétudes en dynamique et lancent une nouvelle révolution industrielle* » (Litai (ibidem)). D'où les recherches et innovations technologiques avancées dans les domaines économique, militaire, aérospatial, informatique, environnemental etc. Si l'Afrique se fait un complexe et ne nourrit aucune idéologie ou culture de domination, tant entendu que celle-ci devra constituer l'élément moteur du progrès technologique qu'elle n'a pas encore, elle ne pourra jamais rompre les amarres et se lancer résolument à la conquête du reste du monde avec ses moyens, ses valeurs et ses compétences. C'est la seule idéologie que les Africains n'ont vraiment jamais apprise de leurs anciens pour ne pas dire n'ont-ils pas.

Références bibliographiques

- ADJAGBE M., Les dessous de l'opération Licorne en Côte d'Ivoire : pour une lecture géopolitique nouvelle des interventions françaises en Afrique, *Afrique et développement*, Vol. XXXIV, No. 2, 2009, pp. 159-175
- AGBOHOU N., *Le franc cfa et l'euro contre l'Afrique*, Editions Solidarité mondiale, Paris, 1999
- AKIND S, F., La crise ivoirienne ou la réinvention risquée d'une nation, *Repères « International »*, pp 11-36, 2007
- AKIND S, F., *The Roots of the Military -Political Crises in Côte d'Ivoire*. Research, Report n 128, Nordika Afrikainstitutet, 2004.
- AMIN S., *Unequal Development*. New York: Monthly Review Press, 1976
- ANIMASHAUN M. A., *State Failure, Crisis of Governance and Disengagement from the State in Africa*, http://www.codesria.org/Links/conferences/general_assembly12/general_assembly08, 2008
- BABO A., Quelle action collective au sein des coopératives de la filière café cacao en crise en Côte d'Ivoire : une réflexion sur la théorie du choix rationnel ? *Journal des Sciences Sociales*, n 5 PUCI, pp 43-53, 2008
- BABO A., Perception du fonctionnement des institutions et démocratie en Côte d'Ivoire, analyse dans une perspective institutionnaliste, *Journal des Sciences Sociales* n 6, pp 7-20, 2009
- BABO A., Quels partenariats scientifiques et académiques pour des universités africaines en crise: le cas de la Côte d'Ivoire, in Droz, Y ; Mayor, A, (ed) *Partenariats scientifiques avec l'Afrique. Réflexions scientifiques de Suisses et d'ailleurs*, Paris, Karthala, 2009
- BANEGAS, R., *La démocratie à pas de caméléon: transition et imaginaires politiques au Bénin*, Ceri / Karthala, 494 P. 2003
- BARAN P., *Économie et société*, Paris, F. Maspero, 1957
- BATHILY A., *Le Président dans les régimes politiques africains : l'autocratie et ses conséquences sur la gestion des politiques publiques*, http://www.codesria.org/Links/conferences/general_assembly12/general_assembly08, 2008
- BAXANDALL M., Le rôle du Quattrocento, le moral et spirituel, *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 40, n 1, 1981
- BAYART J-F, *L'Etat en Afrique, la politique du ventre*, Paris, Fayard, 1990
- BOURDIEU P., DELSAUT Y., Pour une sociologie de la perception, *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 40, n 1, 03-09, 1981
- BRATTON M., Populations pauvres et citoyenneté démocratique en Afrique, *Afrobarometer working paper* n 56
- CHOMSKY N., *Failed States*, Metropolitan Books, New-York, 2006
- CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement), *Trade and development Report*, Suisse, 1995a
- CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement), *World Investment Report*, Suisse, 1995b

- COLLIER P., *Civil War and the Economics of the Peace Dividend*, Working Papers Series from Centre for the Study of African Economies, University of Oxford, 1995
- DALH R., The Quest for Citizenship in a Relational Universe , WIRTH J. at. al., *State and Society in Brazil. Continuity and Change*, Boulder, Westview, 1987
- ETOUNGA-MANGUELLE D., *L'Afrique a-t-elle besoin d'un ajustement structurel?*, Paris, Nouvelles éditions du Sud, 1992
- FAUR Y. A., L'économie politique d'une démocratisation : éléments d'analyse proposés de l'expérience récente de la Côte d'Ivoire, *Politique africaine* 43, 1991
- FRIEDMAN M., The Role of Monetary Policy , *American Economic Review* 58, 17p. 1968
- FURTADO C., *Diagnosis of the Brazilian Crisis*. Berkeley, University of California Press, 1965
- FURTADO C., *Economic Development of Latin America: Historical Background and Contemporary Problems*. Cambridge, Cambridge University Press. 1970
- GUILHOT N., Banque Mondiale réclame bonne gouvernance , *Manière de voir* 72, Monde diplomatique, pp 62-65, 2004,
- HUNTINGTON S., *The Third Wave: Democratization in the Late Twentieth Century*, Norman, Oklahoma, University of Oklahoma Press, 1991
- JULIEN C., Une bête à abattre : le tiers-mondisme , *Manière de voir* 72, Monde diplomatique, pp 24-28, 2004.
- KOUSSIHOU D. O., SOSSOU D., *Frustration relative de démocratie en Afrique : A comparative series of national public attitude surveys on democracy, markets and civil society in Africa*, Afrobarometer working paper n 101, 2008
- KUENZI M., LAMBRIGHT Gina MS, Who votes in Africa? An examination of electoral turnout in 10 African countries, *Afrobarometer working paper* n 51, 2005
- LEE M.R., "Community Cohesion and Violent Predatory Victimization : A Theoretical Extension and Cross National Test of Opportunity Theory", *Social Forces*, vol. 79. n 2 : 683-706. 2000
- LITAI X, Chine États Unis : le bras de fer s'engage, Shun Po, in *Courrier International* n 1006 du 11 au 17 février 2010. p 26. 2010
- LUMUMBA-KASSONGO T., (sous la direction) *Liberal democracy and its critics in Africa: political Dysfunction and the struggle for social progress*, Codesria, Zed Books, University of South Africa Press, London, Pretoria. 2005
- MADDOCK R, CARTER, M., *Rational expectations: macroeconomics for the 1980s?* Macmillan, 165 p. 1984
- MALINOWSKI B., "An Anthropological analysis of War", *The American Journal of Sociology*, vol. 46, n 4 : 521-550. 1941
- MULLER J.C, "Entre mythe et réalité. ou pourquoi le chef rukuba est un oryctrope", *L'Homme*, 118, XXXI. n 2 : 67-78. 1991
- NAGENGAST C., "Violence, Terror and the Crisis of the State", *Annual Review of Anthropology*, vol. 23 (1994) : 109-136. 1994
- NEWBURY D., Understanding Genocide , *African Studies Review*, vol. 41, n 1 : 73-97. 1998
- O DONNELL, R., Repenser la théorie démocratique : perspectives latino-américaines , *Revue Internationale de Politique Comparée*, Vol. 8, n 2, 2001
- PREBISCH, R, *The Economic Development of Latin America and Its Principal Problems*. New York, United Nations. 1950
- PRZEWORSKI, A., , In defense of Minimalist Conceptions of Democracy, in Shapiro Ian and Casiano Hacker-Cordon (eds), *Democracy's Value*, Cambridge University Press, Cambridge, 23-55, 1999

- RAZAFINDRAKOTO M., ROUBAUD F., *Gouvernance, démocratie et lutte contre la pauvreté en Afrique : expérience et point de vue de la population de huit métropoles*, Enquêtes 1-2-3, premiers résultats première partie, DIAL, 2005
- REVEL J-F, Le tiers-monde victime du tiers-mondisme in *Le Point* du 11 mars 1985. 1985
- RIGAR S. M., *Reforme de l'espace public entre capacités de l'Etat et puissance des groupes d'intérêt : cas du Maroc*, http://www.codesria.org/Links/conferences/general_assembly12/general_assembly082008
- ROSCOE P.B., War and Society in Sepik New Guinea , *The Journal of the Royal Anthropological Institute*, vol.2, n 4 : 645-666. 1996
- ROUBAUD F., La crise vue d'en bas Abidjan : ethnicité , gouvernance et démocratie, *Afrique contemporaine* n 206, pp 57-86. 2003
- SHIVAVA, S., Une province « rebelle ». Le sens du vote zambézien en faveur de la Renamo <http://www.apsanet.org/~africaworkshops/media/Sergio.pdf>, 2008
- SINGER H., Dualism Revisited: A new Approach to Problems of Dual Societies in Developing Countries *Journal of Development Studies* 7: 55-67. 1979
- SOWELL T., The Economics and Politics of Race: An International Perspective , *Dialogue United States Information Agency Review* - n 65, 3, 1984
- The Afrobarometer Network. *Citizens and the State in Africa: New Results From Afrobarometer Round 3*. 2006.
- TLEM ANI R., Reflections on the question of political transition in Africa: the police state, in *Liberal democracy and its critics in Africa: political Dysfunction and the struggle for social progress*, pp 26-45, 2005
- TRISTAN F, M. Giscard d'Estaing et le discours de la réforme , *Manière de voir*, 72, Le Monde diplomatique pp 32-34, 2004
- VERSHAVE, F-X, *La Françafrique: le plus long scandale de la république*, Paris, Stock, 1998.
- WANTCHEKON, L., Strategic Voting in Conditions of Political Instability: the 1994 elections in El Salvador, *Comparative Political Studies*, 32:7, 810-834, 1999
- WANGWE S.M., MUSONDA F., Incidence de la mondialisation en Afrique, in AS Bhalla (ed) *Mondialisation, croissance et marginalisation*, IDRC, 1998
- WEBER, M., *Le savant et le politique*, Union Générale d'éditions, Paris, 1963

¹ <http://saoti.over-blog.com/article-reflexion-sur-l-afrique-39113151.html>

² En dépit du malaise dû à la cumulation des postes de président et de ministre de la Défense, voire des contestations de lors de la dernière élection présidentielle, ce pays continue d'être considéré comme un modèle de démocratie.

³ Le Mali et la Guinée-Bissau ont connu des coups d'Etat respectivement en mars et avril 2012 au moment nous écrivions ce papier.

⁴ Au moment où nous écrivons cet article, un coup d'Etat perpétré depuis le 22 Mars 2012 semble se consolider au

⁵ Mali considéré comme un modèle en matière de démocratie sur le continent.

Le franc CFA et l'Euro contre l'Afrique

⁶ A l'occasion de cette vague de Tunisiens qui avaient même créé un incident diplomatique entre la France et l'Italie, la France a souhaité la révision du traité instaurant le visa Schengen. C'est le lieu de rappeler que le détenteur de tout visa Schengen peut entrer par n'importe quel Etat Européen et circuler dans toute l'Europe. La révision viserait donc limiter uniquement pour les non-européens les déplacements du migrant intérieur de l'Etat-metteur du visa.

⁷ Ce jour-là, après un bombardement intensif de jour des positions des forces de l'ex-président Laurent Gbagbo, ce dernier sera capturé d'abord par l'armée française (Lire Varenne L., *Abobo la guerre, Côte d'Ivoire terrain de jeu de la France et de l'ONU*, 2012) puis livré aux Forces armées publiques de Côte d'Ivoire pro-Ouattara. Ce jour marque la fin théorique de la guerre d'Abidjan, car quelques miliciens et mercenaires vont continuer les combats

Démocratie électorale et violence politique au Togo

Kokou Folly Lolowou HETCHELI

Maître-Assistant de Sociologie politique et Directeur du Cercle Panafricain de Recherche sur la Sécurité, la Paix et le Développement (CPR-SPD)

Université de Lomé (Togo)

On aurait pu croire que le suffrage universel consacré par la Constitution togolaise pourrait contribuer tant soit peu à l'apaisement du climat social au Togo. Les périodes électorales constituent en revanche des moments d'insécurité et de violences politiques. »

Pour citer cet article :

HETCHILI K. F. L., Démocratie électorale et violence politique au Togo. *Revue Perspectives & Sociétés*, Vol 3, N 2, juillet 2012, pp. 31 -56

Perspectives & Sociétés, Vol 3, N 2, juillet 2012

ISSN 1840-6130

Résumé :

Le Togo, à l'instar des autres États au Sud du Sahara, s'est engagé depuis les années 1990 dans un processus de démocratisation. Les libertés fondamentales ont été constitutionnalisées, des chartes et conventions internationales de protection des droits de l'homme ont été ratifiées, la séparation des pouvoirs et le suffrage universel sont consacrés par la Constitution. Malgré l'existence de ce dispositif constitutionnel et institutionnel relativement satisfaisant, la démocratie a du mal à s'enraciner et à se consolider. Le Togo fait aujourd'hui face à un dilemme électoral le plongeant dans une crise sociopolitique délicate, caractérisée par des incivilités électorales et des violences politiques. Quelles sont donc les causes du difficile ancrage de la démocratie dans cet État? Pour comprendre le caractère vulnérable que revêt cette démocratie électorale, il est important d'accorder une attention toute particulière au contexte dans lequel est amorcé le processus de démocratisation, aux visions politiques de ceux qui s'y sont engagés et aussi à la culture démocratique des citoyens.

Mots-clés : démocratie électorale, culture politique, dilemme électoral, violence politique, Togo

Introduction

Les années 1990 constituent une période réflexive de la lutte des sociétés civiles subsahariennes pour plus de libertés et de participation active à la vie de leur Etat. En réalité, quelques années après les indépendances, ces forces vives ont très précocement sevrées de leur autonomie d'action sociale et partisane par l'instauration d'un système de gouvernement monopartite. Ce type de gouvernement devrait, selon ses initiateurs, permettre la consolidation de l'unité géographique, morale, intellectuelle et sociale que les forces politiques centrifuges tentaient de fragiliser et aussi le développement économique de l'Etat. Le parti unique constituerait dès lors un instrument d'intégration et de développement des Etats africains en gestation (Mahiou M.A., 1969, Daniou T., 1997 et Hetcheli K.F.L., 2007).

Le bilan de ce système est peu reluisant partout dans les pays où il a été expérimenté. Ce monolithisme n'a pas réussi à procurer aux peuples africains un espace de liberté, de développement et de prospérité (Hollander, 2009 : 102). Les pratiques gouvernementales ont conduit à des déséquilibres sociaux, à une instrumentalisation des appartenances ethniques, à une crise de l'emploi et à la précarité des conditions de vie d'une grande majorité des citoyens. Ces problèmes de plus en plus récurrents ont conduit les populations à lever l'étendard de la révolte dans les années 1990 pour exiger le retour à la démocratie électorale. La démocratie électorale peut être définie à la suite de Quantin comme un régime dans lequel la lutte pour le contrôle du pouvoir d'Etat est réglée par des élections libres et honnêtes faisant en sorte que les principaux groupements intéressés préfèrent s'y conformer plutôt que d'utiliser d'autres moyens (Quantin P., 1998 : 16).

Cette démocratie qui avait été présentée par les agences de coopération comme la panacée au sous-développement économique et humain semble avoir entraîné les Etats africains dans l'instabilité politique, dans la pauvreté et les crises multiformes avec une consolidation des anciennes dictatures qui se sont offertes une « virginité démocratique » par le jeu des élections contestées et la modification unilatérale des constitutions (Zerbo A., 2003 et Babo A., 2009). Au Togo, depuis l'amorce du processus de démocratisation, la dévolution du pouvoir par les urnes n'est pas encore entrée dans les habitudes politiques. La régularité et la transparence des scrutins n'ont jamais fait l'objet d'un consensus, d'où le difficile ancrage de la démocratie électorale dont le signe distinctif est la récurrence des violences surtout lors des compétitions pour le contrôle du gouvernement de l'Etat.

La vie politique post-autoritaire se caractérise par une interaction violente entre les forces

oppositionnelles et le pouvoir. Pourquoi la violence s'invite-t-elle encore dans le débat politique au Togo ? L'heure même où le vote, pilier de la démocratie électorale, devient un moyen privilégié pour partager les idéologies concurrentes et donc l'instrument de légitimation des régimes ? Qu'est-ce qui explique son omniprésence lors des périodes électorales ? La présente recherche se donne pour objectif d'analyser les causes sous-jacentes de la violence politique qui constitue un facteur de vulnérabilité de la démocratie électorale au Togo.

I. Analyse de la situation et cadre théorique de référence

Après leur accession à l'indépendance dans les années 1960, les États africains ont dans un premier temps, expérimenté le pluralisme politique de l'ancienne métropole. Mais celui se serait révélé inadapté aux nécessités de la construction d'un État viable compte tenu de certaines contingences (Mahiou M.A., 1969). Ces contingences sont multiples. Sans prétendre à l'exhaustivité, elles vont du manque de bases sociologiques de l'État (Gonidec P.-F., 1995 : 7), aux carences en ressources humaines qualifiées, en passant par le manque d'expérience suffisante en matière de pluralisme démocratique ((Bourmaud D., 1997 : 75-79 ; Tshiyembe M., 1990 : 27 et Ki-Zerbo J, 2003 : 67-68).

Dans ces conditions, le parti unique a été convoqué pour favoriser la mise en place des structures de l'État, pour mobiliser, encadrer et discipliner les masses en vue du développement économique et social (Mahiou M. A, 1969). C'est ainsi que la pandémie du présidentielisme négro-africain a sévi sur le continent africain de 1965 à 1990 en faisant du président de la République la source exclusive du pouvoir et du droit dans l'État (Holo Th., 2009 : 102).

Au Togo, quelques années après les indépendances, ses dirigeants ont mis en parenthèse la démocratie libérale en instituant un régime de parti unique¹. L'instauration de ce système aurait pour objectif la canalisation des forces politico-sociales centrifuges en vue de l'émergence du *vouloir-vivre-collectif togolais*, base indispensable du développement socio-économique de l'État. Le préambule de la Constitution de la Troisième République promulguée le 09 janvier 1980 - résume l'idée qui sous-tendait l'institutionnalisation du parti unique en ces termes :

Le Peuple Togolais, horrifié par la politique de haine, de division et de règlement de compte des régimes précédents, s'est engagé dans la voie de l'unité nationale et du développement économique harmonieux sous la direction exclusive du Rassemblement du Peuple Togolais. Le Rassemblement du Peuple Togolais, parti unique, prime toutes

les institutions de l'Etat. Il exprime les aspirations des masses laborieuses 'l'union, la paix et la solidarité' .

Ce type de régime est caractérisé non seulement par l'absence quasi -totale de partis politiques et d'organisations sociales autonomes, mais aussi par l'embrigadement de toutes les forces vives du pays dans le Parti-Etat entraînant, par voie de conséquence, l'unanimité politique. Dès lors tous les Togolais étaient *de jure* membres du RPT. Le contrôle social est assuré par une pratique gouvernementale axée sur la gabegie, le clientélisme, l'instrumentalisation du fait ethnique et la privation de la jouissance des libertés fondamentales (Hetcheli K.F.L., 2007 : 121). Cette gouvernance axée sur une distribution inégale des ressources matérielles, financières et symboliques de l'Etat ² a conduit les populations à se manifester violemment le 05 octobre 1990 pour une ouverture démocratique de la vie politique du pays avec en toile de fond le multipartisme, la liberté d'expression, d'association, les élections libres, régulières et transparentes ³.

La Constitution de la IV^e République togolaise, adoptée par référendum le 27 septembre 1992 et promulguée le 14 octobre de la même année consacre ainsi en ses articles 4 et 5 les principes de la démocratie électorale. Depuis lors, plusieurs élections ont été organisées. De 1993 à 2010, le Togo a connu quatre élections législatives et cinq élections présidentielles.

Il faut préciser que les élections constituent un élément essentiel de la démocratie. « *[Elles confèrent] un surcroît d'autorité légitime à ceux qui exercent le pouvoir, et [réactivent] chez les gouvernés le sens de leur appartenance au grand groupe grâce à l'exercice collectif d'une prérogative partagée.* » (Braud P., 2004 : 365).

Il est donc admis que les élections constituent les voies légales et légitimes de dévolution du pouvoir. Elles sont, par ailleurs, les moyens appropriés pour partager les idéologies plurielles concurrentes et donc de règlement pacifique des conflits. En d'autres termes, les élections permettent aux citoyens de réaliser l'alternance sans effusion de sang.

Victor Hugo ne déclarait-il pas lors de son discours à l'Assemblée nationale législative du 31 mai 1830 que *Le suffrage universel, en donnant un bulletin à ceux qui souffrent, leur ôte le fusil.* ?

On aurait pu croire que le suffrage universel consacré par la Constitution togolaise pourrait contribuer tant soit peu à l'apaisement du climat social au Togo. Les périodes électorales constituent en revanche des moments d'insécurité et de violences politiques donnant ainsi

lieu une remise en cause ou une relativisation de l'idée selon laquelle le vote constitue « une soupape de sûreté ».

L'histoire électorale du Togo montre qu'à chaque consultation, on assiste à des mouvements de contestation des processus électoraux et des résultats de scrutins se traduisant par des affrontements entre partisans des formations politiques rivales, des affrontements entre les partisans des candidats et les forces de l'ordre et qui se soldent par des morts, des blessés, des traumatismes de tout genre, des destructions de maisons, d'édifices publics, etc.

Le constat est que ces manifestations violentes lors des élections poussent les contours de la définition que donne Nieburg de la violence politique. Selon lui, la violence politique regroupe

les actes se traduisant par des destructions, des atteintes physiques dont le but, le choix des cibles, ou des victimes, la mise en œuvre et/ou l'effet, ont une signification politique, c'est-à-dire, tendent à modifier la conduite des protagonistes dans une situation de négociation qui a des conséquences pour le système social (Nieburg, cit par Fillieule O, 1993 : 272-273).

Cette définition par effet met en lumière le rôle stratégique que revêt l'usage de la violence comme moyen de négociation. Elle décrit la violence comme un processus interactif qui se joue entre plusieurs groupes d'acteurs et prend en compte aussi bien la violence des groupes protestataires que celle de l'État. Elle inclut à la fois les violences préméditées et celles non voulues à l'avance, produites par le jeu imprévisible de l'interaction entre protagonistes (Fillieule O., *id.* : 273). On remarque bien, au regard de ces pratiques électorales, que la valeur expiatoire du vote est loin d'être une réalité au Togo.

Quelles pourraient être alors les raisons du recours à la violence au moment même où les Togolais se sont engagés dans une démocratie électorale qui vise à conférer la puissance souveraine au peuple à travers son bulletin de vote ?

Nous analysons ce phénomène sous le double prisme de l'interaction stratégique et du répertoire culturel. En d'autres termes, pour comprendre le caractère violent que revêt la démocratie électorale au Togo, il est important d'accorder une attention toute particulière aux visions politiques et stratégiques d'action de ceux qui se sont engagés dans ce processus (interaction stratégique) ainsi que la capacité d'adaptation des citoyens aux exigences de cette forme de démocratie (trajectoire culturelle).

Il s'agit de façon opératoire de procéder à une

« insertion systématique, dans l'analyse et dans l'explication des crises politiques [liées à la démocratie lectorale], de l'activité tactique de leurs protagonistes. Elle suppose, plus généralement, que l'on se donne les moyens de comprendre la place qui revient, dans l'apparition comme dans le déroulement de ces processus, aux mobilisations auxquelles ces protagonistes procèdent au cours des compétitions et des affrontements qui constituent la trame des rapports politiques. » (Dobry M., 2009 : 5).

Toutefois, la réflexion faite, le processus de démocratisation au Togo est caractérisé par des tensions sociales de grande envergure et met en scène deux forces politiques aux visions politiques opposées. Il s'agit des mouvements oppositionnels et la mouvance présidentielle. Les deux forces utilisent la violence comme stratégie de marchandage politique. La violence utilisée par les forces politiques d'opposition peut être qualifiée de violence insurrectionnelle et celle du parti au pouvoir de violence répressive⁴. Étudier la vulnérabilité de la démocratie lectorale, c'est donc tenir compte de ces paramètres dans l'analyse.

Par ailleurs, les travaux de l'économiste Douglas A. Hibbs l'ont le voile sur un pan de cette démocratie que l'on tente sciemment ou inconsciemment d'occulter, c'est celui de stimuler la violence. Il serait erroné, toute proportion gardée, de croire que la démocratie lectorale permet à travers le vote de résoudre pacifiquement les conflits. Pour l'auteur, l'engagement électif n'incite nullement au compromis ou à la modération mais entraîne plutôt les protagonistes dans une interaction agnostique (Hibbs D.A., 1973 : 130). Dans le même ordre d'idée, Jack L. Snyder estime qu'en faisant du vote « une panacée politique indépendamment de toutes conditions et circonstances » on adopte une posture dogmatique. Pour cet auteur, lorsque les pré-conditions démocratiques ne sont pas réunies (État de droit, une presse libre, des limites gouvernementales pressenties à adapter⁵), les élections ne peuvent que conduire à des situations conflictuelles (Snyder, 2000 : 35). C'est ce qui fait dire Ihl que « *S'il existe un exercice légitime de la compétition politique, c'est parce que des usages organisent la disqualification des pratiques de transgression contraires à son autonomie de fonctionnement.* (Ihl O., 2010 : 32).

Dans cette perspective, il est indispensable de prendre en compte dans cette analyse le répertoire culturel des citoyens pour mieux appréhender la difficile implémentation de la démocratie lectorale. Le premier auteur ici convoqué est Jean-François Bayart. Pour lui, la dimension contestataire constitutive de l'invention de la démocratie en Afrique noire a trait

aux contradictions entre les représentations autochtones du politique et l'exigence libérale d'inspiration occidentale. Il affirme que le processus de démocratisation en Afrique noire se heurte à la concurrence de quatre schémas culturels potentiellement contradictoires avec l'exigence libérale démocratique. Il s'agit de :

l'héritage d'une civilisation de l'oralité, encore peu familiarisée avec la médiation critique que représente l'écrit, voire avec les grandes distinctions conceptuelles inhérentes à l'imaginaire politique du judaïsme et du christianisme qui ont entraîné le sous-basement de l'État démocratique européen.

La sacralisation persistante de l'autorité et de son rapport au monde des ancêtres, que le culte de la personnalité présidentielle, dans la majeure partie des pays, cherche à canaliser au profit du pouvoir.

Le répertoire de l'invisible, et spécialement de la sorcellerie, qui n'a rien de démocratique et ruine la conception de la *res publica* de l'État institutionnel de facture occidentale, pour lui substituer une conception redistributive de la richesse de la richesse et de la politique.

L'ethos galitariste lignager, dans les sociétés africaines, qui annule la conception rationnelle de l'autorité bureaucratique et parasite le fonctionnement hiérarchisé des administrations publiques, notamment par interférence des relations de parenté et d'amitié. (Bayart J.-P., 1991 : 14-15).

Toute analyse faite, nous retenons avec Jean du Bois de Gaudusson (2003) que le processus des élections pluralistes se déroule de façon tumultueuse dans les pays où la culture du parti unique et des régimes militaires a longtemps prévalu. La crise de la socialisation politique autoritaire, la jeunesse des institutions, l'insuffisante préparation des acteurs, des conditions socio-économiques difficiles, des mentalités parfois réfractaires au changement constituent autant d'éléments qui concourent au difficile ancrage de la démocratie électorale en Afrique en général, et au Togo en particulier.

Au regard de tout ce qui précède, nous formulons l'hypothèse que la vulnérabilité de la démocratie électorale au Togo, avec comme corollaire les violences politiques, est liée aux activités tactiques de mobilisation des acteurs politiques et à la faible socialisation politique des citoyens.

II. Violence politique et difficile ancrage de la démocratie au Togo

Le caractère violent de la démocratie électorale au Togo tire sa racine des activités tactiques de mobilisation développées par les acteurs politiques. En effet, le processus de démocratisation s'est inscrit dans un rapport de force entre le pouvoir en place et les opposants au régime. Aux actions insurrectionnelles des opposants axées sur des conférences publiques, tracts, actes de violences, grèves, manifestations de rue, etc., le pouvoir oppose la violence d'Etat hors du cadre légal. Ainsi la combinaison de la violence tactique et de la contre-violence sociale engendre une criminalisation du processus de démocratisation donnant lieu à une banalisation de la violence.

II.1 Mouvement social de 1990 : une révolution inachevée ?

Les années 1990 constituent une période très mouvementée dans la vie sociopolitique du Togo. En effet, le 05 octobre 1990, le système de gouvernement instauré par Gnassingbé Eyadema, après sa prise de pouvoir en 1967, a fait l'objet d'une contestation populaire violente. Les jeunes constituaient le fer de lance de cette contestation. Ils ont rompu, pour la première fois, avec leurs anciens modes d'expression clandestins et occultes pour expérimenter la forme insurrectionnelle de participation politique (Toulabor C.M., 1996 : 118).

Tout a commencé au Palais de la justice de Lomé où devrait être prononcé le verdict dans *l'affaire des tracts mensongers, diffamatoires et incitant l'armée à la révolte*. Avant l'ouverture de la séance, des groupes de jeunes gens, pour la plupart des étudiants, ont envahi le palais de la justice en scandant des slogans hostiles au régime et en chantant l'hymne national « *Terre de nos Aïeux* », interdit depuis 1979. Cette manifestation pacifique a pris une tournure violente lorsque les militaires ont commencé à brutaliser sans ménagement la foule en occasionnant des blessés et des morts. Les manifestants se sont alors dispersés dans les quartiers de Lomé après cette intervention de l'armée et ont commencé à attaquer aux commissariats de police, à saccager des immeubles publics, à détruire les symboles de l'Etat, renverser et brûler les véhicules administratifs, etc. (Degli J.Y., 1996 : 26 et Katanga K, 2007 : 43).

Il faut noter que c'était la première fois, sous la Troisième République, que le régime a été confronté à une manifestation d'une telle envergure. Face à cette situation, le gouvernement a utilisé la force brutale pour faire respecter les prérogatives du pouvoir et reprendre le contrôle social qui lui échappait. Pour justifier le déploiement de son appareil de contrain-

te, mieux pour légitimer l'utilisation de la force, le gouvernement a attribué ces actes aux *meneurs étrangers pour la plupart, infiltrés bien avant au Togo et qui ont pris la précaution de se positionner à certains points névralgiques de la capitale afin de déclencher simultanément les actes de violence, de vandalisme et de pillage [et aussi aux] chômeurs, bandits, drogués et délinquants* ⁶.

Face donc à ces *fauteurs de troubles*, le gouvernement a mis en place un dispositif répressif de manière à les *mettre hors d'état de nuire* et en même temps à décourager toute velléité d'opposition. Le bras de fer est ainsi engagé entre les dirigeants et les manifestants. La violence constituait, pour les deux camps, un moyen stratégique de négociation ou de marchandage politique.

En effet, les contestataires du régime togolais se mettaient souvent aux prises avec les forces de l'ordre qui se soldaient par des morts, des blessés et des dommages matériels. Le régime utilisait toutes les stratégies pour saper le moral des protestataires. C'est ainsi que dans la nuit du 10 avril 1991, les militaires ont assassiné 28 personnes dont les corps ont été jetés dans la lagune de Bèlôm (Tedga P.J.M., 1991 : 139 et Degli J.Y., 1996 : 36). Le mouvement contestataire subissait, certes, le rouleau compresseur du régime mais ne faiblissait pas. De plus en plus structuré et organisé, il n'a pas reculé devant la violence tactique et a utilisé tous les moyens qui visaient la chute du régime. Pour éviter que le pouvoir puisse concentrer ses forces sur un seul point et neutraliser le mouvement, les « *meneurs de la contestation* » ont fait tendre le mouvement sur toute l'étendue du territoire et surtout dans les villes comme Kpalim, Vogang, Tsévi, Sokodé, Aného, Tabligbo (Degli J.Y., *id.* : 33).

La violence illégitime ⁷ de l'État, la contre-violence ⁸ des manifestants et la violence répressive ⁹ de l'État constituaient les trois moments de la spirale de la violence en cette période. Cette interaction violente entre les protagonistes a conduit le pays dans une impasse. Le mouvement contestataire ne pouvait pas renverser le régime par les casses, les tracts, les grèves et les manifestations de rue et le pouvoir non plus n'arrivait pas à venir à bout de la contestation par la répression violente. La seule alternative de sortie de crise était donc la négociation.

Les différentes négociations entre les protagonistes ont conduit à la convocation de la Conférence nationale. Ce cadre de dialogue devrait conduire les Togolais vers un nouveau contrat social, susceptible de pacifier le pays. À l'analyse, on se rend compte que la stratégie de conquête ou de maintien au pouvoir s'est tout simplement transportée sur un autre terrain.

II.2 Dynamique du mouvement social et dilemme électoral au Togo

La lutte pour la reconquête de la démocratie électorale au Togo s'est déroulée sur fond de violence. Elle mettait en scène deux grandes forces politiques aux visions et aux intérêts diametralement opposés. Le parti au pouvoir s'est inscrit dans une approche évolutionniste, c'est-à-dire une volonté affichée de garder le contrôle du processus de démocratisation, de le conduire selon son rythme et d'opérer progressivement des réformes qu'il jugera utiles. Notons que parmi les tenants de cette ligne politique, il existe ceux qui voyaient dans ce processus une menace pour leurs intérêts vitaux et qui voulaient que ce qui se maintienne et se perpétue le *statu quo ante* dont ils bénéficiaient et ceux qui souhaitaient une ouverture mais contrôlée du processus. Le Président de la République ne déclarait-il pas dans son discours du 30 octobre 1990 que *le Togo est prêt pour faire l'expérience d'un multipartisme discipliné et contrôlé* ?¹⁰

Les partis de l'opposition poussent, quant à eux, une vision révolutionnaire : l'instauration pleine et entière de la démocratie électorale. Parmi les tenants de cette tendance révolutionnaire, il y avait ceux qui prônaient non seulement une rupture brutale avec l'ancien système, mais aussi avec tous ceux qui l'ont animé. Il y avait aussi ceux qui n'avaient pas adhéré à cette ligne dure en soulignant les dangers potentiels d'une telle radicalité pour l'avenir. Un des tenants de la lutte démocratique déclarait cet effet sur RFI que la chute du Président n'était pas souhaitable cause du vide politique que cette situation risquait d'engendrer (Degli J.Y., op.cit. : 36).

Au-delà de ces positions plus ou moins radicales chez ceux qui veulent le changement, plus ou moins rigides chez ceux qui s'y opposent, ce sont, à l'analyse, les deux visions qui ont accompagné et continuent d'accompagner le processus de démocratisation du Togo. Mais l'utilisation de la violence insurrectionnelle et de la violence répressive comme stratégie de renversement du régime ou de sa conservation a montré ses limites. Le processus de démocratisation tant devenu irréversible, il appartient aux protagonistes de s'entendre et de poser les bases consensuelles de son affermissement. La conférence nationale convoquée, en juillet 1991, était destinée à la élaboration du nouveau contrat social.

La question fondamentale ici est de savoir comment ces protagonistes qui sont dans une logique agnostique peuvent s'entendre sur le contenu de ce nouveau contrat social et surtout lorsqu'on sait que leurs positions au départ sont diametralement opposées et endossées une

stratégie de jeu somme nulle.

A cette question Marret tente d'apporter une réponse, même si elle peut être caution discussion. Il fait remarquer que dans tout processus de négociation, il faut distinguer les positions des protagonistes de leurs intérêts et besoins sous-jacents. Car en-dehors des discours stratégiques, il y a toujours un niveau « *infra* » qui est celui des objectifs matériels ou symboliques dont la nature est différente et qui ne sont pas fondamentalement contradictoires. On pourrait donc concilier ces intérêts en modifiant la structure, le déroulement et les pré-supposés des discussions (Marret J.-L., 2001 : 28).

Le processus de construction d'une démocratie libérale tant un processus complexe et de longue haleine, il serait nécessaire de mettre au point une éthique de la discussion entre les protagonistes leur permettant de s'accorder sur les règles, les valeurs et les normes qui doivent régir l'ordre social. Dans cette perspective, Jürgen Habermas a développé une théorie autour de laquelle peut se définir une société bien intégrée. Il s'agit de l'« *agir communicationnel* ». A l'*agir stratégique*, par lequel on cherche à exercer une influence sur l'autre, il oppose l'*agir communicationnel*, par lequel on cherche simplement à s'entendre avec l'autre de la façon d'interpréter ensemble une situation et à s'accorder sur la conduite à tenir. Cette théorie valorise la communication en tant que moyen même de produire un accord démocratique. Pour Habermas, une démocratie viable doit se nourrir de la négociation de compromis et de sphère de consensus. Il est donc possible de parvenir à un consensus, garant de la cohésion sociale, sur les normes éthiques ou politiques en débattant de manière argumentée (Habermas J., 1987). Pour y arriver, l'obligation doit être faite à chaque partie prenante de transcender sa *Raison-entendement* qui la confine dans une sorte d'arrogance et fait d'elle un *animus dominandi* en poussant la *Raison-communicationnelle* qui lui permettra de s'ouvrir à l'autre et à l'altérité. Cette activité communicationnelle permet d'établir l'intercompréhension entre les protagonistes. Il s'agit ici de considérer le sujet comme un sujet dialogique sous le paradigme de l'intersubjectivité médiatisée par le langage. Dans ce processus de discussion, les noncensurés, par quiconque, doivent avoir une triple prétention : la validité : d'abord la prétention à l'exactitude, ensuite la prétention à la justesse par rapport au contexte social et ses normes, et enfin la prétention à la sincérité. Ce paradigme contredit le modèle téléologique du sujet autosuffisant dont les seuls rapports s'établissent dans la dialectique conquérante sujet/objet (Habermas J., cit. par Tine A., 2000 : 14 et 23).

Le constat est que les protagonistes de la crise togolaise ont plutôt adopté la posture du sujet conquérant. En s'inscrivant dans une logique stratégique de conquête ou de conservation de

pouvoir, ces forces politiques concurrentes intensifient l'annonce de la Conférence nationale leurs activités tactiques de mobilisation comme en témoigne ces propos de Toulabor :

« A la veille de la Conférence nationale, afin d'exercer un contrôle sur cette instance stratégique qui dotera le pays de nouvelles institutions politiques, le pouvoir et l'opposition vont susciter la création de partis politiques et d'associations satellites de tous genres » (Toulabor C.M., 1996 : 119).

Les partis d'opposition vont mettre en contribution leurs organisations satellites de la société civile et les « frustrés » du régime -RPT pour tenter de renverser le pouvoir, mais cette fois-ci travers les décisions de la conférence. Les débats motivés et passionnés qui ont souvent embellis les travaux de cette conférence sont assez illustratifs. Ils constituent aux yeux de Tété et autres analystes politiques un raccourci rapide pour mettre fin au régime en place. Il affirme :

« La cupidité affichée par certains délégués, tend à conforter les observateurs dans le fait que [la Conférence Nationale Souveraine] n'est qu'une espèce de Révolution bourgeoise » conduite par un « tiers état (Intelligentsia bourgeoise), animé d'une vague idéologie patriotique, désireux de participer aux privilèges et d'acquiescer une part de gâteau national, en évinçant ceux qui jusque-là en ont le plus profité » (Tété T., 1998 : 68-69).

Le parti au pouvoir, tout en s'appuyant sur l'armée pour faire échec aux partis d'opposition, va de son côté créer sa propre société civile. On assiste alors à une bipolarisation de la vie politique du pays. Au total, les vellités d'exclusion des membres du RPT du processus de démocratisation de la part de l'opposition, d'une part, et les stratégies de sabotage du pouvoir d'autre part, n'ont pas permis à la conférence nationale d'aboutir à un consensus social et à une stratégie inclusive de participation politique sur lesquels devrait prendre appui cette démocratie. La transition chaotique et le difficile ancrage de la démocratie lectorale au Togo ne sont que le reflet de l'esprit qui a prévalu lors de cette assemblée nationale (Hetcheli K.F.L., 2007 : 124).

Pour Vomesse, c'est la conférence nationale qui a une fois de plus renforcé le camp présidentiel dans sa conviction que la perte du pouvoir constituera pour lui une traversée du désert surtout lorsque cette rencontre s'est vite transformée en un tribunal où sont mises au jour les rancœurs et les vellités de règlement de comptes. (Vomesse K.M., 2009 : 104). La

perte du pouvoir constitue pour les tenants de l'ordre ancien une source d'insécurité physique, matérielle, financière, symbolique, etc. Cela fait que le climat politique est devenu très tendu, car la conquête et l'exercice du pouvoir deviennent une question de survie politique pour chaque camp. C'est pourquoi chaque partie s'inscrit dans un « *agir stratégique* » lorsqu'il s'agit de définir et/ou de mettre en pratique les règles du jeu de la compétition électorale. De cette interaction stratégique naît une sorte de dilemme électoral. Les périodes électorales deviennent alors des moments de vives tensions et de violences excessives, plongeant le Togo dans une crise sociopolitique électorale. L'alternance au pouvoir par les urnes court et moyen terme devient alors hypothétique. Le régime Eyadema a toujours considéré que l'instauration d'une véritable démocratie permettra aux nostalgiques du régime qu'il a renversé en 1963 de prendre le pouvoir et se venger de lui. C'est ce qui fait dire Attisso que :

« Le général Eyadema continue de voir en [Gilchrist Olympio] une menace d'un esprit de vendetta, qui cherche à conquérir le pouvoir pour prendre sa revanche sur l'assassinat de son père. Il n'a jamais eu la certitude que le combat politique du président de l'Union des Forces de Changement, est le fait de l'ambition politique d'un citoyen dont le souci est avant tout d'apporter sa pierre à la construction de son pays. » (Attisso F.S., 2001 : 94).

Cette réalité historico-politique fait de la compétition politique un lieu de combat non idéologique, de projet de société, mais de personnes sous le couvert des partis politiques notamment le RPT du Général Eyadema et l'UFC de Gilchrist Olympio. Ce combat de personnes s'est poursuivi même après la mort d'Eyadema. La succession dynastique est assurée par l'un de ses fils, Faure Gnassingbé empêchant l'alternance démocratiquement.

Si on peut accorder le bénéfice du doute à Eyadema que son maintien au pouvoir est dû au fait que le combat politique de son principal adversaire politique, Gilchrist Olympio, se résume à la vengeance de son père, on ne saurait cependant comprendre cette succession dynastique. Cela révélerait, en toute hypothèse, d'un *gourmandisme politique*. Faure Gnassingbé déclara-t-il pas lors de son investiture par le RPT pour le compte de la présidentielle du 24 avril 2005 que « *Papa m'a dit de ne jamais laisser le pouvoir m'échapper de peur de ne plus jamais l'avoir* » ? Cette perception du pouvoir et son instrumentalisation sur fond d'un climat politique tendu est préjudiciable à l'alternance démocratique et pacifique au Togo. Les violences politiques que connaît le Togo sont la résultante de ce refus d'alternance au pouvoir.

Le problème de l'alternance démocratique est très crucial en Afrique au Sud du Sahara. Et les élections se déroulent sur fond de tensions et de violences. Si dans certains pays comme le Mali, le Ghana, le Bénin, les résultats des élections sont accueillis sans violences majeures, dans d'autres par contre, ils constituent des sources de conflits violents avec leur cohorte de morts, de mutilés, de viols, etc. Au Kenya, par exemple, les violences issues des élections du 27 décembre 2007 ont entraîné plus de 15000 morts, plusieurs blessés, des dégâts matériels importants et plus de 300 000 déplacés (AFP, 25 février 2008). En Côte d'Ivoire, les élections de 2010 ont conduit à un bras de fer armé entre le Président sortant Laurent Gbagbo et le Président élu Alassane Ouattara. Le rapport du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies publié le 15 juin 2011 fait état de plus de 3000 morts.

Au Togo, toutes les élections et surtout les présidentielles sont toujours marquées par des actes de violences politiques. Les périodes électorales qui ont été les plus violentes sont celles de 1998 et 2005. Au lendemain de l'élection présidentielle du 21 juin 1998 contestée par les partis d'opposition, des incidents ont été signalés à la frontière entre le Togo et le Ghana où seraient venus des hommes armés pour renverser le gouvernement. Des maisons appartenant aux leaders de l'opposition sont mises à sac et incendiées. Le siège du Parti de Gilchrist Olympio, l'Union des Forces de Changement (UFC) fut saccagé au motif que ce dernier serait l'instigateur de cette tentative de coup d'Etat (Toulabor C.M., 1999 : 111).

Selon le rapport d'Amnesty Internationale, la période électorale de 1998 est caractérisée par des scènes de pillage, de vandalisme, d'exécutions extrajudiciaires, sommaires et arbitraires, d'actes de torture et de mauvais traitements infligés à des personnes détenues, de viols et d'enlèvements de femmes dans certaines régions et la mise en détention des partisans de l'opposition. Ce rapport a fait également état de la découverte d'une centaine de cadavres rejetés par la mer sur les plages togolaises et béninoises. Les personnes tuées étaient, selon ledit rapport, pour la plupart des partisans de l'opposition, mais aussi des suspects des droits communs. Les auteurs de ces tueries seraient des personnes appartenant aux forces de sécurité, la gendarmerie et des milices travaillant de concert avec celles-ci et bénéficiant du soutien et de l'approbation du gouvernement. (Amnesty International, 2002 : 402-403).

Les élections présidentielles d'avril 2005 sont celles les plus illustrées en actes de violence d'une rare intensité jamais connue au Togo. Le Rapport de la Commission Nationale Spéciale d'enquête Indépendante (CNSEI), mise en place par le gouvernement togolais, a fait état de 154 personnes décédées, 654 blessées et des dégâts matériels d'une valeur de 3 827 833 828 FCFA. Pour sa part, le Rapport de la Mission d'Établissement des Faits de l'ONU situe le

nombre de victimes entre 400 et 500 morts, 10 000 blessés et 30 000 réfugiés. Il souligne également l'ampleur des disparitions, l'utilisation à grande échelle de la torture et de traitements inhumains et dégradants, les destructions systématiques et organisées des biens et des propriétés¹¹. La Mission indique que la responsabilité de l'implosion de la violence en 2005 est une responsabilité plus ou moins partagée de divers acteurs : celle des forces de sécurité et l'existence évidente d'une stratégie de la répression, celle des partis politiques de la coalition de l'opposition et de leurs militants et celle des dirigeants politiques, des militants et des milices du Rassemblement du Peuple Togolais (RPT) (ONU, 2005 : 34-35). Elle précise par ailleurs que ces actes de violence et les dégâts collatéraux qu'ils ont engendrés, sont la résultante de l'agrégation d'un certain nombre de faits. Il s'agit de la prégnance dans l'ensemble de la société togolaise d'une culture de violence rigide comme méthode de conservation ou de conquête du pouvoir, du principe de l'impunité institué par le pouvoir comme légitimation de la culture de violence et socle de la solidarité politique des membres de l'appareil répressif d'Etat et enfin, de la dynamique de polarisation ethnique et xénophobe en cours dans la société togolaise découlant de la gestion ethnique et clanique durable du pouvoir qui a engendré dans la conscience collective la tendance à une lecture ethnique des clivages politiques (ONU, 2005 : 42).

Aussi, la caractéristique fondamentale de ces affrontements réside-t-elle dans le fait que les protagonistes des deux camps les ont conçus, organisés, et exécutés de façon méthodique, en ayant en vue un objectif bien défini et préalable (CNSEI, 2005 : 28). Cette interaction stratégique des acteurs politiques font que le paysage politique est marqué par une forte insécurité. Même si les élections législatives de 2007 et les présidentielles de 2010 n'ont pas connu de violences majeures, le pari d'une alternance pacifique est loin d'être un acquis.

III. Défaut de pré-conditions de la démocratie et dynamiques conflictuelles

La démocratie électorale suppose l'organisation d'élections compétitives échantillonnées régulières, la promotion et la protection des libertés fondamentales, la libre adhésion des individus aux structures sociales et politiques, le respect des libertés de presse et le bon fonctionnement des institutions publiques. Lorsque ces pré-conditions sont inexistantes, la violence devient inévitable dans les interactions politiques.

III.1 Faible socialisation politique et incivilités électorales

La démocratie tant un idéal, même ceux qui s'en réclament aujourd'hui n'en font qu'une approximation. A cet effet, les mutations politiques et sociales en cours en Afrique, en général, et au Togo, en particulier doivent s'approfondir et s'enraciner dans les pratiques individuelles et collectives. Cela nécessite, bien entendu, de la part du corps social, l'apprentissage des valeurs, des règles, des normes et des principes qui fondent ce modèle de gouvernement. Ce processus d'apprentissage est communément appelé la socialisation politique que Eric Barnouw définit comme tant « *the process by which people acquire political orientations and patterns of behavior as they mature cognitively and affectively over the course of their lives* » (Barnouw E., 1989: 319).

Aux dimensions cognitive et affective indiquées par Barnouw, Almond et Verba en ajoutent une troisième, celle évaluative. Selon eux, ces trois dimensions s'appliquent aux quatre principaux objets du système politique. Il s'agit du système global (histoire et organisation constitutionnelle de l'Etat), des inputs du système (structures et règles politiques, processus de décision, etc.), des outputs du système (décisions législatives, administratives et juridictionnelles de l'Etat) et de la perception de soi comme acteur et non pas spectateur du système (connaissance des droits et devoirs, conscience de son influence possible, normes fixant son jugement politique, etc.) (Almond et Verba cités par Daniou T., 2001 : 227-228).

Toute réflexion faite, la socialisation politique confère aux citoyens une culture démocratique qui est, selon Maurice Kamto,

« une sédimentation des comportements démocratiques appris et capitalisés (). La capitalisation de la démocratie étant largement tributaire de cette culture. Si la strate démocratique est trop mince dans la culture politique d'une société, alors la démocratie est d'autant plus vulnérable et la société est la merci des crises de citoyenneté » (Kamto M., cité par Lankome D., 2010 : 16).

La vulnérabilité de la démocratie électorale au Togo ne s'expliquerait-elle donc pas par l'absence de strate de la culture d'élection pluraliste des citoyens? On pourrait répondre par l'affirmative du fait que le corps social n'a véritablement socialisé avant ni après son basculement du monopartisme dans le multipartisme.

De nos jours, on assiste à des campagnes de sensibilisation et de formation tous azimuts surtout la veille des élections. Ce sont le plus souvent des actions sporadiques financées dans la grande majorité par des bailleurs de fonds et qui peinent à donner des résultats probants.

Sans un programme national d'instruction civique servant de cadre directeur ces différentes actions, les résultats seront toujours en de des espérances. Dans de telle condition, il serait difficile d'espérer, de la part des populations, des attitudes et comportements citoyens. La crise de citoyenneté avec en toile de fond les incivilitéslectorales n'est que la résultante de cette impréparation à l'activité politique.

Les incivilitéslectorales constatées au Togo sont de plusieurs ordres. Il s'agit des violations des dispositions constitutionnelles, de la disqualification stratégique de certains candidats, du refus d'inscrire certains citoyens sur les listeslectorales et de la falsification des documentslectoraux. A cela s'ajoutent le bourrage d'urnes, la violation du secret de vote, la corruption des membres des bureaux de vote, les entraves à la liberté d'expression, les votes multiples, les entraves aux commissions locales, les actes de violence¹², etc.

De plus, les leaders politiques perçoivent la démocratie comme une voie d'accès ou de maintien au pouvoir en oubliant ou en négligeant les fondamentaux de cette démocratie. Ils créent le plus souvent des partis politiques sans une véritable idéologie. La plupart des partis vacillent entre deux ou plusieurs idéologies. C'est pourquoi lors des élections, on assiste moins des débats d'idées et plus des propos discourtois, des intimidations, des menaces et des pressions. Tout ceci crée un climat d'insécurité et d'instabilité (Ekpent K.N., 2006 : 91).

Ces comportements inciviques témoignent d'une démocratie mal comprise, mal maîtrisée et mal appliquée relevant soit de l'ignorance des textes qui régissent la vie politique du pays, soit d'une volonté manifeste de ne pas les respecter.

Dans un tel contexte, l'éducation civique devient un impératif et doit s'étendre à toute la population. Comme le dit avec pertinence Tamasse Daniou,

« l'éducation politique s'avère nécessaire pour lever la morale et le débat dans l'ordre politique. [...] Chacune des personnes qui intressent les règles du jeu a besoin de la toute puissance des mots et concepts de l'Etat moderne. Tout le monde prononce ces mots et concepts dans une sorte de fiction politique, comme si leur seule prononciation suffisait à appréhender leur objet : démocratie, multipartisme, liberté, droits de l'Homme, justice, égalité, etc. » (Daniou T., 2001 : 243).

C'est seulement à travers cette éducation que le citoyen peut participer efficacement à la gestion de sa cité. La participation suppose, selon Bourdieu (1979), une capacité de comprendre l'univers, insupportable d'un sentiment plus ou moins vif, d'être plus compétent au sens plein du terme ; c'est-à-dire socialement reconnu comme habile à s'occuper des affaires politiques,

donner son opinion leurs propos ou m me en modifier le cours.

III.2 Dysfonctionnement des institutions électorales et contestations violentes

Les élections occupent une place de choix dans une démocratie libérale. C'est ce qui fait dire Raymond Aron que *les traits structurels des régimes démocratiques sont bien les élections* (Aron R., 1966 : 66). Or, les processus électoraux sont d'une grande complexité et procèdent d'actes politiques, juridiques et de comportements divers qui se déploient dans un cadre concurrentiel ou conflictuel (Kessougbo K., 2005). D'où la nécessité de la mise en place d'organes de gestion de ces élections. Le bon fonctionnement de ces organes contribuera à régler pacifiquement les problèmes et des drapages fâcheux qui peuvent naître des consultations.

Au Togo, les contestations violentes des élections s'expliqueraient non pas par l'inexistence des organes de gestion des processus électoraux, mais par les entraves qui sont faites au peuple dans l'exercice de sa puissance souveraine et ceci, travers l'instrumentalisation de ces organes. Les organes les plus instrumentalisés sont l'Assemblée nationale, la Cour constitutionnelle et la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI).

Il est admis que l'Assemblée nationale joue un rôle non négligeable dans la survie de la démocratie. Elle initie concomitamment avec le Gouvernement des lois, les vote en dernier ressort et contrôle l'action gouvernementale (Art. 81 et 83 de la Constitution togolaise). L'expérience a montré que cette institution n'a pas contribué significativement à l'avancement et la maturation de la démocratie, mais a le plus souvent engendré des situations conflictuelles entre les acteurs politiques en taillant des lois électorales sur mesure et en procédant de façon irrégulière à la modification de certaines dispositions de la Constitution.

Le 30 décembre 2002, l'Assemblée nationale, majoritairement composée de représentants du Rassemblement du Peuple Togolais, a modifié l'article 59 de la constitution qui limitait deux le nombre des mandats présidentiels. L'article 59 modifié supprime la limitation des mandats. Ce qui permet au chef de l'Etat de briguer indéfiniment le fauteuil présidentiel. Or, la clause limitative du mandat présidentiel introduite dans les constitutions africaines francophones dans les années quatre-vingt-dix aurait pour but de « *pousser à la retraite des chefs d'Etat inamovibles ou [de] prévenir l'émergence d'une nouvelle génération de chefs d'Etat inamovibles* » (Laoda A., 2003 : 142).

En sautant ce verrou constitutionnel, l'Assemblée nationale a ouvert la boîte de Pandore une présidence voire une transmission dynastique du pouvoir au Togo. Pour preuve,

le Général Eyadema est resté au pouvoir jusqu'à son décès le 5 février 2005. Quelques heures après la mort de ce dernier, l'Armée togolaise a orchestré un coup de force en portant au pouvoir l'un de ses fils, Faure Gnassingbé et ceci en violation flagrante des dispositions constitutionnelles. En effet, l'article 65 de la Constitution stipule expressément :

En cas de vacance de la Présidence de la République par décès, démission ou empêchement définitif, la fonction présidentielle est exercée provisoirement par le président de l'Assemblée nationale.

La vacance est constatée par la Cour Constitutionnelle saisie par le Gouvernement.

Le Gouvernement convoque le corps électoral dans les soixante (60) jours de l'ouverture de la vacance pour l'élection d'un nouveau Président de la République .

Pour légitimer ce coup de force du 5 février 2005, l'Assemblée nationale a procédé le 6 février 2005 à la modification de certaines dispositions de la constitution et du code électoral. Elle a, au premier abord, modifié l'article 65 et ensuite porté des amendements à l'article 203 du code électoral. Ces modifications ont non seulement permis Faure Gnassingbé de reprendre son titre de député, mais également de se faire élire Président de l'Assemblée nationale et du coup d'assurer l'intégrité de la Présidence de la République. Ces modifications violent l'article 144 alinéa 5 de la Constitution qui dispose que « aucune procédure de révision ne peut être engagée ou poursuivie en période d'intégrité ou de vacance ».

On aurait cru que la Cour constitutionnelle allait mettre fin à ces mascarades politico-juridiques en prononçant l'inconstitutionnalité des lois votées précipitamment et maladroitement le 6 février 2005. Force est de constater qu'elle a plutôt accompagné le processus d'usurpation du pouvoir en recevant le 7 février 2005 le serment de Faure Gnassingbé, en tant que nouveau Président de la République ; elle qui en principe est sensée non seulement assurer le contrôle de constitutionnalité des lois et garantir les équilibres constitutionnels, mais aussi de contribuer à régler les conflits, apaiser le corps social et asseoir la légitimité des gouvernants (Ould Boubout A-S., 1998 : 185). Par cet acte, elle a plongé le pays dans une nouvelle crise politique sans précédent caractérisée par de graves tensions et violences.

Il faut noter que l'incapacité de la Cour constitutionnelle à dire le droit est apparue au grand jour dès lors des élections présidentielles de 1998 et de 2003. Dans le 1^{er} cas, elle a validé l'élection du Président sortant, malgré la manipulation des résultats du scrutin (Houndjo K., 2009 : 97). Dans le deuxième cas, elle s'est prononcée pour la rétroactivité de la loi issue de la révision constitutionnelle du 31 décembre 2002. Cette loi fait obligation de résidence de

douze mois au Togo tous les candidats à la présidentielle. Elle a de ce fait invalidé la candidature du principal adversaire politique du président sortant qui de surcroît est réélu. Ces élections ont montré l'opinion publique combien de fois les juges constitutionnels sont manipulables et manipulables du fait de leur manque de probité et de responsabilité (Kessougbo K., 2005).

De plus, cette modification constitutionnelle du 31 décembre 2002 a été suivie de celle du code électoral le 6 février 2003. Ce code prévoyait au départ que la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) était chargée d'organiser et de superviser les consultations électorales et référendaires en liaison avec le Ministre de l'Intérieur. Le code modifié confie directement l'organisation des consultations électorales et référendaires au Ministre de l'Intérieur. La CENI est réduite à sa portion congrue (Rapport de la Mission de l'ONU, 2005 : 10).

Et pourtant c'est la partialité du Ministre de l'Intérieur dans l'organisation des élections qui a milité en faveur de la création de la Commission Electorale Nationale. Comme on peut le constater cette modification du code électoral vient remettre en cause le consensus autour de l'organisation et de la gestion des opérations électorales. Comme l'indique avec pertinence Habermas, « *des conflits qui surgissent dans le cadre d'interactions gouvernées par des normes proviennent directement d'une perturbation dans l'attente mutuelle sur les normes* » (Habermas J., 1997 : 87).

Il faut reconnaître cependant que l'institutionnalisation de la CENI ne constitue pas une panacée politique de règlement des problèmes électoraux. L'expérience a montré que l'indépendance dont elle doit jouir pour mener bien sa mission est mise à rude épreuve par sa politisation, son caractère temporaire et sa composition partisane. Étant donné que les membres de la Commission sont très majoritairement composés des acteurs politiques, on assiste le plus souvent à des tentatives de blocage voire de blocage des processus électoraux. Rappelons qu'en juin 1998, la Présidente de la Commission, Mme Awa Nana a dmissionné en plein processus électoral. Les quatre représentants du RPT ont aussi rendu leur tablier bloquant ainsi les travaux de la Commission. Le ministre de l'Intérieur a proclamé les résultats en déclarant le Général Eyadema vainqueur de l'élection présidentielle. Suite à cette proclamation des affrontements ont eu lieu entre les partisans de l'opposition et les forces de l'ordre faisant des morts et des blessés (Houndjo K., 2009 : 15).

Au total, le caractère très mouvementé des périodes électorales au Togo est la conséquence de l'instrumentalisation des institutions de gestion de ces élections. La propension de l'Assemblée nationale à modifier à loisir les lois constitutionnelles et électorales, l'obstination de la Cour constitutionnelle à ne pas dire le droit, alors que ses décisions ne sont susceptibles d'aucun recours, poussent les partisans des partis d'opposition à se révolter presque à chaque proclamation des résultats électoraux.

Conclusion

L'objectif de cette recherche est d'identifier les raisons de la vulnérabilité de la démocratie libérale au Togo. Pour y arriver, nous sommes parti de l'hypothèse que cette vulnérabilité est liée, dans une large mesure, aux activités tactiques de mobilisation des acteurs politiques et la faible socialisation politique des citoyens. L'analyse révèle que le Togo est entré dans la démocratie non pas à travers un processus de maturation politique endogène, mais par la voie de la contestation violente du système en place. À cette violence réactionnaire forte teneur révolutionnaire s'oppose une violence répressive de l'État. L'interaction entre les forces insurrectionnelles et les forces répressives a conduit à un dilemme sécuritaire qui les a contraints à la négociation. Elle privilégie la force de l'argument à l'argument de la force. De plus, elle exige de la part des parties prenantes d'avoir une profonde notion de leurs propres intérêts, mais aussi d'avoir conscience des objectifs de leurs adversaires/partenaires. En agissant ainsi, les deux parties ont plus gagné que perdu (Marret J.-L., 2001 : 27).

Les protagonistes togolais s'inscrivent, en revanche, le plus souvent dans un *agir stratégique* lorsqu'il s'agit de négocier les accords et aussi de les mettre en œuvre. C'est ainsi que les multiples accords signés n'ont pas produit de résultats probants. Au total, le poids de la culture du monopartisme, le manque de culture démocratique, les prédispositions psychologiques des leaders politiques à douter de la bonne foi de leurs adversaires et le dysfonctionnement des institutions, constituent les ressorts de la panne de la démocratie au Togo.

La viabilité de cette démocratie ne passerait-elle pas par une adhésion pleine et entière des acteurs politiques aux principes de l'alternance démocratique qui constitue l'essence même de la démocratie électorale ? Cela ne suppose-t-elle pas une réorientation des fondements normatifs de l'action politique, une reconversion du psychisme politique des acteurs et une socialisation politique démocratique des citoyens ?

Références bibliographiques

- Amnesty Internationale, *Rapport 2002*, Editions francophones, 2002.
- Aron R., *Les désillusions du progrès*, Paris, Calman-Levy, 1966.
- Attisso F. S., *La problématique de l'alternance politique au Togo*, Paris, L'Harmattan, 2001.
- Babo A., Perceptions du fonctionnement des institutions et de démocratie en Côte d'Ivoire, *Journal des Sciences sociales*, décembre 2009, N° 6, pp. 7-20.
- Barnouw E., *International Encyclopedia of Communications*, New York, Oxford University Press, 1989.
- Bayart J-P., La problématique de la démocratie en Afrique noire – La Baule et après ? , *Politique africaine*, 1991, N° 43, pp. 5-20.
- Bourdieu P., *La distinction*, Paris, Minuit, 1979.
- Bourmaud D., *La politique en Afrique*, Paris, Montchrestien, 1997.
- Braud P., *Sociologie politique*, Paris, LGDJ, 2004.
- Daniou R. T., *Afrique : L'unité de mesure de démocratie*, Paris, Karthala, 1997.
- Daniou T., Socialisation politique et démocratie participative. Réflexion sur la contribution de la culture politique au développement de l'Etat démocratique en Afrique, *Annales de l'Université de Lomé*, 2001, Vol 2, Tome XXI, pp. 215-263.
- de Gaudusson Jean du Bois, Les leçons de la preuve de l'Afrique, *Cahiers du Conseil constitutionnel*, janvier 2003, N° 13 (Dossier : La sincérité du scrutin).
- Degli J. Y. ; *TOGO : La tragédie africaine*, Ivry-sur-Seine, Editions Nouvelles du Sud, 1996.
- Dobry M., *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles*, Paris, Presses des Sciences Po., 2009.
- Ekpent K. N., *Liberté politique et cohésion sociale : Rôle des chefs traditionnels lors des consultations électorales au Togo : Cas du village autonome de Dikpeleou dans la Préfecture de Blitta*, Mémoire de Maîtrise de sociologie, Université de Lomé, 2006.
- Fillieule O, L'émergence de la violence dans la manifestation de rue. Elements pour une analyse sociologique, *Cultures & Conflits*, 1993, N° 9/10, Paris L'Harmattan, pp. 267-291.
- Gonidec, P-F, La crise africaine : une crise de l'Etat, *African journal of International and comparative law*, 1995, Vol. 7, N° 1, pp. 6-17.
- Habermas J., *Droit et Démocratie. Entre fait et normes*, trad. de l'allemand par Rainer Rochlitz et Christian Bouchonhomme, Paris, Gallimard, 1997.
- Habermas J., *Théorie de l'agir communicationnel*, trad. de l'allemand par Jean-Louis Schlegel, Paris, Fayard, 1987.
- Hetcheli K.F.L., Société civile et processus de démocratisation au Togo : de l'affrontement à la collaboration, *Journal de la Recherche Scientifique de l'Université de Lomé*, 2007, Vol. 9, N° 2, Série B, pp. 119-129.
- Hibbs D. A., *Mass Political Violence. A Cross-National Analysis*, New-York, John Wiley and Sons, 1973.

- Holo Th., Emergence de la justice constitutionnelle, *Pouvoirs*, 2009, N 129, pp. 101 -114.
- Houndjo K., *Les formes protestataires de la participation politique chez les jeunes : Le cas des jeunes de Bè*, Mémoire de Maîtrise en Sociologie, Université de Lomé, 2009.
- Ihl O., L'urne et le fusil. Sur les violences électorales lors du scrutin du 23 avril 1848, *Revue française de science politique*, Volume 60, février 2010, Numéro 1, pp. 9 -33.
- Katanga K., *Formations associatives et politiques au Togo de 1990 à 1991 : Approche historique*, Lomé, Presse de l'UL, 2007.
- Kessougbo K., La Cour constitutionnelle et la régulation de la démocratie au Togo, *Revue juridique et politique des Etats francophones*, 2005, Volume 59, N 3, pp. 353 -391.
- Ki-Zerbo J., *A quand l'Afrique ?* Entretien avec Ren Holenstein, [s.l.], Editions de l'Aube, 2003.
- Lankome D., *Déficit de culture de la démocratie et crise de citoyenneté dans la ville de Lomé au Togo*, Mémoire de DEA de Sociologie politique, Université de Lomé, 2010.
- Laoda A., La limitation du nombre de mandats présidentiels en Afrique francophone, *Revue électronique Afrilex*, 2003. N 03, pp. 139 -174.
- Mahiou M. A., *L'avènement du parti unique en Afrique noire. L'expérience des Etats d'expression française*, Paris, L.G.D.J., 1969.
- Marret J-L., *La fabrication de la paix. Nouveaux conflits, nouveaux acteurs, nouvelles méthodes*, Paris, Ellipses Edition Marketing S.A., 2001.
- ONU, *Rapport de la Mission d'Etablissement des faits de charge de faire la lumière sur les violences et les allégations de violations des droits de l'homme survenues au Togo avant, pendant et après l'élection présidentielle du 24 avril 2005*, 29 Août 2005, in [http:// :www.letogolais.com/pdf/Rapport_ONU_Togo.pdf](http://www.letogolais.com/pdf/Rapport_ONU_Togo.pdf) (25.06.2011).
- Ould Boubout, A-S., Aspect du contentieux électoral en Afrique, *Séminaire de Cotonou*, 11-12 novembre 1998.
- Quantin P., Pour une analyse comparative des élections africaines, *Politique africaine*, mars 1998, N 69, pp. 12 -28.
- Republique Togolaise, Commission Nationale Spéciale d'Enquête Indépendante (CNSEI), *Rapport sur les actes de violence et de vandalisme survenus au Togo avant, pendant et après l'élection présidentielle du 24 avril 2005*, Lomé, novembre 2005.
- Republique Togolaise, *Dialogue Inter togolais, Accord Politique Global*, Lomé, EDITOGO, 2006.
- Republique Togolaise, *La Constitution de la IV République*, Adoptée par Référendum le 27 Septembre 1992, Promulguée le 14 octobre 1992 et Révisée par la loi n 2002 -029 du 31 décembre 2002, Lomé, EDITOGO, 2002.
- Republique Togolaise, *La Constitution de la IV République*, Adoptée par Référendum le 27 Septembre 1992, Promulguée le 14 octobre 1992 et Révisée par la loi n 2002 -029 du 31 décembre 2002, et modifiée son article 52 alinéa 1^{er} par la loi n 2007 -008 du 07 février 2007, Lomé, EDITOGO, 2007.
- Snyder J. L., *From Voting to Violence: Democratization and Nationalist Conflict*, New-York, Norton, 2000.
- Tedga P. J. M., *Ouverture démocratique en Afrique noire ?*, Paris, L'Harmattan, 1991.
- Tete T., *Démocratie à la togolaise*, Paris, L'Harmattan, 1998.

- Tine A., Jürgen Habermas entre pluralisme et consensus. La réinvention de la modernité ?, *Ethiopique. Revue négro-africaine de littérature et de philosophie*, 2000, n 64 -65m.
- Toulabor C. M., Violence militaire, démocratisation au Togo, *Autrepart*, 1999, Vol.10, pp. 105-115.
- Tshiyembe M., *L'Etat postcolonial facteur d'insécurité en Afrique*, Paris, Présence Africaine, 1990.
- Vomesse K., M., *Problématique de l'alternance démocratique au Togo en Afrique francophone : Cas du Togo*, Mémoire de Maîtrise de sociologie politique, Université de Lomé, 2009.
- Zerbo A., Démocratie lectorale et lutte contre la pauvreté en Afrique subsaharienne : un modèle d'analyse, *Document de travail 88*, Université Montesquieu Bordeaux IV, 2003.

¹ Les «visées unanimistes de la politique» ont commencé avec Olympio, le premier président de la République. Ce dernier s'est fait désigner comme président vie par son parti et a supprimé, en 1962, en violation de la constitution, tous les partis et associations politiques. Cette politique unanimiste est poursuivie et exprimée par le régime du régime Eyadema de 1967 à 1990.

² Cette forme de gouvernance pousse les contours de la violence symbolique de Pierre Bourdieu considéré comme une forme de contrôle social qui étouffe les aspirations profondes des individus, leur impose des opinions ou des comportements, perturbe leur trajectoire sociale ou cadre de vie (Voir Pierre Bourdieu, *Réflexions*, Paris, Seuil, 1992).

³ Cette ouverture démocratique s'inscrit dans la vague du processus de démocratisation en Afrique au Sud du Sahara suite à la faillite du monolithisme. Celle-ci se vit dans chaque Etat avec des fortunes diverses. Si au Bénin, au Sénégal (même si aujourd'hui on note des dérives fâcheuses), au Cap Vert, l'alternance s'est faite pacifiquement, dans d'autres par contre, elle tarde à s'opérer (Togo, Gabon, Burkina Faso, etc.).

⁴ En principe dans des Etats démocratiques, la violence est utilisée par de nombreux contestataires comme un moyen de s'imposer la table de négociation. Cette violence dite «soft» pour ne pas être contre-productive dans la perspective de négociation ne doit pas dépasser un certain seuil. Le pouvoir quant à lui peut être amené à une riposte graduée qui s'inscrit dans une logique de compatibilité avec l'exigence de libre expression. (Voir Philippe Braud, *La violence politique : repère et problème*, Cultures et Conflits, N°9/10, pp.24 -25). Mais la violence dont nous faisons cas dans cette étude sort du cadre de la «soft violence» pour prendre la forme d'une violence de terrorisation. Ici les forces contestataires tentent à travers leurs actions violentes de paralyser le fonctionnement normal de l'Etat ou de le déstabiliser. Le pouvoir de son côté, utilise des mesures répressives pour briser le mouvement contestataire.

⁵ Cette allégation doit en tout état de cause être relativisée. Les travaux de Lecca et autres ont montré qu'historiquement la culture démocratique n'a pas préexisté à la démocratie (Lecca, 1994 : 35-95). C'est en stabilissant que la démocratie secrète une culture. Selon Philipp Schnitter et Terry Karl, une culture politique civique caractérisée par la confiance mutuelle, la tolérance à l'égard des opinions les plus diverses et la propension à l'arrangement et au compromis, pourrait bien être le fruit du fonctionnement prolongé d'institutions démocratiques qui engendrent les valeurs et les croyances appropriées (Schnitter et Karl, 1991 : 286). Toutefois, certaines normes et valeurs socio-politiques notamment de tolérance, de pluralisme social, de compromis, de confiance peuvent exister en dehors des régimes démocratiques. Ces idées et citations sont tirées de la communication de Luc Sindjoun lors du Symposium International de Bamako (Sindjoun : *La culture démocratique en Afrique subsaharienne : comment rencontrer l'arsienne de la légende africaniste*, in <http://democratie.francophonie.org/IMG/pdf/427-.pdf>)

⁶ Voir Togo Presse du 06 octobre 1990.

⁷ La violence d'Etat peut être comprise comme la contrainte physique que l'Etat utilise pour sanctionner ceux qui enfreignent aux règles de droit. L'emploi de cette violence est soigneusement codifié dans un Etat de droit et bénéficie d'une présomption de légalité. Elle devient illégitime si elle sort du cadre et est utilisée sous forme de représailles et de façon disproportionnée.

⁸ La contre-violence est entendue ici comme la réaction violente des victimes des violences symboliques, struc-

turelles et physiques illégitimes de l'Etat. Cette violence peut être protestataire ou insurrectionnelle. Elle est protestataire si elle est dirigée contre l'ordre social, le régime politique ou simplement, les représentants et agents de la puissance publique : Elle peut se manifester sous forme manifestations contre les immeubles publics ou des propriétés privées, agressions physiques, ou menaces verbales des agents de l'Etat, des élus, des dirigeants politiques, emploi de la force matérielle, barrages routiers, sit-in sur la voie publique (Voir Philippe Braud, Violence politique : repères et problèmes, Cultures et Conflits, N°9/10, 1993 :18-19). Cette violence est insurrectionnelle lorsque l'objectif poursuivi est le renversement ou la transformation radicale de l'ordre établi.

⁹ La violence répressive fait ici allusion aux mesures violentes et énergiques que l'Etat utilise pour mater l'insurrection.

¹⁰ Voir Togo-Presse du 31 octobre 1990.

¹¹ Cf. Rapport de la Mission de l'ONU, 2005 et le Rapport de la CNSEI, 2005.

¹² Cf. le Communiqué du Gouvernement américain suite à l'élection présidentielle du 1^{er} juin 2003, la Déclaration de l'Union Européenne sur l'élection présidentielle de 2003, les rapports des missions d'observation au Togo.

Gouvernance associative en milieu universitaire camerounais : associations ethniques d'étudiants, une survie négociée au sein de l'Université de Yaoundé I.

Serge-André BATIKALAK

Doctorant en Sociologie à l'Université de Yaoundé I (Cameroun)

Si il est indéniable que l'appartenance ethnique des étudiants pousse la carte politico-administrative en parlant des différentes subdivisions, l'espace urbain, qui est la nouvelle terre d'accueil, contribue aussi au renforcement du lien social. Ce dernier se manifeste donc des échelles territoriales différentes ».

Pour citer cet article :

BATIKALAK S.-A., Gouvernance associative en milieu universitaire camerounais : associations ethniques d'étudiants, une survie négociée au sein de l'Université de Yaoundé I. *Revue Perspectives & Sociétés*, Vol 3, N 2, juillet 2012, pp. 57-75

Perspectives & Sociétés, Vol 3, N 2, juillet 2012

ISSN 1840-6130

RÉSUMÉ :

La ville camerounaise se caractérise de plus en plus par des différences de tout genre. La plus frappante est le bariolage ethnique qui se manifeste dans la quasi-totalité des sphères où se déploient les individus. L'Université est donc l'un des espaces dans lequel convergent plusieurs personnes d'origine ethnique différente et qui, coupées très souvent de leur milieu naturel n'hésitent pas de le reconstituer dans un environnement urbain perçu comme hostile. En effet, la ville est parfois analysée comme un espace marqué par la précarité, l'individualisme et l'informel, la débrouillardise et même l'insécurité accompagnent le quotidien des habitants. La bataille contre l'hostilité de la ville conduit donc à la création des associations coloration ethnique qui doivent d'ordinaire négocier leur existence dans un espace académique qui ne leur accorde pas officiellement une place. Ainsi se pose donc le problème de la gouvernance associative dans une institution comme l'Université de Yaoundé I. Considérée comme l'apanage des grands groupes, le concept de gouvernance reste opératoire dans des univers plus restreints. De ce fait, les associations ethniques d'étudiants se posent comme des espaces de jeu gouvernés par un ensemble de règles. Utilisées comme des instruments d'accomplissement des besoins culturels et affectuels, académiques, financiers et socio-professionnels, ces entités que ne reconnaît pas la réforme universitaire de 1993 s'inscrivent donc dans un régime de la tolérance administrative universitaire. Ce qui traduit la liberté d'affirmation des identités comme le préconise d'ailleurs la gouvernance mondiale par ces temps de la mondialisation.

Mots clefs : gouvernance associative, association ethnique, milieu universitaire.

Introduction

La question associative constitue l'un des axes majeurs des réflexions en sciences sociales. Si le groupe apparaît comme une réalité inhérente à l'homme en ceci que ce dernier s'appréhende selon Aristote comme un animal politique -c'est-à-dire appelé à vivre ensemble avec son alter ego -il faut signaler que certaines études anthropologiques ont présenté l'Afrique comme l'espace par excellence marqué du sceau du communautarisme. C'est le continent entend-on dire de l'hospitalité, de la solidarité, de l'entraide, de la sociabilité. Ces qualificatifs montrent suffisamment la prégnance du fait associatif dans une "Afrique des villages" en transformation et mutation. Les changements qui se produisent dans les villes africaines en général et camerounaises en particulier produisent un univers social contrasté dans lequel la pression de la modernité semble renforcer les pratiques sociales au rang desquelles on peut citer l'action associative ethnique¹. S'interroger donc sur cette dernière revient à regarder ces espaces qui investissent avec force le milieu universitaire, institution neutre et dénuée de toute sensibilité ethnique -s'en tenir au discours officiel, comme des sphères organisées et composant avec une autre plus large, pour apprécier les rapports qui se construisent entre l'Université et ces entités associatives. Il s'agit en effet de lire ces rapports sous le prisme du concept de la gouvernance², tant il est vrai qu'au-delà du simple mot à la mode, le vocable trouve aujourd'hui son sens aussi bien dans des univers plus larges (continents, Etats, multinationales, entreprises etc.), que dans des sphères réduites (associations, organisations etc.). Ceci est d'autant plus évident qu'en regardant la définition que donne P. Moreau Defarges (2005 :6) à savoir que la gouvernance, ce serait justement ce processus d'organisation et d'administration des sociétés humaines, dans le respect et l'épanouissement des diversités, il ressort que le milieu universitaire apparaît comme un véritable espace social, où s'entremêlent plusieurs identités avec lesquelles il faut négocier et trouver des compromis dans une société camerounaise moderne caractérisée de plus en plus par la pluralité et la diversité des centres de décision.

Parce que l'Université se pose comme lieu dans lequel se construit la formation des acteurs ou gestionnaires de la société de demain, et que cette institution apparaît comme le symbole du pouvoir politique, économique, social et culturel du Cameroun, elle se dresse donc comme un territoire d'expérimentation de la gouvernance. Celle-ci peut donc se lire sous une double dimension externe et interne³.

Un certain nombre de questions se dégagent : comment se configure l'espace associatif ethnique à l'Université de Yaoundé I ? Comment sont gérées ces entités associatives dans l'es-

pace universitaire ? Quels sont les enjeux qui sous-tendent aussi bien en externe qu'en interne les pratiques des acteurs membres ou non et animent la gestion ou la gouvernance de ces associations ? L'examen de cette triple interrogation se est donc adossé sur un travail de terrain au cours duquel les entretiens individuels et les discussions de groupe ont été effectués avec les dirigeants d'associations ethniques d'étudiants, les membres et les autorités administratives de l'Université de Yaoundé I, ceci dans le cadre de la rédaction de notre mémoire en vue de l'obtention du diplôme d'Etudes Approfondies en Sociologie (DEA). Pour montrer l'applicabilité du concept de gouvernance sur les structures associatives, nous procéderons d'abord par une approche descriptive qui posera les associations comme des espaces organisés. L'approche analytique quant à elle saisira ensuite les enjeux et les stratégies qui s'opèrent au sein de ces entités pour légitimer leur existence en milieu universitaire.

I- LA DYNAMIQUE DE L'ACTION ASSOCIATIVE ETHNIQUE ESTUDIANTINE.

Le champ universitaire est traversé par les mutations qui s'opèrent dans la société globale. Comme tel, il reste le théâtre des influences ethniques dans la mesure où le cadre humain se compose d'une pluralité d'acteurs venant d'origine diverse et appelés à vivre ensemble.

Cette diversité d'origine implique inévitablement un multiculturalisme tant il est vrai que l'étudiant, étranger au milieu urbain et académique, tend à se tourner vers lui-même pour se définir par son origine ethnique. D'ailleurs, les enquêtes que nous avons réalisées ont permis de savoir que la plupart des membres qui constituent ces regroupements viennent des villages et arrivent en ville pour les études universitaires. Ainsi s'enracine donc le phénomène de l'ethnicité⁴ dans un univers académique plus ou moins neutre et où les affirmations identitaires, la défense des spécificités culturelles cohabitent avec l'activité intellectuelle. Cette cohabitation laisse transparaître un espace universitaire marqué par le bariolage ethnique, ceci l'image de la société globale.

1- La configuration des regroupements ethniques : une influence des forces politico-administratives

L'existence des regroupements ethniques étudiants en milieu universitaire est ancienne. Sans avoir la prétention de reconstituer l'histoire de ces formes d'associations, nous pouvons simplement soutenir sur la base des informations recueillies auprès de certaines d'elles que le fait associatif ethnique remonte aux années 1970 et 1980. Mais si leur fonctionnement res-

te moins visible, ceci pourrait s'expliquer d'une part, par la faible démographie de la population étudiante, et d'autre part, par le contexte politique monolithique qui, législativement, interdit tout regroupement caractéristique ethnique⁵ cette époque. Les années 1990 marquent le retour ou mieux rendent de plus en plus visible l'action associative. Cette dernière est en effet aidée par l'ouverture du pays à la démocratie qui, selon (F.X. Mbome, 2000) marque la révolution du cadre juridique national ; avec notamment la promulgation de la loi N 90/053 du 19 décembre 1990 portant liberté d'association. La décrispation du champ sociopolitique a des incidences sur toutes les sphères d'activités. Ainsi, l'Université ne fait pas l'exception. Elle va connaître à partir de cette période un foisonnement des microsociétés ethniques au-delà des clubs et associations universitaires. Pour preuve, l'on n'a qu'à voir les communiqués qui couvrent les murs des différents établissements de l'institution, appelant très souvent les ressortissants de telle ou telle autre localité à se retrouver. Les enquêtes que nous avons effectuées ont permis d'ailleurs de recenser trente sept⁶ regroupements ethniques à l'Université de Yaoundé I.

Au regard des dénominations que portent ces associations, on peut en effet remarquer que ces dernières ont des configurations différentes. Les regroupements ethniques d'étudiants se positionnent suivant des logiques politico-administratives. Ils semblent être influencés par les divisions administratives, l'élément de base de la construction de l'identité ethnique. Il s'agit plus des construits qui se opèrent à travers une convergence des acteurs parfois d'origine différente, mais venant d'un même espace géographique pour s'installer en ville. Alors, l'ethnicité pourrait donc apparaître avant tout comme un produit de l'urbanisation, de l'édification politique et du commerce au sens le plus large de ce terme, et cela quelle que soit la période considérée (J.L. Amselle, et E. Mbokolo, 1985 :41).

S'il est indéniable que l'appartenance ethnique des étudiants pousse la carte politico-administrative en parlant des différentes subdivisions, l'espace urbain, qui est la nouvelle terre d'accueil, contribue aussi au renforcement du lien social. Ce dernier se manifeste donc à des échelles territoriales différentes. C'est ainsi que l'on peut citer à titre illustratif : l'ASEEC (Association des Elèves et Etudiantes de l'Est Cameroun) qui se positionne au niveau régional ; l'AEM (Amicale des Etudiants du Grand Mbam) constituée par les ressortissants de l'ancien département de Mbam divisé aujourd'hui en deux départements : le Mbam et Inoubou et le Mbam et KIM. Cette division a en effet entraîné celle de la grande structure AEM qui va donc voir naître dans son sein une nouvelle association d'étudiants du Mbam et Kim. On a aussi la CEEN (Cellule des Elèves et étudiants de Ndikinimki), dont le cadre

d'action est l'arrondissement de Ndikinimki. Au regard des exemples sus-cités, il ressort que la dynamique administrative traduite par les divisions territoriales entamées depuis la colonisation et entretenues par le pouvoir postcolonial influence fortement l'émergence des nouvelles ethnies et partant des nouvelles associations ethniques d'étudiants.

Un autre facteur, savoir l'appartenance à une école, un établissement, participe à cette variable principale qui est l'ethnie à la parcellisation ou à la fragmentation du fait associatif. En effet, les étudiants entretiennent parfois une double identité dont la seconde, bien qu'elle est fondée sur l'origine ethnique, a une coloration plus académique. Pour le seul département du Mbam par exemple, l'on note l'AEM, qui est une sorte d'entité fédérale dont les membres se recrutent dans presque toutes les institutions académiques et scolaires de la ville, mais aussi la CEEM (cercle des Étudiants Mbamois en Médecine) regroupant les ressortissants du Mbam, étudiants à la Faculté de Médecine et des sciences Biomédicales (FMSB). L'accroissement démographique des regroupements ethniques à l'Université de Yaoundé I est aussi lié à la segmentation ou à la création des unités académiques spécialisées telles que les grandes écoles de formation et autres.

Tout compte fait, le paysage associatif ethnique de l'Université de Yaoundé I présente un schéma typé. Il est l'image de la société globale dans laquelle l'Université est insérée. Puisqu'il s'agit des entités plus ou moins organisées, elles présentent une structure interne à l'intérieur de laquelle se dégagent de constantes normatives qui gouvernent plus ou moins les relations entre les différents participants.

2- La morphologie des associations ethniques d'étudiants

L'application du terme morphologie renvoie à la constitution interne de ces microsociétés ethniques. En effet, nous insisterons ici sur leur situation juridique, leur organisation administrative et sur le profil des acteurs qui y adhèrent.

a- La situation juridique

Certes, les regroupements d'étudiants sont des structures autonomes. Mais ils sont à l'intérieur de la société globale camerounaise et se déploient au sein d'une institution organisée qui est l'Université. Pour cela, ils sont encadrés par un certain nombre de dispositions législatives, dont le respect ou non des principes conditionne leur devenir. Ceci étant, il apparaît que la

plupart des regroupements ethniques d'étudiants sont en conflit avec la loi camerounaise en général et celle de l'Université de Yaoundé I en particulier. Des informations recueillies sur le terrain, très peu d'associations présentent un caractère de légalisation auprès des structures administratives compétentes. Elles évoluent donc dans une illégalité, une clandestinité car si les associations se créent librement, toutefois, elles n'acquièrent de personnalité juridique que si elles ont fait l'objet d'une déclaration accompagnée de deux exemplaires de leur statut (Loi N° 90/053 du 19 Décembre 1990 portant liberté d'association). La position de ces structures par rapport à l'institution universitaire s'inscrit tout aussi dans le sens d'une absence de reconnaissance. Les associations ethniques ne sont pas reconnues par l'Université de Yaoundé I. Toutefois elles fonctionnent sous le coup de la tolérance administrative au regard des propos du chef service des clubs et associations culturelles de l'Université de Yaoundé I :

Je voudrais signaler au départ que nous avons des associations dans les cinq établissements qui sont caractéristiques académiques. Pour les associations des ressortissants d'une localité, nous leur accordons une tolérance administrative. Les associations ethniques qui se déploient ici doivent respecter les règles universitaires. L'Université étant un milieu ouvert, nous devons plutôt promouvoir l'unité et non la division. Ces associations ethniques exercent leurs activités mais sous le contrôle de nos services. Nous leur demandons très souvent de nous présenter leurs statuts et règlements intérieurs afin de vérifier si leurs objectifs correspondent à l'éthique universitaire. Si nous constatons que ces objectifs ne sont pas définis clairement, nous ne leur accordons pas le fonctionnement car ces associations ne sont pas académiques⁷.

Cette situation de précarité juridique donne alors une nature précaire à ces structures. Elles sont exposées à l'action des forces étatiques et universitaires qui, tout moment, peuvent décider d'interdire leur fonctionnement.

b- L'organisation administrative

Les associations ethniques étudiantes ne fonctionnent pas anarchiquement. Loin d'être des entités aphasées, elles obéissent à une logique organisationnelle qui se matérialise par l'existence à l'intérieur de celles-ci, d'un ensemble d'organes chargés de conduire l'action associative. Ces associations ont le pouvoir directorial et rentrent dans la catégorisationwbrienne qui les saisit comme des groupements⁸. Ainsi, chacune de ces associations est dirigée par une équipe généralement mise en place par des procédureslectorales.

Les nominations varient suivant les logiques d'organisation de chaque association. Mais de façon générale le bureau qui est l'organe exécutif, est constitué de la présidence, du secrétaire, de la trésorerie et du commissariat aux comptes.

c- La profil des adhérents

La carte des adhérents se caractérise par des disparités. Ce qui atteste du contrat passé entre les membres et d'une décision volontaire de vivre ensemble. A ce titre, l'association est une personne morale née d'un accord de volontés (C. Debbasch et J. Bourdon, 1990 :35). En effet, les acteurs qui investissent les milieux associatifs se distinguent suivant le statut socio-professionnel, l'âge, l'origine ethnique. Les différents types d'adhérents sont :

Les membres titulaires : il s'agit des étudiants régulièrement inscrits et donc l'âge varie entre 17 et 30 ans. Ils poursuivent encore les études dans un établissement de la ville ou ailleurs. Ceux-ci (les membres) viennent pour la plupart des milieux ruraux en croire aux propos du président de la cellule des Elèves et Etudiants de Bokito (CEABO) : « je vais vous dire une chose, ces associations regroupent les enfants des parents qui ne sont pas nantis et qui vivent au village. Quant à ceux des villes qui sont ici Yaoundé, vous ne les verrez jamais à la réunion »⁹. Au regard de ces paroles les milieux associatifs paraissent une fois de plus pousser les inégalités de la société globale, en ceci que les pauvres vont avec les pauvres et les riches avec les riches.

Les sympathisants : ce sont des sortes de faux membres. Comme tel, ils ne sont pas officiellement reconnus comme membres titulaires de l'association dans la mesure où le code de fonctionnement du groupe ne s'applique pas à eux. Ainsi se trouvent-ils en liberté, tant il est vrai qu'ils assistent sporadiquement aux réunions et leur absence est exempte de toute sanction. Ils adhèrent aux idées du groupe et peuvent se recruter au-delà des limites ethniques de l'association : c'est-à-dire dans d'autres sphères ethniques.

Les membres d'honneur : c'est une catégorie constituée d'adhérents choisis par l'association à titre symbolique, et dont les actions passées et présentes concourent au bon fonctionnement de la structure. Ce sont des personnes qui ont rendu des services méritoires. Leur présence dans le groupe vient justifier la crédibilité du mouvement. Les membres d'honneur tiennent cet effet des capitaux divers (culturel, politique, économique) qui très souvent sont exploités pour le fonctionnement de l'association. Tout comme les sympathisants, leur action n'est déterminée par aucune disposition statutaire. Cependant,

leurs avis et positions influencent fortement la vie du groupe ainsi que le relève le président de la CEABO : les membres d'honneur ne font pas partie officiellement de l'association. Ce sont des ans, des parents qui nous faisons recours lors de nos différentes activités et de ce fait, nous apportent des soutiens divers ¹⁰.

Au-delà de la catégorisation faite supra, il paraît intéressant de statuer sur les effectifs et le genre. De fait, les effectifs des associations ethniques varient suivant les périodes de l'année et les situations qui engagent la vie de l'association. Pour une association comme l'AEM, on enregistre au début de l'année académique une cinquantaine de membres. Cependant, quinze-vingt membres assistent régulièrement aux réunions, tandis que les moments de rencontre avec les ans augmentent l'effectif qui parfois atteint cent membres. Cette fluctuation d'effectifs traduit l'attitude intéressée des membres, dont la plupart ne participent qu'à des moments ou situations jugés directement bénéfiques pour eux. Quant au genre, les données recueillies présentent un déséquilibre entre la participation féminine et masculine. Les filles s'intéressent moins à ces associations que les hommes. Pour un effectif de quarante (40) membres l'AEM, on compte à partir des fiches de présences aux réunions trente-trois (33) garçons contre sept (07) filles seulement dans l'espace de cinq réunions. On ne saurait oublier la variable religieuse. Ces espaces associatifs sont caractérisés par une hétérogénéité religieuse qui laisse entrevoir une cohabitation entre les chrétiens, les musulmans et autres.

La diversité qui caractérise le profil des acteurs associatifs vient une fois de plus justifier la complexité du fait ethnique dont l'effort de compréhension exige la prise en compte de facteurs multiples et divers. Si la dimension structurelle de ces organes associatifs présente une forte hétérogénéité, elle peut aussi renseigner sur les enjeux lorsqu'on sait qu'au-delà de l'autonomie proclamée, ces entités ethniques et partant les acteurs qui les composent, sont utilisés à des fins souterraines.

II- ENJEUX ET INSTRUMENTALISATION DES ASSOCIATIONS ETHNIQUES D'ETUDIANTS

La vie des regroupements étudiants caractérisés ethniquement est animée par des motivations aussi bien manifestes que latentes. Ainsi, ils apparaissent comme des univers où se jouent des jeux savamment construits autour d'une répartition que chaque acteur tente de capitaliser pour ses propres intérêts. Ce qui atteste d'un véritable champ de manifestation de la gouvernance. En effet, la gouvernance traite toute structure sociale [] comme un espace

de jeu. Cet espace est organisé par des règles, que les différents participants, avec leurs atouts respectifs, doivent utiliser le mieux possible, le gagnant étant celui qui aura été le plus habile dans cette utilisation (P. Moreau Defarges, 2008 :13) . A partir des propos de Moreau, les associations ethniques d'étudiants se posent comme des endroits où se fabriquent des stratégies collectives et individuelles, dont la finalité pour les acteurs qui les laborent, est de tirer partie du jeu qui s'organise au sein de ces micros espaces de pouvoir . Car pour J. Ion et C. Gillio (2001 :49), les associations sont « de multiples lieux où se laborent, pour ou contre la politique gestionnaire, d'autres façons de penser et de faire politique » .

1- Les motivations manifestes

En compulsant leurs statuts, trois principales motivations semblent se dégager officiellement. Il s'agit de la solidarité et l'entraide entre les associés, de la promotion des valeurs culturelles, de la participation au développement socio - économique des localités d'origine respectives.

a- Les associations ethniques : espaces de renforcement de la solidarité et de l'entraide entre les associés.

Les associations ethniques estudiantines ne dérogent pas à l'un des principes fondamentaux qui serait au fondement du regroupement, à savoir le désir d'être ensemble. En focalisant l'attention sur le discours officiel qui a souvent été développé sur le fait associatif de type ethnique, il ressort que la motivation première qui suscite le rassemblement, est la volonté des différents acteurs ethniques de vivre ensemble. La recherche du lien social semble être le moteur de ces entités ethniques car l'objectif de l'association n'est pas le profit, ni l'intérêt financier des membres. La plus-value associative tient d'autre chose ; la réalisation de projets collectifs, l'épanouissement individuel, la création du lien social (J.L. Bardout, 1984 :12). S'il apparaît dans les propos de cet auteur que l'association en général reste formellement déterminée par la recherche du lien social, celle caractéristique ethnique manifeste avec plus d'évidence, au regard des textes officiels qui régissent le fonctionnement, la volonté de créer une ambiance affectuelle entre les membres. En effet, dans un environnement urbain empreint d'insécurité socio - économique, où les étudiants, pour la plupart soustraits du cadre familial, se trouvent engloutis, désarmés, l'association ethnique paraît donc comme un refuge, tant il est vrai que les associations ethniques d'étudiants sont une sorte de réponse

la crise ou au malaise socio-économique et politique orchestré par l'Etat postcolonial (T. Trifon, 2004). Les regroupements ethniques se posent dès lors comme des espaces dans lesquels peuvent être plus ou moins comblés certains besoins matériels et symboliques. Ils sont des milieux dans lesquels les étudiants nouent des contacts qui permettent de briser l'anonymat et l'isolement, et partant, participent de la prise en charge collective des problèmes qui affectent les membres, et qui ne peuvent être facilement résolus individuellement (baptême, anniversaire, préparation des concours et examens, maladie etc.). De ce fait, la gouvernance associative et la possibilité du partage et de l'assistance semblent faire bon ménage. La gouvernance au sein de ces associations se manifeste à ce niveau comme une réalité qui concourt à la satisfaction de l'intérêt général à travers la protection et la sécurisation des acteurs qui se trouvent dans le champ. Ici donc, comme le soutient P. Moreau Defarges (2008 :15), le partage ne saurait être stable que dans la condition de pouvoir être dépassé ou transcendé par une dynamique commune, promettant à chacun de gagner. Avec les cotisations consenties par les membres, les regroupements ethniques étudiants fonctionnent donc comme des caisses d'assistance sociale. Ils comblent en quelque sorte le vide que laisse l'Etat en tant que garant de la sécurité sociale et économique de l'individu.

b- La gestion du champ culturel local

Les regroupements ethniques semblent officiellement être chargés de la mission de promotion des valeurs culturelles. Celle-ci constitue d'ailleurs le credo de ces entités au regard des mots que l'on retrouve parfois dans les préambules des statuts. Ainsi peut-on lire : association culturelle, apolitique et à but non lucratif. Si cette idée paraît clairement ressortie dans les textes, elle se traduit occasionnellement dans la pratique. En effet, les regroupements ethniques extériorisent leur unicité culturelle à travers certaines pratiques. Parmi celles-ci, on peut noter la promotion de la langue locale ou encore maternelle. Cette promotion s'opère à travers l'exécution des chansons, la recitation des contes et des devinettes en langue maternelle au cours des réunions, des semaines culturelles, des congrès etc. La langue étant considérée comme l'expression la plus interne et en même temps, le véhicule le plus authentique de la culture. À côté de la pratique linguistique, les regroupements étudiants organisent les journées et les semaines culturelles, au cours desquelles sont exhibés les savoirs faire culturels, les danses, les mets traditionnels. Aussi procèdent-ils dans l'entreprise de vulgarisation de la culture, par les causeries autour du feu. Ces dernières sont des échanges organisés entre les étudiants et les personnes âgées. Au cours de ces échanges, les

vieillards, très souvent appelés gardiens de la tradition viennent diffuser la jeunesse sur les mythes, les coutumes, les rites, etc. Ce sont des moments de socialisation culturelle et de communion intergénérationnelle, dont la finalité est de combattre la rupture culturelle. Par le biais de ces pratiques culturelles cognitives et ludiques, les étudiants opèrent un retour aux sources, une réconciliation avec l'univers culturel local.

c- La participation au développement socio-économique endogène

La situation d'incertitude économique orchestrée par l'Etat autour des années 1980 et dont les effets sont ressentis au niveau de la vie quotidienne des populations, conduit ces dernières à développer des stratégies pour sortir de la spirale du sous-développement. De ce fait, des initiatives sont plus ou moins mises en œuvre à la base. Celles-ci sont parfois l'œuvre d'individus dont la mobilisation autour des groupes sociaux caractéristique ethnique a pour finalité le bien-être des ressortissants des différentes localités. On note cet effet que si un peu partout dans les (grandes) villes camerounaises, les ressortissants d'un village donné se réunissent avec une fréquence soutenue, c'est pour exprimer non seulement leur lien d'appartenance, mais aussi surtout leurs besoins communautaires en tant qu'ils sont la manifestation d'un certain souci de recherche d'une amélioration des conditions de vie dans leur contrée (J. Nzhié Engono, 2004 :76).

A bien suivre le discours des associations à tonalité ethnique, il apparaît un désir d'impulser des mécanismes réactifs face à la faillite d'un Etat souvent absent, et interpeller les forces locales sur la nécessité de constituer elles-mêmes le support tonique de leur propension économique et sociale. En effet, considérés ici comme des *élites intellectuelles*, les étudiants regroupés s'assignent la mission de contribuer par leurs réflexions à l'amélioration de la situation socio-économique de leurs localités d'appartenance ; ainsi que le ressort cet entretien avec un membre d'association : Nous n'avons pas encore d'argent pour participer matériellement au développement de notre localité. Ce qu'on peut apporter comme soutien à notre village pour le moment, c'est notre matière grise, nos connaissances dans le but d'interpeller l'élite et les populations locales à comprendre que le changement de leur conditions de vie passe d'abord par leurs propres actions. Nous le faisons donc à travers des conférences, des cours de soutien, l'élaboration des microprojets¹¹, etc. . L'une des principales stratégies de développement mises sur pied par les jeunes des regroupements ethniques est donc l'éducation, la conscientisation de l'élite et de la masse villageoise pour une conjugaison des forces

et partant, l'implication de toutes les composantes humaines locales l'amélioration des conditions de vie¹².

Si l'appartenance à travers l'argumentaire développé supra que les associations ethniques d'étudiants sont investies ou mieux se donnent certaines missions plus ou moins accomplies, ces entités sont aussi de véritables instruments de satisfaction des fins parfois individuelles.

2- Les motivations latentes.

L'ethnicité est un phénomène conjoncturel. Elle découle des situations quotidiennes que les différents acteurs exploitent pour atteindre des buts précis. C'est ainsi que M. Barthelemy et J. Ion (2001 :14) pensent que les préoccupations individualistes et la recherche de l'épanouissement personnel sous-tendent la forte expansion des regroupements qui œuvrent dans les loisirs, la culture et le sport ou se constituent autour d'un hobby ou d'une identité culturelle. Les étudiants utilisent donc les regroupements ethniques pour satisfaire les besoins académiques, financiers et socioprofessionnels dans un univers urbain hostile.

a- La quête des faveurs académiques

Les milieux associatifs d'étudiants, se présentent comme des sphères où se développent des stratégies de positionnement académique. Ces dernières revêtent des formes diverses et incluent une diversité d'acteurs du milieu universitaire.

Le parrainage des étudiants peut être cité en premier. Celui-ci s'appréhende comme l'appui venant de personnes ayant une position hiérarchique formelle (enseignants, personnel administratif universitaire, étudiants) dans le champ académique. En effet, certains regroupements rencontrés à l'Université de Yaoundé I ont leur sein des chargés académiques. Il s'agit parfois ici des étudiants en cycle avancé, dont le rôle est d'encadrer ceux des niveaux inférieurs. L'activité de parrainage se traduit par le recensement et surtout la correction des preuves anciennes, les conseils relatifs aux techniques d'étude, l'attitude adopter face à certains problèmes académiques (non apparition de note sur les procès verbaux par exemple). Si cette action se trouve très concentrée autour de la catégorie estudiantine, il faut souligner un autre type de parrainage qui implique l'intervention des enseignants et personnels ressortissants des localités dont sont originaires les étudiants en quête de faveurs. Ainsi, il se tissent entre enseignants, personnels administratifs et étudiants de la même ethnie des réseaux de rela-

tions. Ceux-ci sont mis à profit pour l'obtention de certaines facilités académiques, ainsi qu'il ressort des propos de cet étudiant : j'ai postulé une bourse pour la rédaction de mathématiques dans une institution académique béninoise. Pour cela, il fallait donc faire signer un certain nombre de papiers auprès de mon département. Et je vais vous dire que jusqu'à la veille de la date limite d'envoi des dossiers, mon chef de département refusait de donner son accord, alors je suis allé voir un de nos anciens qui est un haut responsable ici à l'université, et un coup de fil a suffi pour que mon chef de département me signe le papier. Car quand j'arrive son bureau, il me fait comprendre qu'il le fait pour son collègue et ami¹³. Ainsi, il ressort que les élites dotées de statuts privilégiés à l'Université (enseignants, personnels administratifs, etc.) utilisent leurs positions pour venir en aide aux étudiants demandeurs de faveurs et appartenant à la même ethnie que ces élites. Ces faveurs académiques vont parfois jusqu'à l'attribution des notes fantaisistes aux examens. Ce qui entraîne alors une sorte d'individualisme ethnique (Nsamenang, 2004 :126). L'ethno-favoritisme qui investit l'espace académique peut alors plus au moins conduire, à la décapitulation de l'univers scientifique tant il est vrai que la recherche intellectuelle se perd quand elle tombe aux mains d'intellectuels organiques et idéologiques (A. Touraine, 1974 :19). L'idéologie ici n'est forcément pas politique, économique, elle est aussi ethnique dans la mesure où il se développe parfois au sein des mouvements un sentiment ethnique qui fait que les ressortissants usent d'un ensemble de mécanismes peu orthodoxes pour s'assurer les succès académiques.

b- L'accumulation des capitaux financiers et matériels

En dehors des faveurs académiques ressorties plus haut comme gain inavoué de l'action associative de type ethnique, la recherche des biens financiers et matériels s'inscrit dans la liste des enjeux qui se greffent autour de la pratique associative. Les étudiants sont parfois victimes d'une précarité financière qui ne leur permet pas aisément de satisfaire aux besoins de survie quotidienne, et dans une moindre mesure, aux besoins secondaires tels les cotisations exigées par les associations. Par conséquent, le regroupement fait de plus en plus recours aux forces financières extérieures, composées pour la plupart des anciens ou des élites. À travers l'organisation des activités culturelles, sportives, académiques, de nombreuses sommes d'argent sont récoltées. À titre d'exemple, les regroupements CEABO, AEM ont amassé, pour l'organisation respective de leur congrès en 2005 et 2008 des montants de 2.330.500 F CFA et 1.806.000 F CFA¹⁴.

A côté de l'enjeu financier, se dresse aussi l'enjeu matériel. En effet, dans le cadre de leurs activités, les associations reçoivent du matériel tel que le papier, les stylos, de la craie, les équipements sportifs etc. Cependant, la gestion de ces retombées financières et matérielles est parfois approximative dans la mesure où l'on observe très souvent des détournements par les leaders.

c- Le positionnement dans le champ du travail

La société globale camerounaise est de plus en plus marquée par une explosion de diplômés des Universités et grandes écoles. Paradoxalement, l'on observe une crise dans le marché du travail en milieu urbain. En effet, au sens du BIT (Bureau International du Travail), le taux de chômage () est principalement urbain (10,7%). Yaoundé et Douala affichent les taux les plus élevés avec respectivement 14,7% et 12,5%. Il est de 6,5% chez les jeunes (10-29 ans) qui sont les plus touchés, contre 3,1% pour les 30-49 ans et 1,2% pour les 50 ans et plus. Le taux de chômage croît avec le niveau d'instruction : En dessous de 10% pour les individus ayant le niveau du premier cycle du secondaire, il est entre 10,7% et 11,8% pour ceux du second cycle du secondaire et de 13,4% pour ceux de l'enseignement supérieur (INS, 2005 :12). A partir de ces statistiques, il apparaît que les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur sont particulièrement affectés par le phénomène du chômage, dans un environnement socio-économique où le diplôme ne facilite plus nécessairement l'insertion professionnelle. Les jeunes étudiants qui sortent des Universités et grandes écoles sont hantés par le spectre du chômage. Ainsi, ils ne lésinent sur aucun moyen pour se trouver une place sous le soleil. L'association est dès lors utilisée comme un tremplin, un instrument ou mieux une stratégie pour s'insérer dans la vie active. Des procédures sont alors déployées pour créer des relations avec des amis susceptibles de leur trouver du travail. Dans ces associations, des fichiers ou alors des répertoires présentant le profil des étudiants sont constitués et acheminés auprès de l'élite pour des parrainages aux divers concours et recrutement, comme laisse entendre cet étudiant membre d'association : Lorsque nous posons les problèmes d'emplois nos lites, elles nous disent qu'elles ne peuvent pas agir dans le vide, c'est-à-dire sans un répertoire des étudiants de chez nous, car disent-elles, elles ne savent pas qui est où et qui fait quoi. Avec un tel document disent-elles, elles peuvent savoir comment appuyer les jeunes de chez nous¹⁵.

Les lites ayant ces supports capitalisent plus ou moins leurs positions et statuts de privilè-

gis pour coopter certains jeunes. Toutefois, si l'obtention d'un emploi permanent ou temporaire se fait par voie de concours ou par recrutement direct mettant ainsi en jeu la logique sélective ou par quota, il est difficile que tous les jeunes des mouvements associatifs se positionnent. Ce qui génère parfois des batailles de leadership, lorsqu'on sait que l'intérieur d'une association, le président, le secrétaire peuvent facilement être cooptés au détriment des membres simples. Cette situation montre suffisamment l'ambivalence de l'entité associative qui, fonctionnant à l'image de la société globale est très souvent tiraillée entre la satisfaction des intérêts individuels et collectives. Ce qui installe au sein de ces structures une ambiance de négociation permanente entre les protagonistes. Ces négociations aboutissent plus ou moins à des compromis rationnels et raisonnables.

CONCLUSION

En partant dans l'institution universitaire camerounaise en générale et en nous focalisant sur les associations ethniques d'étudiants, il en ressort que le concept de gouvernance ne saurait plus être de nos jours la chasse gardée des macrostructures. La gouvernance investit toutes les structures, car elle se veut non seulement comme une modalité de gestion des espaces, des organisations etc., mais aussi comme un modèle d'analyse qui, du point de vue épistémologique permet de comprendre aujourd'hui que les sociétés, qu'elles soient modernes ou traditionnelles, petites ou grandes, s'inscrivent dans des rapports ou des relations de plus en plus négociés. Ainsi, les associations ethniques d'étudiants négocient leur survie et finissent par s'imposer dans un environnement académique où elles ne sont pas officiellement reconnues. Les associations d'étudiants à coloration ethnique sont finalement de véritables espaces organisés autour desquels compètissent plusieurs acteurs dans le but de satisfaire les intérêts particuliers. Par conséquent, le gagnant est celui qui parvient à s'approprier les règles qui gouvernent ces structures et en plus de cela, développe des stratégies individuelles pour contourner ses adversaires.

Références bibliographiques

Ouvrages et articles

AMSELLE J.L et M BOKOLO E., *Au c ur de l ethnologie, ethnies tribalisme et tat en Afrique* , Paris, la D couverte, 1985.

BARDOUT J-C, *Guide du dirigeant d association*, Paris seuil, 1984.

BARTHELEMY M., Ion J., *Penser les associations aujourd'hui* in CHOPART J.N., et al, *Actions associatives, solidarités et territoires*, Actes du Colloque, Saint-Etienne, Collection Sociologie, mati re penser, 2001, pp.11 -20.

BELLE WANGUE T. et al, *L individuel et le collectif*, Paris, PUF, Diano a, 2004,

DEBBASCH C. et BOURDON J., *Les associations*. Paris, PUF, Collection Que-sais-je ? 3^e dition, 1990.

DOYTECHEVA M., *Le multiculturalisme*, Paris, la D couverte, 2005.

HERMET G. KAZANCIGIL A. et PRUD HOMME J., *La gouvernance, un concept et ses applications*, Paris, Karthala, 2005.

INS, *Enqu te sur l emploi et le secteur informel du Cameroun phase 1 : Enqu te sur l emploi, rapport principal* , d cembre 2005.

ION J., Gillio C., *Point de vue sur une consultation de recherche I dynamique du cadre de vie des actions associatives* , in CHOPART J.N., et al, *Actions associatives, solidarités et territoires*, Actes du Colloque, Saint-Etienne, Collection Sociologie, mati re penser, 2001, pp.39-49.

MBOME F.X., *Les transitions docratiques en Afrique : l exemple du Cameroun* , in *Juridis, revue de Droit et de Sciences Politiques*, Jan-F v -Mars 2000. pp.1-21.

MOREAU DEFARGES P., *La gouvernance*, Paris, PUF, 2008, 3^e dition.

NSAME MBONGO, *De l individualisme ethnique au globalisme communautaire. Sortir de l impasse ethnique national en Afrique* . in *L individuel et le collectif*, Paris, PUF, Editions Diano a, 2004, pp.126-145.

NZHIE ENGONO J., *Les mouvements associatifs villageois en milieu urbain au Cameroun : une approche alternative de mobilisation pour un d veloppement du monde rural* in *Revue Camerounaise de sociologie et anthropologie (RESCA)* vol 1, N 1, Yaound , PUY, 2004. pp.59-96.

TOURAINÉ A., *Pour la sociologie*, Paris, Seuil, 1974.

TREFON T., *Ordre et désordre. Réponses populaires à la faillite de l'État*, Paris, L'Harmattan, 2004.

WEBER M., *Economie et société, T1 Les catégories de la Sociologie*, Paris, agora, 1995.

Rapports et autres textes

AEM, Rapport du 28^e congrès ordinaire baptisé : Congrès de la décision . Bafia, 19-23 Août 2008.

CEABO, Rapport du XI^e congrès ordinaire baptisé : Congrès de la redynamisation , Bokito du 14 au 17 Décembre 2005.

INS, *Enquête sur l'emploi et le secteur informel du Cameroun phase 1 : Enquête sur l'emploi, rapport principal*, décembre 2005.

Loi n° 90/053 du 19 Décembre 1990 portant liberté d'association.

¹ L'usage du qualificatif ethnique ici exige un retour sur la racine du mot « savoir » ethnique . En effet, si il est évident que le terme ethnique a longtemps été utilisé par une anthropologie coloniale pour désigner les groupes sociaux primitifs d'Afrique et d'ailleurs, et dont le sens se rapportait au partage d'un même ancêtre ou des mêmes liens de sang chez les membres du groupe, cette lecture est très vite dépassée par les théories dynamistes et constructivistes soutenues par J.L. Amselle et M. Bokolo E. (1985) qui vont alors concevoir l'ethnie comme une construction politique née de la colonisation. Ainsi l'ethnie et c'est d'ailleurs l'orientation qu'on donnera au concept tout au long du texte intègre aussi bien les éléments historiques, contemporains, que les interactions des individus dans le temps et dans l'espace. Il s'agit d'un sentiment d'appartenance avéré au sein d'une communauté plus ou moins large, sentiment qui se construit et se renforce à la faveur des divisions administratives et politiques et dont font référence ou mobilisent les différents acteurs pour satisfaire leurs intérêts collectifs ou individuels.

² Pour P. Moreau Defarges (2008 :5) le terme « gouvernance » serait né en France au XII^e siècle, avec un sens très technique : la direction des bailliages. Les historiens anglais du Moyen Âge se référent à la « *governance* » pour caractériser le mode d'organisation du pouvoir féodal . Toutefois le concept s'impose dans les discours politiques et aussi le champ scientifique vers la fin des années 1980 et le début des années 1990. G. Hermet et al (2005 :5-6) soutiennent d'ailleurs qu'en fait, ce sont les experts des grandes agences internationales de l'aide au développement, de la Banque mondiale en particulier, qui ont lancé la mode en 1989. C'est alors, en effet, que ces spécialistes ont prescrit la « bonne gouvernance » aux dirigeants par trop maladroits ou corrompus des pays démunis de l'Afrique Sub-saharienne. Seule cette bonne gouvernance permettrait selon eux à leurs peuples de voir grandir enfin la lumière annonciatrice de leur redémption économique et sociale à la sortie du tunnel de la misère. Dès lors, de manière soudaine, la triomphante diffusion du mot « gouvernance » n'a plus connu de limite, au point d'impliquer même les vertueux pays riches et démocratiques . Il serait donc imprudent de limiter le

champ d'action de la gouvernance aux seuls grands organismes, très souvent vus comme mieux organisés, et ignorer par là la manifestation de cette réalité dans les microstructures qui autrefois fonctionnent comme les plus larges, prises pour référence.

³ Alors que la dimension externe renvoie aux relations qu'entretient l'Université de Yaoundé I avec les associations ethniques d'étudiants et partant leur gestion, la dimension interne de la gouvernance associative renvoie à la gestion interne des associations par les membres qui les composent.

⁴ Selon M. Doytcheva (2005), l'ethnicité est un néologisme qui apparaît pour la première fois au début des années 1940 aux États-Unis pour désigner les revendications identitaires des populations minoritaires (plus ancien, le terme d'ethnie était généralement utilisé par l'ethnologie dans l'étude des sociétés non occidentales). La notion a suscité un véritable engouement et a fait l'objet d'une conceptualisation importante dans les sciences sociales, notamment de langue anglaise. On peut distinguer cependant deux approches divergentes : la première qualifiée de primordialiste affirme que les traditions culturelles exercent une influence forte dans l'organisation des expériences individuelles et les comportements collectifs ; la seconde, la plus influente semble-t-il en sciences sociales, privilégie une analyse sociopolitique de l'émergence des revendications identitaires.

⁵ On peut se référer à la loi camerounaise N° 67/LF du 12 juin 1967. Dans son article 3, il ressort que les associations présentant un caractère exclusivement tribal ou clanique ainsi que celles qui sont fondées sur une cause ou en vue d'un objet illicite contraire aux lois et aux bonnes mœurs ou qui auraient pour but de porter atteinte à l'intégrité du territoire national ou à la forme du gouvernement sont nulles et de nul effet.

⁶ Cet effectif ne saurait être limité dans la mesure où certaines associations seraient passées inaperçues au moment de notre enquête.

⁷ Extrait d'entretien effectué le 12/07/2008.

⁸ Le groupement est une entité où le maintien de l'ordre est garanti par le comportement de personnes déterminées, instituées spécialement pour assurer l'exécution, sous l'aspect d'un dirigeant ou éventuellement d'une direction administrative qui, le cas échéant, a normalement en même temps un pouvoir représentatif (M. Weber, 1995 :88).

⁹ Extrait d'entretien effectué le 17/07/2008.

¹⁰ Extrait d'entretien effectué le 17/07/2008.

¹¹ Extrait d'entretien effectué le 18/10/2008.

¹² Dans les termes de référence du XXVIII^e congrès ordinaire de l'AEM tenu en Août 2008 à Bafia, on peut lire comme thème du congrès : jeunesse étudiante Mbamoise : place et rôle dans le développement du grand Mbam.

¹³ Extrait d'entretien effectué le 17/10/2008.

¹⁴ Ces chiffres sont puisés des rapports des congrès des regroupements sus-voqués.

¹⁵ Extrait d'entretien effectué le 12/07/2008.

Finances publiques en RDC : entre crise et refondation

Samuel MAKABA ZALAGILE

Licencié en Economie pure de l'Université de Kinshasa ; Option : Economie publique et industrielle

Enseignant, Chef de Travaux à l'Institut Supérieur Pédagogique de la Gombe (ISP-GOMBE) Kinshasa, RD CONGO

Sur base des efforts fournis ces dernières années et de la réforme en cours, peut-on parler des finances publiques soutenables en RDC et de quelle soutenabilité s'agit-il ? Est-ce que le budget de l'Etat est crédible et permet-il la lisibilité des politiques gouvernementales ? Est-ce que l'instauration de la démocratie au Congo-Kinshasa aurait-elle contribué à l'amélioration de la gestion des Finances publiques ? Au demeurant, que faut-il retenir de la situation des finances publiques de la RDC ?

Pour citer cet article :

MAKABA ZALAGILE S., Finances publiques en RDC : entre crise et refondation. *Revue Perspectives & Sociétés*, Vol 3, N 2, juillet 2012, pp. 76-102

Perspectives & Sociétés, Vol 3, N 2, juillet 2012

ISSN 1840-6130

RÉSUMÉ

Des nombreuses faiblesses accumulées dans le domaine des finances publiques depuis l'indépendance de la RD Congo en 1960 ont affecté négativement la politique budgétaire et monétaire du pays. L'incohérence et l'irrationalité dans la gestion des finances publiques ont été la base d'un gonflement excessif de l'endettement public. Après l'échec des interventions de l'Etat et du PAS (programme d'ajustement structurel), un nouvel épisode de la politique de rigueur du FMI est suggéré, et sans échappatoire depuis l'adhésion du pays à l'UEMOA en 2001. Malgré l'atteinte du point d'achèvement, les finances publiques ne sont toujours pas viables en RDC. De ce fait, le Gouvernement a lancé le plan stratégique de réforme sur les finances publiques dont l'approche mérite d'être approfondie et sa mise en œuvre reste discutable. Entre crise et refondation : la réforme des FP envisagée depuis 2009 a jusqu'à présent donné lieu à des résultats peu robustes et la mise en œuvre semble d'artificielle. Ainsi, les craintes et les risques liés à la détérioration des FP persistent.

Mots-clés : finances publiques, crise, réforme, viabilité, budget de l'Etat

Introduction

The words of Mobutu again in Louis XV mode :

après moi, c'est le déluge reveal his own expectation of chaos.

Theodore Trefon Saskia et Autres

« Lorsque la métamorphose ne s'achève pas,

on s'installe dans l'hybride ».

Amadou Hamp t B

Nombreuses sont des faiblesses accumulées pendant des décennies dans la gestion des finances publiques en RDC. Lors de l'Etat Indépendant du Congo (EIC), les Finances publiques étaient assujetties à la volonté du Roi Belge, Léopold II. Les atrocités commises sur la population et les pillages des ressources naturelles de l'EIC par les Agents du Roi ont conduit à la déchéance de ce dernier par la Communauté Internationale.

En effet, le 20 août 1908, l'E.I.C. qui jusqu'alors était une entreprise privée du Roi, fut annexé au Royaume de Belgique comme colonie sous la dénomination du Congo Belge. Le pays deviendra ainsi une colonie belge pendant un peu plus de cinquante ans. Notons que la bonne santé des finances publiques à l'époque coloniale n'aurait qu'une trompeuse apparence. Il a été établi dès le début de la colonisation que le Congo-belge supporterait seul le service de sa dette publique. L'article premier, alinéa 4 de la loi du 18 octobre 1908 communément appelée Charte coloniale stipulait que *le service de la dette congolaise demeure exclusivement à la charge de la colonie, moins qu'une loi n'en décide autrement*. Ce principe clairement non conforme est pourtant demeuré purement théorique.

Il convient de relever que la dette publique du Congo-belge connut la plus forte accélération de son histoire au cours de la période d'exécution du Plan décennal des années 1949/1959 en faveur des industriels belges du Congo. De plus, le Portefeuille a dû contribuer pour plus de 40% au financement de ce plan décennal. Selon LUKAMA NKUNZI, il y a lieu d'affirmer que jusqu'à l'année 1949, le rythme d'évolution de la dette publique du pays (*Congo belge à l'époque Ndr*) est resté *normal*. Du 31 décembre 1908 au 31 décembre 1948, l'encours de la dette directe est passé de l'équivalent de 1,220 41,749 millions de za res, soit un accroissement de 40,529 millions de za res en 41 ans. [] Du 31 décembre 1949 au 31 décembre

1959, les deux volets de la dette coloniale (dette directe et indirecte) ont connu des accroissements de loin plus spectaculaires compte tenu de l'intervalle de temps (11 ans) par rapport à la période précédente (40 ans). Respectivement, ces accroissements ont été de l'ordre de 400.305 et 83.951 millions de zaires (LUKAMA N., 1978) .

Durant la période coloniale, le contenu du Portefeuille de l'Etat congolais était tout de même riche mais au service des intérêts de la puissance coloniale. Pis encore, les mesures prises par l'Autorité coloniale notamment de transférer en Belgique les sièges et les documents comptables des entreprises du Portefeuille à la veille de l'accession du pays à l'indépendance ont traduit sa volonté de continuer à garder le Portefeuille du Congo malgré la fin de l'occupation politique. C'est la raison pour laquelle les finances publiques n'ont été qu'une coquille vide au cours de la période coloniale car, la Belgique, pays colonisateur avait fait main basse sur toute l'économie du pays.

Depuis l'accession du pays à l'indépendance, la part du Portefeuille dans les recettes publiques n'a cessé de diminuer et la reconstitution historique du nombre d'entreprises publiques semble quasi-impossible. Aussi, la simultanéité entre la dette publique et le financement du Plan décennal n'est pas fortuite. Cet état des choses serait au lendemain de l'indépendance la base du contentieux belgo-congolais jamais tiré au clair.

À dire vrai, le contentieux financier belgo-congolais trouve son origine dès l'instauration du régime prénatal du Roi Léopold II au Congo-Kinshasa avant de se nouer en 1908 et de rebondir le 30 juin 1960. Les premiers dirigeants du pays, Kasavubu, président, Lumumba, 1er ministre, puis plus tard Adoula refusent tour à tour de signer l'acte de succession aux dettes de l'Etat Indépendant du Congo et du Congo-belge, moins que la proclamation de l'indépendance soit complétée par les annexes reprenant les listes des biens meubles et immeubles, les avoirs bancaires financiers et autres, bref l'ensemble du patrimoine ou du Portefeuille du jeune Etat indépendant (Kwebe Kimpele O., 1989) . Malgré l'accord TSHOMBE-SPAANK du 06 février 1965, les fonds et les documents comptables des entreprises publiques congolaises transférés en Belgique à l'approche de l'indépendance n'ont jamais été rapatriés au pays.

Sous Mobutu, le roi du Zaïre, le Trésor public était en réalité un domaine royal. Le roi n'avait de compte à rendre personne sur l'utilisation des fonds du Trésor. In most patrimonial systems, the treasury and the president's personal accounts tend to be confused. In the Congo, however, and particularly under Mobutu, the treasury's only function has been to

fill the president's Hence Mobutu's echoing of Louis XV: l'Etat, c'est moi (I am the state). De Herdt gives several examples of how monetary policy was destined, not to fix inflation, but to enrich a coterie of barons 'loyal' to the guide supreme, as Mobutu liked to think of himself (Trefon Th. et al., 2002). [Ndr Dans la plupart des syst mes patrimoniaux, la tr so- rerie et les comptes personnels du pr sident ont tendance tre confondus. Au Congo, ce- pendant, et en particulier sous Mobutu, la tr sorerie avait seulement pour fonction de rem- plir le porte-monnaie du Pr sident. D'o Mobutu r p te de Louis XV : l'Etat, c'est moi (je suis l'Etat). De Herdt donne plusieurs exemples de comment la politique mon taire tait des- tin e, non pas contenir l'inflation, mais enrichir une coterie de barons "loyaux" au guide supr me, comme Mobutu se consid rait].

Au d but des ann es 1980, seules les IBW - cause de la crise de la dette - ont r ussi percer les interdictions qui frappaient les nombreux pr l vements du Pr sident Mobutu dans le bud- get de l'Etat, les liens occultes entre lui et la Banque centrale. Apr s l chec de l applica- tion du programme stricto sensu d'ajustement structurel, le pays a adopt des nouvelles orientations notamment la strat gie DSRP (Documents Strat giques de R duction de la Pau- vret) dans le cadre de l Initiative "Pays Pauvres Tr s Endett s" et pour la r alisation des Objectifs du Mill naire pour le D veloppement.

Sur base des efforts fournis ces derni res ann es et de la r forme sp cifique en cours, peut - on parler des finances publiques soutenables en RDC et de quelle soutenabilit s agit-il ? Est-ce que le budget de l'Etat est-il cr dible et permet-il la lisibilit des politiques gouverne- mentales ? Est-ce que l instauration de la d mocratie au Congo -Kinshasa aurait-elle contri- bu l'am lioration de la gestion des Finances publiques ? Au demeurant, que faut-il retenir de la situation des finances publiques de la RDC ?

Le pr sent papier vise analyser la gestion des finances publiques de l poque postcoloniale en mettant l accent sur l ex cution du budget de l'Etat dont les performances peuvent tre mesurables et suivies travers l approche de Gestion ax e sur les r sultats (GAR). En finan- ces publiques, la GAR est la fois un outil et une approche de gestion et de contr le des per- formances des finances publiques. Elle fixe les objectifs devant tre atteints par les program- mes du secteur public et value leurs gestionnaires non seulement sur leur contr le des in- trants en instaurant la fluidit , la transparence et la tra abilit des op rations (en recettes et d penses publiques), mais aussi selon la performance de leurs programmes.

Aussi, faudra-t-il examiner la pertinence et l efficacit de la r forme des finances publiques

présentés par le Gouvernement ayant pour objectif la refondation du système financier national en tirant partie des récentes réalisations.

1. Revue de littérature

La notion des Finances Publiques a évolué avec le temps et se trouve notablement tendue, mais elle conserve deux activités essentielles. Elle s'applique concernant des moyens financiers dans un but financier (couverture des dépenses), mais également lors de l'utilisation de ces moyens dans un but interventionniste (action de l'Etat sur les activités privées). Cette intervention de l'Etat se fait par le truchement du budget dont la doctrine et la science des finances publiques précisent les règles de gestion rationnelle. Comme moyens d'action au service des politiques économique et sociale, les Finances de l'Etat ne constituent qu'un aspect des finances en général.

Ce n'est un secret pour personne, les Finances publiques de la RDC présentent une image collective négative en dépit des réformes menées en cascade. Dans son rapport, la Banque mondiale (1994) a relevé notamment que les finances publiques sont désordonnées et la base budgétaire ne fait que se rétrécir. Yav Karl Yav (1995) a fustigé la manipulation des chiffres prouvée dans la tenue de la comptabilité publique et relevé des contradictions dans les statistiques officielles grâce à ses articles intitulés : « monnaie et finances publiques : la cohérence et la fiabilité des statistiques hypothéquées par le Gouvernement » et « Rigueur budgétaire et laxisme monétaire ».

D'après cet auteur, même du temps de la politique de rigueur suggérée par les Institutions de Bretton Woods (FMI et BM), les performances des finances publiques n'étaient que la résultante des améliorations factices sur le plan monétaire. D'où, un sérieux doute plane sur la fiabilité et la crédibilité des statistiques financières du pays. Mabi Mulumba (1998) dans sa publication, « Les dérives de la gestion prédatrices – Les cas du Zaïre devenu RDC », explique le rôle prédateur des autorités politiques et la gestion chaotique des finances publiques en RDC. Dans son article intitulé « La dette publique : facteur de promotion ou de blocage de la démocratie », Mabi Mulumba (2000) relève que l'exemple de l'endettement de la RDC est un cas typique où la dette publique est contractée hors normes en la matière. Contrairement à la crise de la dette des pays occidentaux consécutive à l'exécution inadéquante du budget de l'Etat, il sied de souligner que celle de la RDC est la conséquence d'une gestion irrationnelle de l'excédent des moyens de paiements enregistrés au lendemain de l'ind-

pendance et de suite du boom cuprifère intervenu dans les années 1970.

Selon Bakandeja wa Mpungu (2000) les finances publiques, sous la 2^e R publique, ont été confisquées par une classe politique corrompue. Au lieu de servir d'instrument de développement national, pour lui, elles sont en fin de compte un instrument d'asservissement des populations. Mbaya J. Kankwenda (2005) démontre dans son livre *L'économie politique de la présidence au Congo Kinshasa Des origines à nos jours 1885 - 2003*, que la présidence est le mode de gestion appliqué par le pouvoir colonial et perpétué par les différents régimes post-indépendance. Kalonji Ntalaja, à travers ses nombreuses publications en quête des causes et pistes de solutions à la pauvreté en RDC, fait ressortir que la part du budget de l'État allouée au social est insignifiante et en diminution permanente. De ce fait, la pauvreté ira inversement grandissante jusqu'à se généraliser comme c'est le cas aujourd'hui. Pour lui, la RDC est donc exclue de la course vers les Objectifs du millénaire pour le développement.

Depuis quelques années, les systèmes de gestion des finances publiques de la RDC font actuellement l'objet, après des années d'incurie, d'ambitieuses réformes techniques et administratives. Ces réformes portent notamment sur une révision de la classification des dépenses destinée à rendre conforme aux normes internationales, l'informatisation des échanges d'informations entre le ministère des Finances et la Banque centrale, et le rétablissement de la présentation en temps utile de rapports précis sur l'exécution du budget (OCDE, 2006).

A cet effet, le Gouvernement vient de lancer un plan stratégique sur la réforme des finances publiques (PSRFP) avec des innovations visant la refondation du système financier national dans son ensemble. Cette initiative est très appréciable mais elle ne constitue pas moins un aveu de la crise des finances publiques. Il convient de faire un examen approfondi de la situation des finances publiques pour prendre la mesure des performances ou des déficits au PSRFP depuis sa mise en œuvre. Tout récemment encore, des nombreux rapports de la BCC ainsi que ceux des missions des Experts du Fmi et de la Banque mondiale sont très alarmants. Pour les deux dernières institutions, bien que la documentation budgétaire en RDC soit de relativement de qualité, elle est trop abondante et n'est pas conforme aux normes de textes locaux (loi financière et budgétaire, les statuts et règlement des Administrations financières) et aux exigences internationales.

Nombreux sont des analystes qui décryptent avec compétences des faiblesses ciblées en finances publiques et les réformes spécifiques, mais l'on assiste à un manque criant de études qui se penchent sur le système financier public dans sa globalité. En tant que sous-système des

finances mondiales, très peu sont ceux qui s'intressent à l'effet contagion lié au système financier international.

2. Etats des lieux des finances publiques en RDC

Il va sans dire que les finances publiques constituent la pierre angulaire de toute société, riche ou pauvre, non seulement pour assurer les services publics, mais aussi pour garantir les investissements publics. Toutefois, les faiblesses accumulées dans le domaine des finances publiques depuis 1960, l'année de l'indépendance de la RDC, ont affecté négativement la politique budgétaire et monétaire du pays.

En clair, l'incohérence et l'irrationalité dans la gestion des finances publiques ont conduit un endettement public excessif entraînant une série de réformes mais aussi des crises de plus en plus graves éloignant ainsi les perspectives de la viabilité des finances publiques (FP). En dépit de quelques avancées de ces dernières années, les indicateurs de la gestion des finances publiques attestent des contre-performances et toute analyse objective montre que la gestion dont question n'est pas conforme aux bonnes pratiques internationales. Il n'est donc pas excessif de parler des finances publiques en crise.

De manière générale, il y a deux principales causes de la crise des finances publiques, savoir : le surendettement public (avec le nombre élevé de restructurations comme corollaire) ainsi que le déficit budgétaire chronique. La conjonction de ces deux facteurs provoque un effet boule de neige (plus le déficit augmente, plus la dette augmente, plus la charge de la dette augmente, l'accroissement du déficit augmente, etc.). Dans l'hypothèse où un pays a tendance à recourir au financement monétaire pour couvrir le déficit budgétaire devenu structurel et permanent, l'on assiste à des réformes monétaires en cascade qu'il faut en effet considérer comme facteur d'aggravation de la crise des finances publiques. C'est pourquoi notre étude va de devoir se pencher sur l'analyse de l'évolution de ces trois paramètres pour valuer la soutenabilité et la viabilité des finances publiques de la RDC au cours de la période postcoloniale.

2.1. Le surendettement public

L'endettement public occupe une place de choix parmi les composantes de finances publiques. Il convient cependant de relever que la crise de la dette comme des nombreux probl -

mes est le produit d'un long processus d'incubation. Ses causes profondes sont solidement ancrées dans l'organisation de l'économie mondiale, laquelle est basée sur des rapports d'inégalité et de dépendance entre les deux acteurs économiques de la scène internationale, savoir : les pays industrialisés et les pays en développement.

L'exemple de l'endettement de la République démocratique du Congo représente un cas classique où la dette publique non contractée dans le respect des normes en la matière (Mabi Mulumba, 2000) justifie en partie la crise actuelle des finances publiques.

2.1.1. Evolution de la dette publique en RDC

A- Sous la 1^{ère} République

De 1960 à 1965, la dette extérieure stagnante est évaluée à 32 millions de dollars et ne représentait que 53% de la dette publique. Notons cependant qu'en une année (en 1965), l'accroissement de l'endettement national avait atteint 205% de l'année 1961. Cette très forte augmentation est essentiellement due à l'acceptation par le Congo-Kinshasa de ses responsabilités héritées d'une partie de la dette coloniale. Le pays était pourtant en proie à des rébellions et des sécessions de certaines provinces dont les ressources pesaient lourdement dans le budget de l'Etat, mais aussi les finances publiques étaient davantage sollicitées pour doter le pays des nouvelles institutions démocratiquement élues.

Comme on peut le constater la dette extérieure du pays est, au cours de la période, en grande partie litigieuse et son excroissance est l'origine de la violation des règles de la séparation de la dette publique du Congo-belge et celle de l'ancienne puissance coloniale.

B- Sous la 2^{ème} République

En 1970, la dette extérieure s'élevait à 342 millions de dollars américains, a été pratiquement multipliée par 10,68. Au cours de la décennie 80 et 90, elle a poursuivi sa montée exponentielle. En 1990, elle est de 8 milliards de dollars américains et c'est la banque route. Le pays a cessé de rembourser la dette. Ce qui a entraîné une rupture avec le FMI.

C'est sous la 2^{ème} République qu'il faut noter que si certains projets ont été accordés à long terme, d'autres dilapidés ou affectés à des opérations non productives, la plupart des projets fu-

rent consacrer à d'authentiques projets d'équipements même si aujourd'hui la rentabilité et l'opportunité de certains projets sont restées hypothétiques.

C- Sous la transition 1990 à 2005

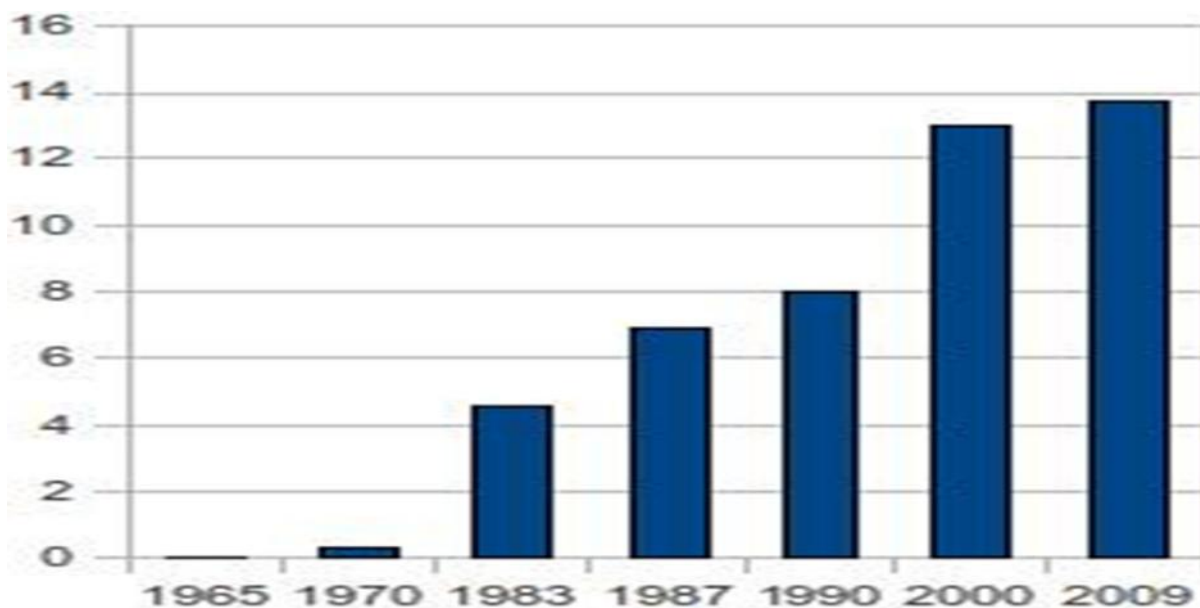
De 1990 à 2001, la RDC a été exclue du giron financier international de suite de rupture des relations avec les IBW. En 1993, les arriérés représentent les trois quarts de la dette totale, essentiellement due aux pays du Club de Paris (le cartel des États créanciers) et aux institutions multilatérales. En 2001, dès le début de l'II-PPTE, le pays avait une dette insoutenable dépassant le seuil critique de 150% des exportations selon les estimations préliminaires. Au cours de la période, la dette est passée de 8 à 10,82 milliards \$US ; en moyenne, elle a été multipliée par 1,35.

D- Sous la 3^e République

En 2009, le stock de la dette ainsi que le service de la dette ont atteint leur niveau record de 13,7 milliards \$US et un encours d'un peu plus de 700 millions \$US par an. Comparée à la situation de 2005, la dette a augmenté de près de 3 milliards \$US. En valeur nominale, elle a en moyenne été multipliée par 1,26.

Au cours de la décennie 2000, le fardeau de la dette est estimé par un ratio de plus de 100% du PIB. Donc, l'on parle de l'insoutenabilité de la dette publique selon les IBW (le FMI et la Banque mondiale).

Graphique n° 1 : Evolution de la dette publique en période postcoloniale en milliards de USD



Source : Dany Claes, quelques données sur la dette et le budget de la RDC

URL : <http://www.michelcollon.info> (25.07.12)

2.1.2. Critère de soutenabilité de la dette publique

Le Ratio de soutenabilité : Dette/PIB < 30% pour les IBW ou Dette/PIB < 60% (Critère de Maastricht) . L'augmentation du Ratio Dette publique / PIB a 2 sources :

- existence d'un déficit primaire

- Si le taux d'intérêt moyen sur la dette est supérieur au taux de croissance de l'économie

La RDC ne réalise pas encore elle-même d'analyse de soutenabilité de la dette. Cependant, depuis que la RDC est en programme avec le FMI dans le cadre de l'initiative PPTE, l'analyse sur la soutenabilité de la dette est faite régulièrement par cette Institution. Notons que la dernière analyse a été effectuée la veille du point d'achèvement (Juillet 2010). Il est donc craint que l'évaluation de la soutenabilité de l'endettement de la RDC résulte des critères liés à la politique interne des institutions multilatérales plutôt que d'une évaluation objective et transparente.

Tableau n °1 : Développement récent de la dette publique

	Seuil de viabilité	Avant point d'achèvement		Après point d'achèvement
		2008	2009	2010
Stock de la dette ext.		\$12 milliards	\$13,7 milliards	\$2,9 milliards
VAN de la dette ext.		\$10,6 milliards	\$12 milliards	\$3,7 milliards
PIB en mrds USD		\$11,6 milliards	\$11 milliards	\$13 milliards
Dette ext./PIB	30%	105%	125%	22,3%
VAN Dette/PIB	25%	91%	109%	28,5%
VAN Dette/EXP	100%	89,7%	175,5%	73,8%
Dette/rec. Pub. hors dons	200%	510%	721%	120,8%

Source : Extracted of World Bank and IMF staff estimates et statistiques BCC

Le stock de la dette était de \$13,7 milliards de USD avant le point d'achèvement contre 2,9 milliards de USD après le point d'achèvement. Donc, l'allègement est de 10,8 milliards de USD. Peu avant d'atteindre le point d'achèvement, la dette extérieure est due 55,5% au Club de Paris, 39,3% aux institutions multilatérales, 4,7% au Club de Kinshasa et 0,3% au Club de Londres. La dette financière est exprimée au jour d'aujourd'hui en trois monnaies principales : 34% d'emprunts sont libellés en euro, 24% souscrits en DTS et 22% contractés en dollars américains.

Le ratio Dette/PIB post-point d'achèvement s'élève à 22,3%, la dette publique de la RDC devient ainsi viable ou soutenable. En revanche, le ratio VAN Dette/PIB est 28,5% (supérieur à la norme de 25%) renseigne que la dette publique n'est toujours pas soutenable.

Toutefois, la façon dont cette soutenabilité est évaluée par les IBW n'a rien d'évident. Les projections reposent sur des nombreuses hypothèses concernant les paramètres exogènes (notamment les prix des matières premières). De plus, les paramètres pris en compte pour la projection sont controversés. Sous des dehors techniques, ceci laisse donc beaucoup de place pour une évaluation subjective de la soutenabilité. Par ailleurs, il serait peut-être souhaitable de considérer le PIB potentiel en lieu et place du PIB réel.

Il sied de mentionner que l'accès au point d'achèvement entraîne une réduction substantielle de la dette extérieure de 12 milliards (soit 109,7% du PIB) en fin 2009 à 3,7 milliards \$US

(équivalent 30,9% du PIB) en 2010 en valeur actuelle. En fait, les décisions prises par les conseils des Institutions de Bretton Woods conduiront un allègement total du service de la dette de 7,9 milliards au titre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM).

Tableau n° 2 : les chiffres clés de l'atteinte du point d'achèvement en RDC

	En milliards de \$US		% du PIB	
	2009	2010	2009	2010
Total dette extérieure (VAN)	12.025	3.773	109,7	30,9
Endettement nouveau	-	1.689	-	-
Allègement PPTE/IDAM	-	7.925	-	-
Dette bilatérale (Autres)	-	2.015	-	-
Total dette extérieure (val. Nominale)	13.705	2.931	125,1	24,0

Source : Banque mondiale et FMI 2009

La RDC est devenue ainsi le 30^{ème} pays à atteindre le point d'achèvement de l'Initiative PPTE. L'atteinte du point d'achèvement marque en fait l'ultime étape du processus PPTE, qui a commencé en 2001 pour la RDC lorsque les conseils du FMI et de la Banque mondiale ont convenu que le pays était éligible à l'Initiative PPTE. À partir de 2003, avec ce nouveau statut, le pays a commencé par bénéficier d'un allègement de la dette primaire, avant d'accéder au point d'achèvement en juillet 2010 (voir tableau n° 3).

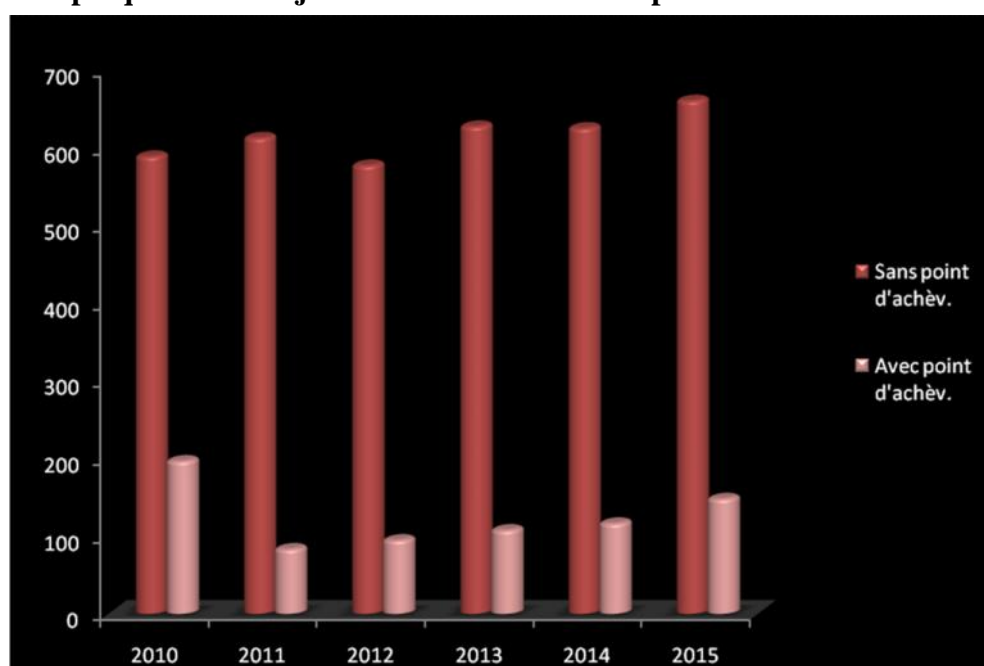
Tableau n° 3 : Projection du service de la dette avant et après point d'achèvement en millions de \$ US de 2010-2015

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Total avant point d'achèvement	589,1	612,9	577,5	627,7	625,5	660,9
Multilatéral	286,6	300,7	249,7	202,3	220,5	248,9
FMI	155,3	163,2	103,1	37,1	40,9	63,2
IDA	58,4	58,4	68,4	79,8	86,1	85,6
Bilatéral	302,6	312,2	327,8	425,1	405,1	412,0
Total après point d'achèvement	196,8	83,4	94,9	107,8	116,5	148,1
Multilatéral	99,6	46,1	55,0	64,0	73,1	113,2
FMI	55,1	0,5	1,5	1,4	1,3	41,9
IDA	14,0	9,3	13,9	19,8	25,1	24,9
Bilatéral	97,2	37,3	39,9	43,8	43,4	34,9

Source : Extracted of World Bank and IMF staff estimates and projections

Dans ce contexte des réformes des finances publiques, il nous semble que les projections des IBW sont irréalistes moyen terme. En effet, ces projections se fondent sur l'hypothèse optimiste au moment où les réformes envisagées accusent un manque de financement suffisant court terme compromettant ainsi leur réussite moyen terme.

Graphique n°2 : Projection du service la dette post I-PPTE en 2015



Source : Nous-mêmes partir des données du Extracted of World Bank and IMF staff estimates and projections

2.1.3. Le nombre de rééchelonnement élevé

Le rééchelonnement consiste à solliciter un report des paiements à une date ultérieure la dette arrivant à échéance. En fait, c'est un aveu d'incapacité à rembourser une dette chue. Plus on recourt à cette pratique, cela montre que la dette publique devient de plus en plus insoutenable. Les rééchelonnements de la dette ont été pratiqués par intermittence au cours de 4 dernières décennies par notre pays. Depuis 1976, le pays totalise en 30 ans une trentaine de rééchelonnements dont 15 sous Mobutu et 15 autres à partir de 2002. Ce qui représente en moyenne 1 rééchelonnement par an.

2.2. Le déficit budgétaire chronique

En RDC, c'est à partir de 1957 que les problèmes financiers de l'état se firent aigus cause de la conjonction de l'accroissement constant de ses charges courantes et de la stagnation ou diminution de ses recettes. Ce qui marqua les débuts d'un déficit structurel des finances publiques dont a hérité le jeune Etat indépendant (Hilne Madinda, 2005). De manière générale, cette situation financière critique perdure pendant un peu plus de 50 ans, exception faite pour quelques années récentes.

La science des finances publiques nous enseigne que le solde budgétaire est fonction du solde primaire, qui résulte directement des décisions prises par les pouvoirs publics durant l'année budgétaire en cours et du paiement des intérêts de la dette, qui découle des engagements financiers passés.

Pour un gouvernement, il est donc pertinent de connaître quel type de solde primaire il doit dégager pour maintenir ou diminuer son taux d'endettement. La relation entre la dette publique et le budget peut se traduire par la formule ci-après :

$$\text{Solde budgétaire} = \text{solde primaire} - \text{intérêts de la dette}$$

et alors,

$$\text{Dette de l'année} = \text{dette passée} - \text{solde budgétaire}$$

D'où, l'on déduit :

$$\text{Solde budgétaire} < 0 \quad \text{dette de l'année} > \text{dette passée.}$$

Symboliquement, on peut noter SP_t le solde primaire de l'année t , r le taux d'intérêt et D_{t-1} et D_t les dettes respectivement de l'année $t-1$ et de l'année t :

Solde budgétaire = $SP_t - r \times D_{t-1}$ et alors

$D_t = D_{t-1} - \text{solde budgétaire}$

La dette publique de l'année est égale à la dette de l'année précédente laquelle on a soustrait le solde budgétaire.

$D_t = D_{t-1} - (SP_t - r \times D_{t-1})$ en d'autres termes, on aura :

$D_t = (1+r) \times D_{t-1} - SP_t$

D'une année à l'autre, la dette diminue si le solde budgétaire est en *excédent* : l'excédent permet de réduire la dette. Au contraire, si le *solde budgétaire* est en *déficit*, la dette augmente : le déficit budgétaire de l'année en cours s'ajoute à la dette publique du passé. La dette est ainsi le produit de l'accumulation des déficits budgétaires du passé.

Si l'on se réfère au *no-transfer principle* (c'est-à-dire le principe d'aucun transfert) de Kotlikoff, la jeune génération congolaise actuelle se verra obliger de travailler beaucoup plus quand elle atteindra l'âge adulte parce qu'elle ne bénéficiera d'aucun transfert de la part de la génération des adultes d'aujourd'hui. Cette dernière, pour péronner la dette publique on ne peut plus, est tenue soit de payer un taux d'intérêts net plus élevé ou du moins de renoncer pendant plusieurs années aux avantages liés à la sécurité sociale dont elle est largement plus contributeur que les générations précédentes.

En plus des deux principales causes évoquées précédemment, le déficit budgétaire chronique en RDC provient de ce qui suit :

La non viabilité et le manque de crédibilité du budget de l'Etat ;

La non viabilité de la chaîne de la dépense ;

Le taux de la fraude et l'évasion fiscale élevé ;

L'obsolescence des réglementations nationales (la loi des FP, la loi sur les contrôles budgétaires) ;

L'inefficacité des organes de contrôle des finances publiques ;

Une forte centralisation de la gestion des finances publiques ;

La corruption et l'impunité, etc.

2.3. Réformes monétaires en cascade

Depuis l'indépendance en 1960, le recours au financement monétaire pour ponctionner les déficits publics chroniques, ont créé de fait les principales conditions génératrices de la dépréciation monétaire et de l'inflation. De plus, sur le plan monétaire, la RDC a enregistré 7 réformes monétaires ; ce qui représente au moins une réforme monétaire par décennie (réforme en novembre 1963, juin 1967, 12 mars 1976, décembre 1979, septembre 1983, octobre 1993 et 30 juin 1998).

En outre, en moins d'un demi-siècle le changement trois fois de nom (Zaire-monnaie, Nouveau-zaire et franc congolais) et de forme scripturale de l'unité monétaire nationale.

Comme on peut le constater, les trois facteurs déclencheurs de la crise des finances publiques interagissent donc pendant plusieurs décennies en RDC provoquant ainsi au fil des années l'amenuisement des recettes publiques, le déficit criant dans l'exercice des fonctions régaliennes et l'incapacité d'interventions adéquates des pouvoirs publics dans le social. Cet état des choses justifie la nécessité et tout l'intérêt concernant la réforme actuelle sur les finances publiques initiée depuis 2001 ayant conduit dix ans après à l'élaboration du Plan stratégique.

3- Esquisse de la réforme des finances publiques

En substance, la réforme dont question consiste en l'application efficace des principes de base qui sous-tendent le budget, l'introduction du cadrage des dépenses moyen terme, l'assouplissement en matière de virements et transferts de crédits découlant de la fongibilité des crédits budgétaires, la responsabilité accrue des acteurs, le renforcement du contrôle administratif a priori, le respect des calendriers, l'intégration de toutes les recettes et de toutes les dépenses dans le budget, tant en élaboration qu'en exécution.

3.1. Vision et approche de la réforme

A partir d'un diagnostic faisant état des nombreuses faiblesses accumulées en FP pendant plusieurs décennies, le Gouvernement a rendu public le Plan Stratégique de Réforme des Finances Publiques (PSRFP) depuis mars 2010 en vue d'y remédier de façon durable. En fait, le PSRFP est un document qui présente successivement la stratégie de refondation des finances publiques adoptée par le Gouvernement puis le programme de réforme dont

la mise en œuvre s'étalera sur une période de cinq à sept ans.

3.1.1. Vision de la réforme

La vision du Gouvernement est celle d'une gestion des finances publiques qui, terme à terme, répond effectivement et efficacement aux besoins du développement économique et social ainsi qu'aux bonnes pratiques internationales en matière de légitimité démocratique, de transparence et d'imputabilité. De cette vision découlent les deux objectifs globaux moyen terme de la refondation des finances publiques, savoir :

refonder les finances publiques dans un cadre juridique moderne; ce qui souligne la pertinence du projet de loi sur les finances publiques (LOFIP);

reaffirmer la place centrale que le budget doit avoir dans la mise en œuvre de la politique économique et sociale du Gouvernement et plus particulièrement dans la gestion des deniers publics (au niveau du gouvernement central et dans les provinces).

3.1.2. Approche de la réforme

A- L'approche systémique

La démarche systémique a plusieurs implications. Elle appréhende les réformes générales de finances publiques de manière fonctionnelle et reste attentive aux interconnexions entre les domaines de réformes. La démarche systémique implique aussi de travailler sur l'environnement qui entoure le système objet de la réforme.

D'une manière générale, la réussite de la refondation des finances publiques demandera une coordination permanente avec la réforme de l'Administration publique qui constitue un autre grand volet de la vaste réforme engagée par le Gouvernement.

B- La démarche progressive et participative

La raison évidente d'adopter une démarche progressive dans bien des cas (même lorsque les options retenues bénéficient d'un consensus), tient aux contraintes d'ordre pratique : personnes compétentes en nombre limité, conditions matérielles de travail très souvent dégradées, calendrier de travail surchargé pour les personnes chargées de mettre en œuvre les réformes.

Une démarche participative s'impose d'autant plus qu'il faut rehabiliter l'Etat aux yeux du

citoyen après plusieurs années où l'Administration a tenté pour le moins de s'articuler.

3.2. Axes et mise en œuvre de la réforme

À la suite d'un diagnostic de gestion calamiteuse pendant plusieurs décennies, la RDC a engagé au cours des années récentes des réformes dans le domaine de gestion des finances qui présentent des sérieux risques d'être contrariés par les mauvaises pratiques enracinées dans les administrations impliquées ou concernées.

La réforme des FP découle de la Gestion axée sur les résultats (GAR) présentée comme le nouveau mode de gestion par le Gouvernement. Le Gouvernement a pris des dispositions institutionnelles appropriées en 2009 avec notamment la mise en place du Comité d'Orientation de la Réforme des Finances Publiques (COREF). Il a estimé que la mise en œuvre de la réforme doit se faire à travers un plan d'actions triennal glissant pour la période 2010 - 2012 ; le Plan en question s'est mué aujourd'hui en plan biennal 2011 -2012. L'essentiel de ce plan peut être présenté dans un tableau qui reprend le diagnostic des faiblesses, les axes de la réforme et les interventions prévues.

Tableau n°4 : Synthèse sur la réforme des finances publiques

Diagnostic des faiblesses	Axes de la réforme	Interventions prévues
La réglementation sur les FP est obsolète et parfois déficiente	Cadre légal et juridique	Nouvelle loi sur les FP, loi sur les marchés publics, loi sur la TVA, loi sur la dette publique et nouveau code douanier
Le budget n'est pas viable	Elaboration et exécution budget de l'Etat	<ul style="list-style-type: none"> - Programmation pluriannuelle du budget - Amélioration de la chaîne de la dépense - La sécurisation de la chaîne de recette
Le dysfonctionnement des services du Trésor	La comptabilité publique et la gestion de la Trésorerie	<ul style="list-style-type: none"> - Rendre performante les services de Trésor - Organiser la comptabilité en partie double - Organiser le réseau du Trésor
Manque de crédibilité pour l'émission des titres publics de la dette et politique d'endettement déficiente	La gestion de la dette publique	<ul style="list-style-type: none"> - L'élaboration d'une politique d'endettement à moyen terme - Le renforcement de capacités opérationnelles de la DGDG
Manque de transparence, de rationalité et d'efficacité concernant les marchés Publics	Rénovation de la gestion des marchés publics	Création et mise en service de l'ARM et de la DGCMP
Inadaptation de l'Administration fiscale aux exigences légales de la décentralisation et persistance de la fraude et de l'évasion fiscale	Rationalisation des instruments fiscaux et modernisation de l'administration fiscale	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption des nouvelles procédures en vue de l'insertion des Régies fin. dans le réseau du Trésor - Modernisation et décentralisation de l'administration des Impôts et taxes après l'audit organisationnel
Les cadres organiques et institutionnels de gestion des FP sont inadaptes et inefficaces	Rationalisation des cadres organiques et intervenants dans la gestion des deniers publics	Ajustement des cadres organiques des ministères cibles (Budget, Finances et Plan) et renforcement des capacités de min. sectoriels.
La centralisation de la gestion des finances Publiques	La décentralisation du système financier en adéquation avec l'approche GAR	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités de répondants performants tant au niveau central qu'à celui des provinces et des EIDs - Organisation et renforcement de l'administration financière des provinces en GAR
Le contrôle et le suivi budgétaire inefficace et inadaptes	Dispositifs de contrôle des finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> - Plans de développement des organes de contrôle : la Cour de comptes, l'IGF et la responsabilisation du contrôleur budgétaire - Renforcement du contrôle parlementaire

Source : Nous-mêmes sur base des informations tirées du PSRFP (Plan stratégique de la réforme des finances publiques) mars 2010

Les premières estimations pour la mise en œuvre du plan d'actions s'élevaient à 113 millions \$US pour 5-7 ans. Le Gouvernement indique qu'il prendra toutes les dispositions nécessaires en collaboration avec ses partenaires au développement afin de mener bien des changements qu'il juge indispensables dans la gestion des deniers publics.

3.3. Contraintes et défis

3.3.1. Sur le plan opérationnel

La loi sur les finances publiques (LOFIP) s'annonce comme la pierre angulaire et, beaucoup d'égards, elle constitue le facteur déclencheur de la dynamique de réforme globale des finances publiques congolaises qui devrait s'étaler sur plusieurs années. Mais, il s'avère que le Plan d'action de la réforme est validé avant la promulgation de la LOFIP dont le projet se trouve encore en examen au Parlement.

C'est ici qu'il faut signaler que la réforme est initiée en 2009 et le PSRFP publié en mars 2010. En revanche, le plan d'action 2011-2012 et les indicateurs de suivi de la réforme sont adoptés et validés lors d'un séminaire atelier qui s'est tenu en mars 2011.

Il y a faible implication des régies financières et services du Trésor Public qui représentent pourtant des principaux maillons pour l'issue favorable de la réforme dont question.

3.3.2. Sur le plan fonctionnel

Comment fonctionne un budget ? Pour répondre de manière succincte cette question, il est important d'analyser schématiquement les tapes et fonctions essentielles du budget de l'Etat. Pour disposer d'un budget de l'Etat qui sert d'outil de politique de développement du Gouvernement, il y a six fonctions remplir lesquelles posent justement des problèmes qui entament la viabilité et la crédibilité du budget de l'Etat en RDC. Notons ce qui suit :

1^{re} fonction : l'évaluation est biaisée et, pour cause, le cadrage macroéconomique est déficient:

2^{me} fonction : le vote n'est qu'une simple formalité tant donné que les députés votent suivant le mot d'ordre du parti politique.

3^{me} fonction : les services d'assiette sont sous-équipés et mal rémunérés. Par conséquent, se livrent en toute impunité la fraude et l'évasion fiscale

4^{me} fonction : il n'y a pas de rationalisation de la recette ; la perception et la comptabilité demeurent très opaques. De plus, la conciliation des comptes de Trésor pose problème. Les services d'assiette subissent le diktat de la BCC quant aux recettes perçues.

5^{me} fonction : malgré la mise en œuvre de la chaîne de la dépense depuis 2005 en vue de l'automatisation et rationalisation des dépenses, la procédure souffre de diverses insuffisances : excès de dépenses, existence de dépenses hors chaîne, manque de capacité des ministères sectoriels. La procédure standard qui respecte les quatre étapes de l'exécution de la dépense est la moins utilisée.

6^{me} fonction : il faut d'abord préciser que le contrôle doit se faire pendant et après l'exécution du budget de l'Etat. On note cependant l'insuffisance du contrôle fiscal et budgétaire.

Alors que la rénovation des finances publiques se veut totale et systémique, il est surprenant que le PSRFP indique qu'il ne traite pas certains dossiers majeurs à l'ordre du jour, tels que le renforcement de la statistique, la réforme de la fonction publique, la réforme des entreprises publiques et la réforme de la Banque Centrale du Congo. Et pourtant, certains aspects liés à ces secteurs concernent les finances publiques et donc ne constituent en aucun cas des chantiers de réformes qui dépasseraient largement le champ de la gestion des finances publiques comme le mentionne le Gouvernement dans son diagnostic.

Tout le monde sait que l'Administration publique intervient dans la préparation, l'exécution et le contrôle du budget de l'Etat. À ce titre, la réussite de la réforme des finances publiques dépend surtout de celle de la Fonction publique. Le Portefeuille de l'Etat en tant que pourvoyeur des recettes publiques (dividendes et intérêts) et bénéficiaires des fonds de l'Etat (subventions, emprunts) n'est pas en reste. Il doit donc normalement faire partie intégrante de cette réforme.

La rénovation de la préparation et de l'exécution du budget ne pourra pas non plus se faire sans moderniser la comptabilité publique et rationaliser les services du Trésor public qui remplissent trois fonctions importantes, savoir : caissier (la Banque centrale du Congo); comptable (Min. des Finances : comptables d'Etat, DTO et Régies financières) et financier de l'Etat (la DGDP : direction générale de la dette publique).

3.3.3. Sur le plan organisationnel

La faible coordination et le manque d'harmonisation de la gestion des finances publiques au niveau central, des provinces et Entités territoriales décentralisées (ETD) sont les principales difficultés découlant de la préparation et l'exécution du budget de l'Etat.

Actuellement, l'organisation et la conduite de la gestion publique de manière décentralisée précèdent la promulgation des textes législatifs relatifs. Par conséquent, le transfert effectif des compétences en la matière se réalise plus lentement que prévu.

On assiste désormais à la gestion peu efficace et efficiente des ressources à travers les budgets au niveau central voire même celui des provinces. Cette gestion semble rimée avec le comportement prédateur des dirigeants de l'ancienne époque. De plus, la mise en œuvre effective de la décentralisation budgétaire et financière est jusqu'à présent conditionnée par la tenue de la conférence des Gouverneurs des provinces dont le calendrier n'est pas défini.

3.3.4. Sur le plan financier

Le Gouvernement évoque les contraintes financières de l'Etat (Pouvoir central et Provinces) pour justifier le retard enregistré dans le découpage administratif de 26 provinces tel que prévu dans la constitution de 2006 en lieu et place de 11 provinces actuelles relevant de l'ancienne loi fondamentale. L'actuelle réforme en profondeur des finances est financée en grande partie par les partenaires extérieurs sous l'impulsion des IBW (FMI et BM) qui ne sont pas des sociétés philanthropiques.

La réforme de la préparation et de l'exécution du budget requiert la modernisation de la comptabilité publique y compris l'organisation du corps des comptables publics. Malgré l'informatisation de la chaîne de la pensée publique (en 2003), les dispositifs législatifs organisant la tenue de la comptabilité publique et la profession des comptables publics sont en déphasage. Aussi, le système de gestion des finances publiques semble lourd. Pour le moment, il n'y a pratiquement pas d'avancée significative en ce domaine.

En définitive, il y a nécessité de résoudre une fois pour toute le problème de consolidation de comptes en limitant le nombre de comptes (ou sous-comptes) du Trésor à la BCC et dans les banques commerciales. Ceci va permettre aux ministres chargés des finances et du budget de disposer d'une information plus complète et plus fiable sur les ressources disponibles. L'instauration d'une chaîne de recette est un gage important pour faciliter des

changes au jour le jour que l'utilisation des technologies modernes de l'information permet de renforcer entre le secteur bancaire (BCC et banques commerciales) et la Direction du Trésor et de l'Ordonnement.

Conclusion

Comme on peut le constater, la refondation des finances publiques soulève la problématique des transferts de richesse entre les générations. En fait, il s'agit de trouver un compromis entre une consommation accrue de la génération précédente et le plein emploi de la génération future. Ainsi, tout gestionnaire des ressources publiques doit travailler en fonction des objectifs d'finis a priori, mais il doit également de rendre compte des résultats atteints et y apporter si nécessaire des correctifs en temps utiles.

Des actions de grandes envergures prises par le Gouvernement actuel devraient être menées pour assainir la situation sur les piliers monétaire et budgétaire. Il s'agira notamment de sortir le Gouvernement de la spirale du financement monétaire, responsable de la dépréciation constante du franc congolais. Ce qui aboutirait à un système des finances publiques qui répond aux attentes de la nation.

Notons cependant que le plan d'actions et les indicateurs de suivi de la réforme sont validés un peu tard que prévu et les résultats atteints dans la mise en œuvre sont peu robustes.

La réforme des finances publiques est dorénavant mise en œuvre avant la promulgation et la vulgarisation de la loi sur les finances publiques devant pourtant jouer le rôle pivot. De plus, cette réforme évolue différemment au niveau central et en provinces où le processus suit un chemin critique et incertain.

Toute aide financière (ou l'appui budgétaire supplémentaire) sollicitée auprès des partenaires techniques concernant notamment la réforme des finances publiques ne fait qu'accroître la dépendance des finances de l'Etat vis-à-vis de l'Extérieur. En dépit d'une absence de sous-bassement théorique, les analyses économiques menées sous d'autres cieux montrent souvent en effet une relation négative entre les flux d'aide extérieure et l'épargne intérieure.

La réforme des finances officielles appelle une refonte totale du système financier public. Mais dans le cas d'espèce, elle risque de ne pas être totale car, il y a des aspects importants notamment la réforme de l'Administration, du portefeuille, de la Direction générale de la dette publique (DGDP) et de la BCC qui ne sont pris en compte et c'est contraire à l'appro-

che syst mique pr n e.

La refondation des finances publiques au niveau national d pend en partie de celle du syst -
me financier international (qui constitue la structure des conomies et des soci t s) lequel
n a pas seulement besoin de nouvelles r gles et r glementations, mais galement d une re-
fonte totale des bases et du fonctionnement.

Références bibliographiques

- Dany C., 2010) : Quelques données sur la dette et le budget de la RDC, en ligne URL : <http://www.michelcollon.info>
- Kimpele K., 1989 : Zaïre Belgique : le d compte final in *Noir et Blanc* n 0, Magazine international d informations, Bruxelles, septembre 1989, pp. 53 - 70
- Nkunzi L., 1978 : Le service de la dette publique du Zaïre 1908 - 1975 in *revue de la Faculté des sciences économiques et financières de l IRES*, numéro spécial, IRES, Kinshasa, 4^{me} trim. 1978,
- Mulumba M., 1998 : *Les rives d une gestion pr datrice - Le cas du Zaïre devenu République démocratique du Congo*, Kinshasa, 207 pages
- Mulumba M., 2000 : *La dette publique : facteur de promotion ou de blocage de la démocratie*, in Rapport du Symposium, Kinshasa, 2000,
- Madinda H., 2005 : Du franc congolais au franc congolais, la spirale de l irrationalit , Congoforum, septembre 2005, en ligne URL : <http://www.congoforum.be/fr/economiedetail>
- Zalagile M., Gestion des finances publiques en Rd-Congo : perceptions et réalités, article in dit
- Zalagile M., De la crise de la dette au point d ach vement en RD-Congo : problèmes et perspectives, article in dit,
- Kankwenda M. J., 2005 : *L économie politique de la pr dation au Congo Kinshasa Des origines à nos jours 1885 - 2003*, ICREDES, Canada, 1^{re} édition 2005, 437 pages
- Mova Sakanyi H., 2000 : *La science des finances publiques*, Ed. Safari, Kinshasa, RDC, 310 pages
- RDC et Partenaires techniques, Rapport final PEFA 2008 - RDC, version électronique, mars 2008, 253 pages en ligne sur le Net URL : <http://www.pefa.org>
- Raffinot M., 2001 : Soutenabilité de la dette extérieure - De la théorie aux modèles d'valuation pour les pays faible revenu , Document de travail, DT/98/01, 36 pages
- RDC, 2010 : *Plan stratégique de réforme des finances publiques, version électronique*, Kinshasa, RDC, 40 pages
- Shaviro D., 1995 : Budget Deficits and the Intergenerational Distribution of Lifetime Consumption, University of Chicago, January 1995, 44 pages. URL : <http://www.law.uchicago.edu/Lawecon/index.html>
- Taylor J. B., 2009 : The Financial Crisis and the Policy Responses: An Empirical Analysis of What Went Wrong, Stanford University, NBER Working Paper No. 14631, January

2009, 30 pages. URL : <http://www.nber.org/papers/w14631>

Trefon T., 2002 : State failure in the Congo : perceptions and realities in *Review of African Political Economy* n 93/94, Roape Publications Ltd., 2002, pp. 379 -388, Stable URL: <http://www.jstor.org/stable/4006785>

Yav K., 1995 : Monnaie et finances publiques : la cohérence et la fiabilité des statistiques hypothéquées par le Gouvernement in *Notes de Conjoncture, FASEC, Unikin, Kinshasa, RDC.*

Etude de l'interaction résidentielle et activités touristiques sur le littoral de Saly Portudal au Sénégal

SY Boubou Aldiouma

Maître de Conférences en Géographie, Université Gaston Berger de Saint-Louis (Sénégal). Laboratoire de la Dynamique des territoires et de développement.

Mariétou NDIAYE

Doctorante en Géographie, Université Gaston Berger de Saint-Louis (Sénégal). Laboratoire de la Dynamique des territoires et de développement. Groupe de Recherche en Sciences Humaines et Sociales (GRESHS)

L'interaction résidentielle est un phénomène récent sur le littoral de Saly Portudal. Elle apparaît à partir des années 1980, devenant progressivement une dynamique accrue par les aménagements touristiques. ».

Pour citer cet article :

SY B. A. et NDIAYE M., Etude de l'interaction résidentielle et activités touristiques sur le littoral de Saly Portudal au Sénégal. *Revue Perspectives & Sociétés*, Vol 3, N 2, juillet 2012, pp. 103-123

Perspectives & Sociétés, Vol 3, N 2, juillet 2012

ISSN 1840-6130

Résumé :

La ville de Saly, située dans le département de Mbour, résume la grande majorité des aménagements touristiques réalisés sur la Petite Côte. L'activité touristique a dirigé la commune de Saly en plaque tournante du tourisme balnéaire. Aménagée en 1970 par la Société d'Aménagement de la Petite Côte (SAPCO), la station de Saly Portudal demeure le premier pôle touristique du pays avec environ 13 hôtels de 2 à 4 toiles et plus d'une vingtaine de résidences privées pour un investissement global d'environ 100 milliards de FCFA. Ce site génère environ 3 000 emplois ainsi que de nombreux métiers associés au tourisme : la restauration, l'artisanat, le transport en taxi (DEEC, 2008).

Mais, depuis au moins 50 ans, on assiste à une intensification de l'érosion côtière se manifestant par un recul annuel de 1 à 2 m avec des disparités spatio-temporelles importantes. Cette situation constitue une menace pour l'activité touristique qui souffre de plus en plus du rétrécissement, voire de la disparition de ses plages.

Cet article étudie l'interaction érosion côtière et activités touristiques sur le littoral de Saly Portudal. Pour ce faire, l'essentiel de la méthodologie se résume à des travaux de terrain : enquêtes et observations in situ. Cette activité est complétée par l'apport de la cartographie traversant la télédétection.

Mots clés : érosion côtière, tourisme, aménagements touristiques, Saly Portudal, environnement.

Introduction

Le tourisme est devenu l'une des activités les plus marquantes du monde contemporain, en même temps qu'un puissant phénomène de société et l'une des expressions les plus achevées de notre civilisation de consommation (ESCOURROU, 1981). Les déplacements touristiques ne cessent de croître ; ils représentaient 635 millions de personnes en 1998. Malgré la crise, l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) estime à 4,5 % l'augmentation des flux dans le monde où quelque 440 millions de touristes ont voyagé entre janvier et juin 2011. Ce chiffre fait suite à une année 2010 en forte hausse, soit 6,5 %. L'apport du tourisme s'élève à 14 % du Produit National Brut (PNB) mondial et 15 % des ventes totales du secteur des services (MESPLIER et BLOC-DURAFOUR, 2000).

En Afrique, même si l'activité touristique ne représente que le quart des flux internationaux et des recettes, elle constitue le principal facteur de développement dans cette région du monde : en Tunisie, le tourisme représente la première source de devises du pays (ESCOURROU, 1981).

L'Afrique au sud du Sahara n'enregistre que des flux mineurs, qui se dirigent vers les États de l'Ouest comme la Côte d'Ivoire et le Sénégal. Ce dernier est considéré comme le premier pôle touristique de l'Afrique de l'Ouest. Essentiellement balnéaire, son tourisme se développe préférentiellement dans les régions de Casamance, du Saloum et de la Petite Côte.

La Petite Côte correspond à la partie Sud-ouest du littoral sénégalais ; elle s'étend de la Presqu'île du Cap Vert au delta du Saloum, soit 120 km de long. Elle est limitée au nord par la Presqu'île du Cap-Vert, à l'ouest par l'océan Atlantique, au sud par la latitude 14°54' Nord (NIANG, 2003). Cette zone peut être divisée en deux secteurs : le premier secteur correspond à la Petite Côte touristique (Sy, 1999), qui s'étend de Hann à la Pointe Sarène. Elle englobe notre zone d'étude, soit environ 6 km de long. Le second secteur, qui va de la Pointe Sarène à Joal, englobe les villages de Ngazobil, de Warrang, de Mbodiène, etc.

La nouvelle ville de Saly est caractérisée par son rôle touristique à l'échelle nationale. En effet, transformée en station balnéaire en 1975 (Sy, 1999), elle fut la première station de ce type en Afrique au sud du Sahara. Elle s'étend sur 600 ha, formant le titre foncier N 3405 TH avec deux Unités d'Aménagement Touristiques appelées UAT Nord et UAT Sud.

Elle est aussi favorisée par sa position stratégique, la proximité de Dakar et son climat doux qui en font une destination attractive à l'échelle nationale et sous-régionale d'autant plus que pour ESCOURROU (1981), le tourisme est déterminé dans le court terme par le temps qu'il

fait et dans le long terme par le climat.

Mais ce tourisme qui se développe sur l'interface côtière est de plus en plus entravé par l'érosion côtière, devenant depuis quelques années une contrainte majeure avec la disparition des plages et la destruction d'infrastructures. Ce problème serait en partie dû à la non prise en compte des aspects environnementaux dans la plateforme balnéaire de Saly avec l'arasement des dunes qui constituaient des barrières à l'accès direct à la mer (Sy, 1999) pour l'édification des hôtels.

Cet article a pour but d'étudier le phénomène d'érosion côtière en rapport avec l'activité touristique dans la zone littorale de Saly Portudal (figure 1).

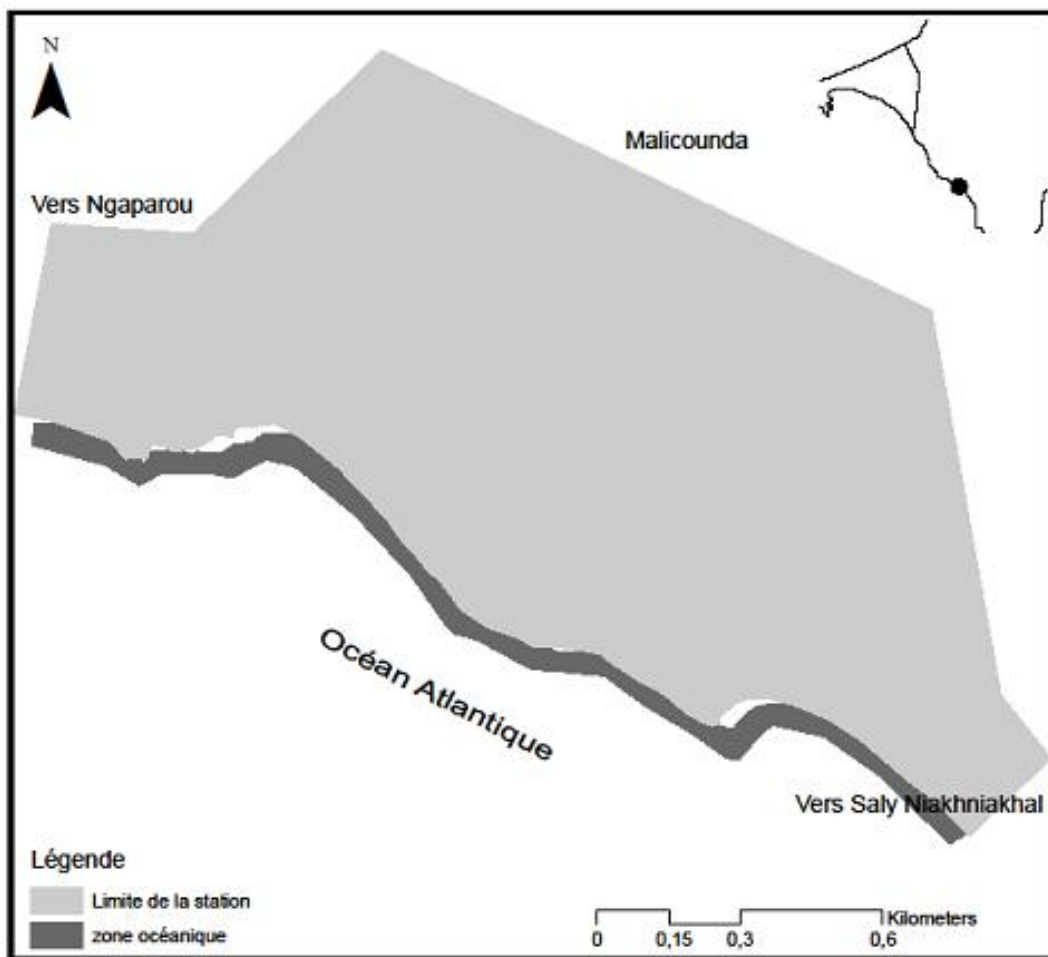


Figure 1. Croquis de localisation de Saly (données de la SAPCO : Ndiaye M., 2011)

Le site de Saly indique une position favorable au plan climatique par les flux du sud et du nord, justifiant des types de temps dont l'élément température est atténué par le parcours océanique des vents dominants.

2. Éléments de méthodologie

La méthodologie utilisée part de l'hypothèse selon laquelle les aménagements touristiques accélèrent le recul du trait de côte de Saly ; ce recul a des effets néfastes sur l'avenir de l'activité touristique. Elle a privilégié la recherche documentaire, qui a porté sur le développement du tourisme balnéaire et sur la description du dispositif morphologique des côtes du Sénégal et de la Petite Côte en particulier, sur l'héritage morphologique quaternaire et sur la description des formes actuelles.

La phase de terrain a comporté plusieurs étapes : l'entretien, le questionnaire et l'observation du milieu ; le questionnaire a ciblé les touristes et les agents d'hôtels. Les guides d'entretien ont ciblé les autorités responsables de la promotion du tourisme et la population locale.

La fiche d'observation et les cartes ont facilité le travail d'observation de l'environnement. C'est un questionnaire relatif au milieu physique dans le but de faciliter le recensement des différentes formes du milieu littoral. Le degré d'artificialisation du littoral à travers les réceptifs hôteliers, la présence de piscines, la direction et l'intensité de la houle, le degré d'implantation humaine ainsi que la granulométrie des faciès. Cette perspective a été complétée par des traitements statistiques, graphiques et cartographiques.

La cartographie a concerné le traitement d'images satellitaires et de photographies aériennes pour lire l'évolution du trait de côte ainsi que le bâti sur la zone de Saly Portudal. Ainsi des photos aériennes de 1954, de 1978 et l'image satellitaire panchromatique de 2006 ont été traitées : géoréférencement des photographies, la mosaïque de la photographie de 1978, la digitalisation du trait de côte sur chacune d'elles et le calcul de distance entre les tracés. Cette perspective a permis de produire des résultats.

3. Résultats et analyses

3.1. L'évolution linéaire du trait de côte sur le littoral de Saly

Le traitement cartographique indique que l'ensemble du littoral de Saly Portudal subit l'érosion, grâce à la superposition des images ; cette dynamique est marquée par des disparitions

spatio-temporelles. Pour ressortir ces variations, l'étude sectorielle sera précédée par une analyse tendancielle sur l'ensemble du littoral entre 1954 et 2006.

3.1.1. Étude comparative entre les périodes sur l'ensemble du littoral

L'évolution du trait de côte du littoral de Saly Portudal est contrastée : de 1954 à 1978, le segment a connu une dynamique accumulative, dépassant le mètre ; la période de 1978 à 2006 est caractérisée par une dynamique régressive avec une vitesse de recul de l'ordre de 2 m/an.

Dans la période 1954-1978, la partie allant de Rific, au nord de Saly, jusqu'au Safari enregistre les taux d'accumulation les plus élevés de l'ordre de 3 m/an ; le deuxième secteur d'étude indique une accumulation plus modérée de l'ordre de 2 m/an. Mais le dernier secteur (Espadon-Cocotiers SN) connaît une certaine stabilité avec des accumulations ne dépassant pas le mètre : cette dernière séquence révèle une dynamique générale d'accumulation avec des différences au niveau des secteurs.

À partir de 1978, le littoral de Saly est soumis à une dynamique régressive avec une accélération du recul de son trait de côte d'environ 2 m/an. Cette dynamique est marquée par des disparités spatiales. Le premier secteur (Rific-Safari) semble être le plus touché avec un recul moyen d'environ 3 m/an ; le deuxième secteur (Safari-Espadon) est marqué par un recul modéré de l'ordre de 1,6 m/an ; le troisième secteur (Espadon-Cocotiers SN) est le moins touché avec un recul moyen de l'ordre du mètre (figure 2).

Cette situation tendancielle entre les deux périodes semble montrer que le littoral de Saly Portudal est marqué par une évolution polyphasée avec une première période en accumulation et une accélération assez tonnante de l'érosion à partir de 1978. Ce taux d'érosion, qui était stable avec une accumulation de l'ordre de 1,5 m/an pendant la première période, s'est intensifié avec un recul de l'ordre de 2,3 m/an, justifiant un recul annuel d'environ 0,57 m de 1954 à 2006. Cette dynamique est approchée par l'étude comparative des différents segments étudiés.

3.1.2. Étude comparative des différents segments étudiés

La comparaison des résultats sectoriels au niveau des différents segments a permis d'isoler les zones les plus vulnérables.

Le premier secteur, de Rific au Safari, indique une accumulation pendant la première période

de d tude et une accentuation de l'rosion pendant la deuxi me phase. La comparaison des deux s quences chronologiques r v le un littoral affect par une phase de progradation accrue de l'ordre 3 m/an dans la premi re p riode une phase d'rosion de l'ordre de 3 m/an dans la seconde p riode, soit un recul annuel moyen sur l'ensemble de la p riode 1954 -2006 de 0,78 m/an. Cette partie enregistre les taux d'accumulation et d'rosion les plus importants sur l'ensemble du littoral de Saly Portudal.

Le deuxi me secteur - de Safari Espadon - est marqu par une phase de progradation d'environ 1,6 m/an pendant la premi re p riode. La deuxi me p riode est marqu e par une ro-sion de l'ordre de 2 m/an, soit un recul annuel de 0,31 m. Ce secteur est marqu par une ro-sion assez mod r e par rapport au secteur pr c dent.

Le troisi me secteur - de l'Espadon Cocotiers SN - est plus stable avec un recul annuel moyen sur l'ensemble de la p riode d tude d'environ 0,60 m. Il est marqu e comme les au-tres par un taux d'accumulation de 0,17 m/an pendant la premi re p riode ; la deuxi me p -riode est caract ris e par un taux d'rosion de 1,1 m/an (figure 2).



Figure 2. Évolution du trait de côte de Saly Portudal de 1954 à 2006 (Ndiaye M., 2009)

La comparaison des vitesses de recul du trait de cote de Saly Portudal de 1954 à 2006 indique un rythme d'érosion moyen de 0,42 m/an, variant de 0,31 m/an pour le segment le plus stable à 0,78 m/an pour le segment le plus menacé.

L'érosion côtière est un phénomène récurrent sur le littoral de Saly Portudal. Elle apparaît à partir des années 1980, devenant progressivement une dynamique accrue par les aménagements touristiques. Cependant, on ne peut pas parler de l'érosion côtière à Saly Portudal sans rappeler les événements de l'été 2009, qui ont entraîné la destruction des plages et des infrastructures hôtelières.

Ces événements ont été plus perceptibles au niveau de l'hôtel Teranga au droit duquel s'étendait une belle et vaste plage, qui n'a pu résister à la puissance des vagues, nécessitant l'intervention de l'armée nationale pour la mise en place d'une digue de protection. Le village de Saly Kourang a subi la destruction de maisons et divers édifices matériels. Selon la population interrogée, les événements de 2009 étaient sans précédent sur le littoral de Saly. Les causes avancées par les enquêtés étaient les mêmes que celles citées précédemment : multiplication des digues de protection, fermeture du bras de mer et la réalisation d'ouvrages inappropriés telles que les ponts et ports.

3.1.3. La dynamique urbaine de la ville de Saly de 1954 à 2006

Le dynamisme démographique de Saly est étroitement associé à la fréquentation touristique, qui détermine l'existence d'un certain volume d'emplois, notamment dans les services (FLAMENT et DEWAILY 1983). Ce constat est valable pour la station de Saly Portudal qui est passée d'un petit village dans les années 1950-1980 à une ville dans les années 2000. Ainsi, le développement urbain de la ville de Saly s'est fait selon un processus assez lent.

En 1954, le secteur de Saly comprenait deux petits villages de pêcheurs : Saly Kourang et Saly Tape. Selon CISS (1983), les habitants de la Petite Côte ont toujours été des pêcheurs, par tradition, même si au départ ils ne connaissaient que l'agriculture. Ils ont mis à profit leur présence sur l'une des côtes les plus poissonneuses du Sénégal pour gagner leur vie. Pendant ce temps, le secteur était presque inhabité avec l'absence totale d'infrastructures routières et autres. La superficie totale pendant cette période était de 3 ha à l'abri des contraintes environnementales actuelles.

A partir de 1978, Saly a connu la naissance d'un nouveau village appelé Saly Bambara qui vient s'ajouter aux deux premiers. Il s'en suit une augmentation de la superficie globale de l'ordre de 35 ha. Selon le Centre de Suivi Ecologique (CSE, 2004), la dune littorale qui jouait un rôle important dans l'équilibre du bilan sédimentaire était encore présente. Les actions anthropiques liées au développement du tourisme n'avaient pas encore une grande ampleur. En 2006, Saly devient une ville avec une augmentation de la population matérialisée par l'augmentation du bâti et une superficie globale d'environ 500 ha. Le traitement cartographique confirmé par les enquêtes *in situ*, indique que la ville de Saly est passée de trois villages dispersés à une ville homogène de dix quartiers et un ensemble d'infrastructures liées au tourisme. On assiste ainsi à la création d'autres types d'activités qui participent à l'accroissement et à la fixation des populations avec l'apparition de nouveaux horizons de travail, contribuant à fixer les populations locales, voire à déclencher des mouvements de convergence (FLAMENT et DEWAILY, 1983) : les dunes littorales disparaissent avec le développement rapide du tourisme (figure 3).

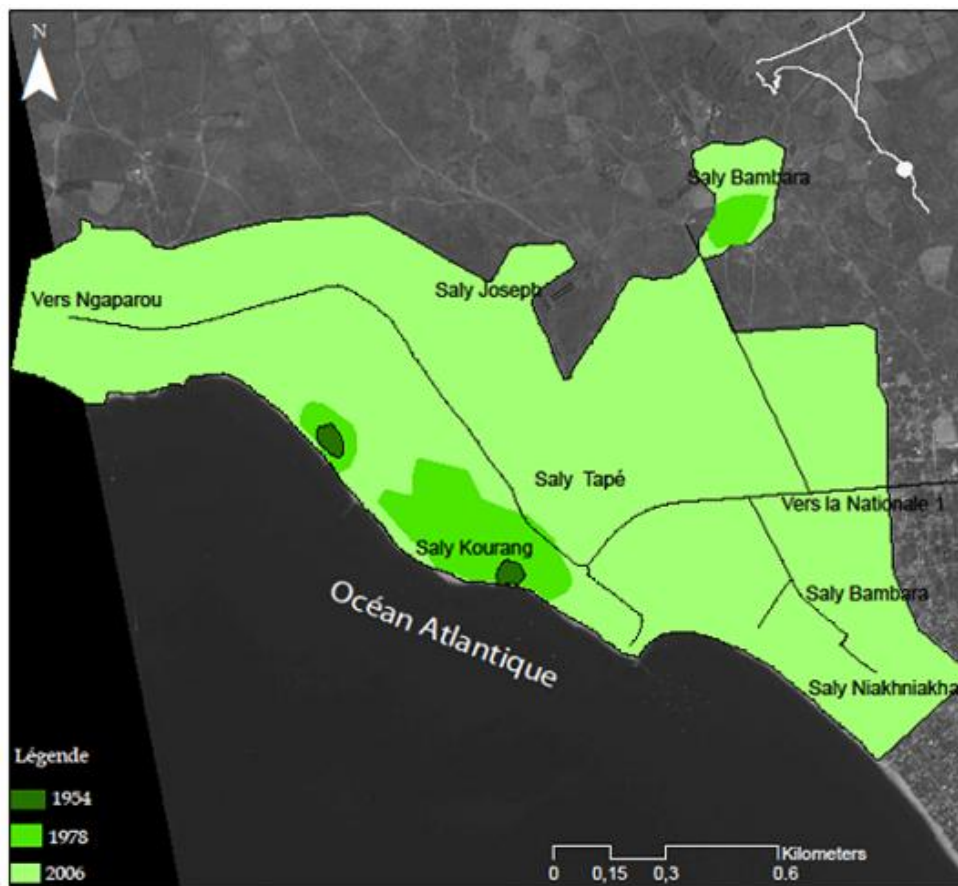


Figure 3. Extension du tissu urbain de Saly Portudal de 1954 à 2006 (Ndiaye M., 2010)

Cette période coïncide également avec l'émergence d'une bonne couverture routière qui constitue un moyen privilégié pour le tourisme. APHING -KOUASSI N'dri GERMAIN (2001) montre que le site le plus spectaculaire, le monument le plus remarquable ne devienne touristique qu'à partir du moment où il est accessible. La réduction de la distance -temps et de la distance-coût les ouvrira au tourisme de masse. C'est dans cette perspective que la station de Saly Portudal a été reliée à la route nationale dans les années 1980 par une voie bitumée de 18 km ainsi que la connexion des différents villages polarisés.

Dans les années 2000, on assiste à la restructuration de la route qui mène vers Ngaparou. Le tourisme constitue ainsi un instrument privilégié de développement des espaces peu urbanisés comme le cas de Saly Portudal. Le village de Saly a connu un développement de son espace urbain assez remarquable avec le développement du phénomène touristique. Le site est ainsi passé d'environ 3 ha dans les années 1950 à 35 ha en 1978 pour atteindre 500 ha en 2006. Cette dynamique a été confirmée par les enquêtes de terrain au cours desquelles la station de Saly constituait un petit bourg avec une seule boutique en 1980 date de la mise en place du premier hôtel de la station (figure 3).

3.2. Les conséquences de l'érosion côtière sur l'activité touristique

L'érosion côtière a affecté négativement l'activité touristique à Saly Portudal : destruction des plages, baisse de la fréquentation et dévaluation des coûts des ouvrages de défense.

3.2.1. La dégradation des plages

Les plages qui constituent la condition *sine qua non* d'un développement de tourisme de type balnéaire sont menacées de disparition à cause de l'érosion côtière dans la station de Saly Portudal. Le traitement d'images satellitaires et de photographies aériennes indiquent un recul annuel du trait de côte de l'ordre de 0,54 m de 1954 à 2006, soit 28 m. Cette dynamique entraîne des conséquences néfastes sur les plages de Saly Portudal, qui sont caractérisées par leur discontinuité. C'est l'exemple de la zone allant de Saly Hôtel au Princesse en passant par T'rang, le village de Saly Kourang, Savana. Cette zone est marquée par la quasi disparition de la plage où la mise en place des piscines de protéger les infrastructures hôtelières. Ceci est plus spectaculaire devant l'hôtel T'rang où la plage avait accueilli les entraînements de l'équipe nationale de football du Sénégal alors en préparation vers la coupe du Monde 2002. En moins de 10 ans, cette plage a été complètement engloutie par la mer. Au

niveau de cet h tel, l interruption du passage qui menait vers le sud est marqu e par la mise en place des pis en roches.

Pour le cas du segment allant de Savana au Framissima, on note galem ent l absence totale de plage. Ainsi, le mur de protection qui constitue l all e principale de la station a t endommag (CSE, 2004). Dans cette m me zone, une partie du peuplement de l esp ce *Cocos nucifera* dispara t, fragilisant le d veloppement de l activit touristique Saly Portudal. En effet, cette station con ue pour l mergence du tourisme essentiellement baln aire subit les cons quences de la d gradation des plages qui constituaient l un des piliers de son d veloppement. Actuellement, la formule consacr e pour d finir le tourisme baln aire est le soleil, la plage et la d tente (SENE, 1993). Ce qui traduit toute l importance de la plage dans le d veloppement de ce type de tourisme ; les causes de cette d gradation sont inh rentes au d veloppement du tourisme.

PASKOFF (1998) a montr que les am nagements urbains ont imprudem ment empi t sur le domaine strictement c tier : des h tels, des r sidences, des cabanons et des restaurants ont t construits en bordure de mer, sur l emplacement de l avant -dune, voire sur le haut de plage¹ Or une plage ainsi amput e voit son quilibre s dimentaire rompu car ses diverses parties sont solidaires : l avant dune a un r le de r servoir de sable, constituant un pare -choc contre le d ferlement. Aussi, en r duisant la largeur de l estran, on diminue son pouvoir de dissipation de l nergie des vagues qui sapent la base des falaises (SY B. A. et al. 2010).

Ces conclusions de PASKOFF sont applicables sur le littoral de Saly marqu par la pr dominance des infrastructures h teli res qui ont t construites sur les dunes entra nant ainsi une sous alimentation en s diments. D o une relation de cause effet entre le d veloppement du tourisme et l environnement c tier (photo 1).



Photo 1 : Disparition des plages le long du littoral de Safari à Princesse

La photo 3, prise en mai 2010 par Mari tou Ndiaye permet d'observer la dégradation des plages, matérialisée par l'abondance des piments aux alentours de l'hôtel Teranga (image 1, de gauche) et du déracinement des arbres près du restaurant chez Roma (image de droite 3).

Cette dégradation de l'environnement côtier commence à faire ses effets se traduisant par la baisse des fréquentations le long du littoral touristique de Saly Portudal.

3.2.2. La baisse de la fréquentation sur le littoral de Saly Portudal

Selon l'Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD, 2008), le nombre de lits recensés réceptifs de la région de Thiès ne cessent d'augmenter avec plus de 80 % dans le département de Mbour, qui englobe la station de Saly Portudal. Ainsi, ce nombre est passé de 6 300 en 2005 à 8 574 en 2008 ; malgré cette tendance, le nombre d'arrivées et de nuitées globales fluctuent en dents de scie depuis 2005. Ces deux indicateurs ont d'ailleurs chuté, passant respectivement de 140 973 en 2006 à 112 328 en 2008, soit une baisse annuelle de 28 645 arrivées, et de 710 460 (2006) à 528 436 (2008), soit une baisse annuelle de 182 024 nuitées.

Les deux autres indicateurs suivent la même tendance : le taux d'occupation, qui était 51 % en 2005 a chuté à 43,6 % en 2008. La durée de séjour qui s'est rapprochée des 6 jours en 2005 a fini par se stabiliser à 5 jours en 2008. Cette situation pourrait s'expliquer par :

- la cherté de la destination Sénégal, par rapport au Maghreb par exemple ;

- la taxe aéroportuaire est très élevée ;

- le manque de promotion à l'étranger de la destination Sénégal (certains bureaux sont fermés, cas du bureau de Paris).

En sus de ces causes, il faut souligner l'érosion côtière qui devient de plus en plus une contrainte sur le littoral sénégalais notamment sur la Petite Côte. En effet, cette érosion en dégradant les plages induit inévitablement la baisse de la fréquentation car les plages ensoleillées fondent le tourisme balnéaire : l'hôtel Savana subit actuellement les effets négatifs de cette contrainte environnementale.

L'érosion côtière représente d'autant plus une menace sur ce littoral qu'elle efface l'espace entre les réceptifs et la mer. Or, ces réceptifs ont majoritairement un accès direct à la mer, ce qui entraîne le dysfonctionnement des infrastructures : cas des hôtels Teranga et Savana de-

puis 2010. Les h teliers re oivent chaque jour des menaces de la part des touristes pour le probl me d rosion. La baisse de la fr quentation est d autant plus justifi e qu au niveau de la plage, les touristes ne peuvent plus faire des randonn es pied le long du littoral cause des pis qui entra nent des discontinuit s, donc des d sagr ments.

4. Discussions

4.1. Les ouvrages de protection : pertinence et coût

Les littoraux sont pass s du statut du territoire vide celui de monde plein. Cette occupation massive est essentiellement contr le par le tourisme, entrainant le plus souvent l intensification de l rosion c ti re. En effet, ces zones urbanis es qui se sont d velopp es au d pens de cordons littoraux et parfois de massifs dunaires ont n cessit des pr l vements massifs de s diments dans des secteurs o ils ont fini par manquer. Le d squilibre s dimentaire observ a eu des cons quences rapides et la c te s est mise reculer sans doute plus vite que par le pass (MIOSSEC (1998).

Le constat de MIOSSEC est valable pour le littoral de Saly Portudal qui est pass , faut-il le rappeler, d un petit village une ville en moins de 30 ans. Ce d veloppement rapide qui a pour moteur principal l activit du tourisme a eu des effets environnementaux importants qui se sont manifest s surtout au cours de ces derni res ann es par l rosion c ti re. Ce ph no- m ne a n cessit l adoption d un ensemble de solutions pour prot ger les littoraux, les habi- tats ainsi que les infrastructures h teli res. Parmi ces solutions, on peut citer les pis en rochers et les murs de protection qui constituent l essentiel des ouvrages de d fense pr sents sur le littoral de Saly Portudal. Mais ces ouvrages de protection ne sont pas les r sultats d - tudes scientifiques rigoureuses sur la dynamique marine partir desquelles ils ont t dimen- sionn s. La protection contre l rosion c ti re doit tre un travail d ensemble bien coordonn et int gr . Ici les h teliers ont tendance prot ger leur investissement, ce qui laisse des po- ches non prot g es, fragilisant davantage les effets positifs des structures de protection.

4.1.1. Les épis de protection

Sur le littoral de Saly Portudal, les pis en rochers sont pr sents sur l ensemble de la zone en vue de prot ger les infrastructures h teli res ainsi que les plages contre les fortes houles.

Selon le Comit ZIP C te -Nord du Golfe (2006), le r le des pis consiste pi ger les s di-

ments en transit le long du littoral afin d'élargir et/ou de surlever une plage en érosion par la création d'une zone de stockage de sédiments solides qui absorbera l'énergie des jets de rive avant qu'ils n'atteignent la base de la falaise. Dans la plupart des cas, un épis seul ne peut pas assurer une protection adéquate et c'est pourquoi un champ d'épis doit être construit comme c'est le cas sur le littoral de Saly Portudal. On y compte au moins sept champs d'épis disposés perpendiculairement à la ligne de rivage. Ces épis permettent de gérer des sédiments en transit pour surlever une plage en cours de démaigrissement.

Cependant, ces épis accentuent l'érosion côtière. En effet, selon MIOSSEC (1998), les épis disposés perpendiculairement aux plages tendent à conforter le trait de côte : en accumulant le matériel en amont, ils augmentent le volume offert aux déferlements : l'édification des épis est plutôt suggérée si la présence d'une dune littorale est prouvée ; la technique voudrait que l'on conforte d'aval-d rive en amont. Or, sur le littoral de Saly Portudal, il en va rarement ainsi. En effet la mise en place des épis sur ce littoral répond très souvent à des préoccupations personnelles. C'est la demande des propriétaires dont les biens sont exposés aux risques morphologiques que se déclenche la procédure administrative qui aboutit à des opérations d'ingénierie isolées.

La mise en place des épis bloque également le sable à l'amont et prive l'aval de sable : le niveau de la plage s'abaisse et l'érosion s'accroît ainsi en s'aggravant. Outre les effets environnementaux, la mise en place des épis nécessite des investissements assez importants. D'après les prévisions de la SAPCO, le coût des épis sur l'ensemble du littoral de Saly Portudal peut être estimé à plus de 100 millions par champ. Or, pour l'ensemble du littoral, on a dû compter plus de sept champs d'épis parcellaires, soit un investissement potentiel de plus de 700 millions sans compter les petites digues près des résidences (Marina).

Mais ces épis ne sont que provisoires et permettent de lutter contre l'érosion côtière dans le court terme. La station de Saly a besoin d'un investissement global de 4 milliards pour se protéger dans le long terme contre l'érosion côtière, ce qui constitue un investissement colossal qui vient s'ajouter aux autres investissements pour la construction d'infrastructures routières et autres.

De manière générale, le coût de construction des épis est moins élevé que celui des structures lourdes. Par contre, il est essentiel d'entretenir les systèmes d'épis pour en assurer l'efficacité long terme. Ces coûts d'entretien sont donc à considérer lors de l'implantation de cette technique de stabilisation (Comité ZIP Côte-Nord du Golfe, 2006). La photo 2 matérialise le

er le des épis sur le déséquilibre sédimentaire sur la plage de Saly Portudal.



Photo 2: Épi rocheux près de la résidence Safari (Ndiaye M., 2010)

Remarquez l'accumulation de sable à droite de l'épi et le déficit sédimentaire à gauche. Le transport des sédiments par dérive littorale est bloqué, accentuant ainsi l'érosion en amont. C'est ce qui accentue le problème d'érosion aux alentours de l'habitat tel Tanga situé près de 100 m à gauche. À côté de la construction des champs d'épis, on note la présence d'un mur de protection sur la partie Sud du littoral.

Cet ouvrage n'est pas durable car c'est un simple amas de roches calcaires à bit feuillet. Les éléments des techniques de défense durable sont rigoureusement connus au laboratoire. Le dosage fait que le potentiel erosif est très faible. L'épi suppose le contrôle de la partie aval pour contenir l'érosion. L'intervalle doit être petit pour assurer la jonction dans le processus d'accumulation et placer l'épi en dehors de la zone de déferlement des vagues ; la longueur ne doit pas être grande (érosion) ; le contraire favorise l'accumulation (photo 3).



Photo 3. Un hexapode (photo SY B. A, Yokohama, laboratoire PARI, 2011)

Le Sénégal doit se doter d'un Institut de lutte contre l'érosion côtière. Ce qui permettra de contrôler toute la technologie relative aux changements climatiques, à la dynamique marine (houles, vagues), au mécanisme d'attaque des falaises dans le cadre de la mise en place de stations d'observations des contraintes. L'Institut diffusera la technologie ainsi domestiquée sur toute la côte Ouest de l'Afrique, du Maroc jusqu'au golfe du Bénin car la dynamique actuelle des traits de côte s'inscrit dans une saison astronomique sèche (qui aurait débuté il y a 7 000 ans B.P.), correspondant à la prolifération d'un puissant amplificateur : l'homme.

4.1.2. Les murs de protection

Selon le Comité ZIP Côte-Nord du Golfe (2006), les murs de protection sont des structures verticales dont le rôle est de protéger les terrains et les infrastructures contre les vagues de forte intensité. Généralement, ils sont installés aux endroits où les falaises présentent une pente supérieure à la pente en équilibre. Sur le littoral de Saly Portudal, l'ouvrage a été installé sur la zone de Saly Sud entre Cocotiers SN et Savana. La réalisation d'un mur exige une attention particulière sur le choix du site d'accueil dans le système côtier. Si un mur est installé en zone d'alimentation en sable, cela entraînera inévitablement un déficit sédimentaire important sur tout le système côtier : l'érosion s'en trouvera accentuée. Par ailleurs, les murs ne favorisent pas l'implantation de la végétation cause de leur surface verticale. Ceci est visible sur ce littoral avec une quasi absence de la végétation sur le long du mur. Mais ce mur de protection est sur le point de s'effondrer cause d'un manque de matériaux complé-

mentaires de protection. En effet, si l'arrière du mur n'est pas protégé par des méthodes complémentaires, l'eau qui s'infiltré peut créer de l'érosion derrière la structure de protection, la déstabiliser et provoquer son effondrement.

Les murs de protection sont aussi des structures très coûteuses, qui sont relativement performantes localement pour protéger le terrain des vagues de forte intensité. Cependant, à cause de l'affouillement (érosion au pied de la structure) et de l'effet de bout qui augmente l'érosion aux extrémités de la structure, l'ouvrage est facilement déstabilisé. Il faut donc effectuer périodiquement des réparations pour éviter son effondrement, ce qui augmente le coût à long terme. De plus, ce genre de structure provoque, comme mentionné auparavant, une accélération de l'érosion à ses extrémités et prive la mer de matériaux. En effet ce mur construit sur un cordon dunaire perturbe les changements sédimentaires avec l'estran, accentuant le déficit (photo 4).

Photo 4: Effondrement du mur de protection à Saly Sud (Ndiaye M., 2010)

Ces photos montrent le manque d'ouvrages complémentaires et le manque de suivi pour protéger ce mur contre le déferlement des vagues. Ce qui a provoqué l'effondrement de l'ouvrage, qui n'est plus opérationnel.

La conception et le dimensionnement des ouvrages de protection exigent avant tout des outils d'observation sur l'orientation et l'intensité des courants de dérive, les débits de placis ainsi que leur taille moyenne, l'angle d'incidence des rouleaux de vagues par rapport à la falaise.

L'ensemble de ces méthodes visant la stabilisation du trait de côte sur le littoral de Saly Portudal a eu des effets environnementaux négatifs qui participent à protéger une partie de la plage et à exposer l'autre partie à l'érosion. Cependant, ces solutions ont tout de même montré la détermination des acteurs du tourisme dans la lutte contre l'érosion côtière et ont donné de l'espoir aux promoteurs du tourisme comme les Tours Operators.

La ville de Saly Portudal qui est une partie intégrante de la Petite Côte résume ainsi la majorité des aménagements touristiques avec plus de 13 hôtels et plus de 30 résidences.

Au total, le littoral de la ville de Saly Portudal est caractérisé par une plage essentiellement sableuse aux formes hétérogènes. Elles sont de deux types, mettant en évidence la prédominance des segments à dynamique érosive sur les segments à dynamique accumulative. Ces caractéristiques physiques sont le résultat des héritages du Quaternaire et de l'importance des agents hydrodynamiques et climatiques. Mais depuis ces dernières décennies, l'importance des aménagements touristiques sur ce littoral influe largement sur les caractéristiques physiques du milieu littoral à cause de l'importance des ouvrages inappropriés et/ou inadaptes.

L'ensemble de ces facteurs explique le recul du trait de côte depuis les années 1978 avec un rythme de 2 à 3 m/an. Avant cette date, la dynamique accumulative prédominait sur le long du littoral de Saly Portudal avec un rythme de 2 m/an entre 1954 et 1978. Cette érosion, contrôlée par des facteurs naturels, est aggravée par des actions anthropiques ; elle a eu des conséquences assez négatives sur l'activité touristique en tant que poumon du développement de Saly Portudal : le tourisme balnéaire est affecté, ce qui induit inévitablement une baisse de la fréquentation.

Le développement de la nouvelle commune de Saly avec un budget de plus d'un milliard est intrinsèquement lié au tourisme, d'où l'importance de pallier l'ensemble de ces problèmes causés par l'érosion côtière à Saly Portudal et préserver le potentiel touristique de cette ville. Pour ce faire, un ensemble de travaux visant la stabilisation du trait de côte ont été entrepris. Ces travaux de stabilisation sont représentés sur ce littoral par la mise en place des épis en rochers. Ces derniers qui sont des ouvrages en rochers disposés perpendiculairement à la ligne de rivage consistent à piéger les sédiments en transit le long du littoral afin d'largir ou de surlever une plage en érosion.

Cependant, sur le littoral de Saly Portudal, ces champs d'épis bien qu'ils ont permis de lutter localement contre l'érosion ne sont pas sans conséquence. Ils ont accentué cette érosion sur

la partie aval des rivières comme le cas de l'hydroélectricité Teranga qui se situe en aval des champs d'irrigation mis en place près de la résidence de Safari. Cette situation traduit un manque de coordination car, faut-il le rappeler, entre les différents acteurs du tourisme qui se préoccupent chacun de son intérêt personnel en mettant des ouvrages de défense devant son recepitif sans se préoccuper de la situation d'ensemble.

Conclusion

L'érosion côtière est un phénomène physique amplifié par les actions anthropiques. Sur les côtes ouest-africaines, le taux de recul moyen annuel est supérieur au mètre, ce qui expose les sites urbains et le tourisme du type balnéaire aux risques morphologiques. Les ouvrages de protection sont peu adaptés et isolés, nécessitant une étude globale en perspective d'une protection intégrée des sites côtiers, qui concentrent une importante fraction de la population humaine et l'essentiel des infrastructures économiques. Dans le cadre de l'Afrique de l'Ouest, la mise en place d'un Institut de lutte contre l'érosion côtière s'impose de plus en plus pour une lutte coordonnée, intégrée se fondant sur des données scientifiques fiables.

Références bibliographiques

APHING-KOUASSI N dri Germain, 2001 : Le tourisme littoral dans le Sud-ouest ivoirien, Mmoire de Th se de doctorat, D partement de G ographie, Universit de Cocody de Abidjan, 362 p.

CISS G.SQ S : 1983 : le d veloppement touristique de la Petite C te s n galaise, mmoire de th se de troisi me cycle, Institut de g ographie et d tudes r gionales, Universit de Bordeaux II, 202 p.

Comit ZIP C te -Nord du Golfe : 2006, l rosion c ti re et les impacts des m thodes de stabilisation sur l environnement, Document d information, 42 p.

CSE, 2004 : Etude et cartographie du ph nom ne de l rosion c ti re dans la zone de Saly Portudal, rapport final, 28 p.

CSE, 2005 : Rapport sur l tat de l environnement au S n gal, 214 p.

DEEC, 2008 : rapport national sur l tat de l environnement marin et c tier, version corrig e, 70 p.

ESCOURROU, GISELE (1981) : Climat et environnement. Les facteurs locaux du climat, Paris, Masson, coll. G ographie , 182 p.

FLAMENT ET DEWAILY, 1983 : le tourisme littoral, in Les littoraux espaces de vies, dossier des images conomiques du mondes, pp.179 -205.

MESPLIER et BLOC-DURAFOR, 2000, Le Tourisme dans le monde, Br al, Paris, France; 4e dition, ISBN 2 -84291-530-5, 303 p.

SY B., 1999 : environnement et am nagement touristique : influences des r ceptifs h teliers sur les unit s paysag res de Saly Portudal Nianing, mmoire de Ma trise, Section de G ographie, U.G.B, 116 p.

SY B. A. (2011). Atelier de formation sur la participation des jeunes dans les r ponses aux changements climatiques. Initiative Villes et Changement Climatique par ONU -Habitat et ARD Saint Louis S n gal. Les risques li s aux changements climatiques: le cas de la ville de Saint Louis du S n gal, com. 51 p.

SY B. A.; SY A.A.; DIOUF M.; DIANE A. (2010). Changement climatique et gouvernance locale: les villes d Afrique s engagent. Atelier Villes c ti res et risques climatiques: quelles strat gies d adaptations. Quelles actions? Enjeux d une prise en compte de la dynamique littorale dans le sch ma d adaptation de la ville de Saint Louis aux changements climatiques mieux connaitre pour mieux g rer, com. 15 p.

SY B. A. (2011). Erosion c ti re Saint -Louis du S n gal : risques et r ponses. Com Yokohama (Japon), 20 p.

SY B. A. (2010). L histoire morphodynamique de *Doun Baba Di ye* du S n gal. *In Revue Perspectives & Sociétés*, N 1, janvier 2010, ISSN 1840 -6130, 17 p.

SY B. A. (2010). Dynamique actuelle du cordon littoral de la Grande Côte sénégalaise de Saint-Louis Niayam et ses conséquences. In RGLL N 08, 18 p.

¹ Domaine public Maritime, qui est de l'ordre de 100 m au Sénégal

Production de l'habitat dans les nouveaux ksour, symbiose entre intervention de l'Etat et action Communautaire : cas du ksar Tafilelt dans la vallée du M'zab

ADAD Med Chérif

Maître de Conférences en architecture, Université d'Oum El Bouaghi ;

Docteur d'état en architecture, Université de Constantine ;

Directeur de l'institut de gestion des techniques urbaines, Université d'Oum El Bouaghi ;

REDJEM Ali

Maître de Conférences en architecture, Université de M'sila ;

Docteur en architecture option urbanisme, Université de Sétif ;

Chef d'équipe dans le laboratoire techniques urbaines et environnement

La pentapole, une autre appellation du M'zab, est constituée d'un ensemble d'entités sociales et spatiales homogènes, relativement autarciques et autonomes. Il s'agit d'un ensemble urbain, adapté au climat, la géographie et la culture locale.

Pour citer cet article :

ADAD M. C. et REDJEM A., "Production de l'habitat dans les nouveaux ksour, symbiose entre intervention de l'Etat et action Communautaire : cas du Ksar Tafilelt dans la vallée du M'zab. *Revue Perspectives & Sociétés*, Vol 3, N 2, juillet 2012, pp. 124-148

Perspectives & Sociétés, Vol 3, N 1, mars 2012

ISSN 1840-6130

Résumé

Le M'zab est le lieu d'une production urbanistique bien intégrée dans son environnement physique et social. Le rite ibadite est l'origine de la formation de la communauté mozabite et de la création de ses villes. Il a façonné son mode de production de l'espace. La rigueur de ce rite a engendré un esprit d'entraide communautaire efficace. Au lendemain de l'indépendance, les initiatives communautaires dans la production de la ville se sont vues museler par l'intervention de l'Etat. Après l'adoption de la constitution de 1989, qui incarne les libertés individuelles et collectives, une nouvelle dynamique s'est amorcée en bâtissant de nouveaux ksour fruits de la symbiose entre la communauté locale et les autorités publiques. L'objectif de cette étude consiste à mettre en exergue la complémentarité entre intervention de l'Etat et *de la communauté locale* dans la production des ksour dans le M'zab d'aujourd'hui qui a été couronné par la production d'un habitat à bas coût.

Mots clés : Ksar, rite ibadite, intervention de l'Etat, action communautaire, coût

Introduction

L'inscription de la vallée du Mzab dans le monde moderne, ne lui a pas fait perdre la production de l'art traditionnel dans toutes ses dimensions (architecture, tapisserie, captage des eaux etc.) et support de tout un substrat social, culturel, et historique par la symbolique qu'il véhicule. Le Mzab, situé dans le département de Ghardaïa, est une zone d'habitat peuplée par des berbères Mozabites de rite ibadite. Celui-ci est une pensée musulmane particulière qui a son propre interprétation du Coran et connue par l'application d'une morale stricte. Il est l'origine de la formation de la communauté mozabite et de la création et l'organisation de ses ksour. Ksour est le pluriel de ksar. C'est un mot arabe qui signifie ville-forteresse entourant du rempart qui entoure l'espace habitable. Le ksar est conçu dans un souci de protection et de défense. La rigueur de ce rite et l'aridité du site d'implantation ont engendré dans cet endroit un esprit d'entraide communautaire particulière. Ben Yammi (1996:2) disait que Les villes du Mzab ont été bâties sur des principes sociaux et religieux et qui ont été la base du comportement quotidien des ancêtres, entre autres: compter sur Dieu et soi-même, le respect des parents et des traditions, vivre au prix de la sueur de son front, le bien du groupe passe avant celui de l'individu, la solidarité entre voisins, l'aide aux gens les plus défavorisés, vivre en symbiose avec l'environnement minéral, animal et végétal.

Par ailleurs, l'expérience de trois décennies de gestion socialiste et dirigiste, marquée par des grandes transformations politiques et socio-économiques, soutenue par un système véhiculant des valeurs incompatibles avec le contexte mozabite caractérisé par un mode de vie et une organisation sociale très particuliers, a modifié le concept de ville dans ses aspects urbanistiques et architecturaux. À l'issue de l'adoption de la constitution de 1989, qui a ouvert le champ à l'économie de marché et à la bonne gouvernance ainsi qu'à la démocratie participative, l'État n'est désormais plus le seul producteur de l'habitat. Il est plutôt devenu un partenaire, un régulateur et un bailleur de fonds. Les transactions foncières et immobilières, qui sont aussi du ressort des citoyens, sont assujetties aux conditions du marché. En outre, l'acte de bâtir peut se faire librement d'une manière individuelle ou collective sous forme d'association. Cette ouverture politique a permis le développement de la promotion immobilière privée.

Aussi, l'adoption de la formule Ghardaïa¹, unique en son genre dans le pays, par les autorités locales en 1993 consistait à la réhabilitation des structures sociales traditionnelles mises en veilleuse pendant une longue période dans le but d'insuffler une nouvelle dynamique au

M zab. On assiste alors à un retour aux valeurs traditionnelles mais selon une approche contemporaine. La formule, qui insiste sur la participation et la concertation des habitants sur la mise en œuvre des divers projets, est initiatrice d'une nouvelle production urbanistique qui s'inspire profondément du modèle traditionnel. Ainsi politiques de logement volontaristes et stratégies habitantes se recoupent au travers des ingénieuses combinaisons, dont les enjeux sont le foncier et la production de l'espace habité. Cela signifie que l'action de l'Etat tente de répondre aux attentes de la population. C'est une attitude militante pour la bonne gouvernance. Les habitants gardent leur façon de construire l'ancienne (typologie traditionnelle) moulée dans une approche moderniste (utilisation aussi des techniques et des matériaux de construction modernes). De ce fait, plusieurs projets expérimentaux ont été conçus et réalisés sur la base de la formule Ghardaïa au niveau de la vallée du M zab (tels que le nouveau ksar Hamrayate El Atteuf (1996), les 50 logements Beni-Isguen (1996), le ksar Tinnemirine (1996), le ksar Tafilalet (1997) et le ksar Twanza (2004).

Notre approche aborde le champ socio-économique à travers des entretiens. Il s'agit dans cet essai de démontrer si l'intervention de l'Etat et l'action citoyenne sont complémentaires en vue de produire un habitat bon marché dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau Ksar Tafilalet. Il s'agit ici de ne pas chercher à valuer la formule Ghardaïa en elle-même mais de vérifier ces effets sur la production des nouveaux ksour. Cette formule n'est qu'une politique locale pour répondre des préoccupations des habitants locaux. Aussi, l'objectif de cet essai consiste à apporter un éclairage sur les nouvelles productions urbanistiques dans les régions désertiques algériennes. Il y a dans la littérature savante une quantité d'études sur les ksour historiques mais très peu sur les développements urbains récents et précisément sur ce même thème. Je cite par exemple les travaux de Bisson Jean, Bousquet Christian, Cote Mark, André Ravaux, Manuelle Roche et d'autres. Cependant, pour le cas des nouveaux ksour, je peux évoquer les expériences du ksar Tinemmirine et de Twanza ainsi que les 50 logements de Beni-Isguen.

Le Ksar Tinemmirine (1996) est une tentative d'auto-construction d'un ensemble d'habitations au nombre de 70, chapeautées simultanément par l'Etat et les habitants d'unis qui sont organisés dans le cadre d'une association appelée touiza (travail collectif à bon vouloir des habitants concernés). Le résultat s'est soldé par la mise à la disposition des habitants des maisons bas coût construites selon la morphologie des ksour traditionnels (le m² revient uniquement 4500 Dinars comparé au logement social public (15000 Dinars/m²) et au promotionnel public (20000 Dinars/m²). La particularité de cette expérience réside dans le fait

que toutes les opérations de construction se sont principalement exécutées obligatoirement par les habitants eux-mêmes durant les week-ends et les jours fériés. Cependant, seul le président de l'association, un ingénieur en génie-civil, s'occupe de la gestion du chantier et des relations extérieures ainsi que des aspects techniques des constructions avec l'aide de quelques maçons permanents (Adad M.C, 2008). La même approche a été mise en application dans le ksar Twanza (2007) avec l'inscription d'un programme de 1000 habitations. Une opération difficile qui a nécessité une gestion rigoureuse.

Le nouveau ksar de Beni-Isguen (1996) obéit à la même logique. Cependant plusieurs services publics ont été impliqués pour la réussite du projet, beaucoup de facilités financières ont été mises à la disposition des notables de la ville, achat du terrain, viabilisation etc. C'est le produit de la conjugaison des efforts des autorités locales, des notables de la communauté de Beni-Isguen, des élus et des associations. L'apport des architectes a été purement technique et bénévole. En d'autres termes toute la société a participé à la mise sur pied de cette opération. Ce projet consistait à la construction de 50 logements. Il est destiné pour les couches défavorisées de la ville de Beni-Isguen. Le nombre des familles défavorisées est déterminé après libération du bureau de la faction. L'agence foncière, quant à elle, consiste à attribuer gratuitement le lot de terrain. La viabilisation est assurée par la direction de l'urbanisme et de la construction. Le coût au m² de la surface bâtie revient à 5323 Dinars/m². Cependant, la volonté affichée de la préservation du cachet architectural du Mzab a conduit vers une production intégrale du modèle du ksar traditionnel par la reproduction et l'imitation pure et simple des formes et des façades (DUC Gharda a 1996).

Sur le plan méthodologique, l'hypothèse avancée est que l'intervention de l'Etat et l'action citoyenne sont complémentaires dans la production d'un habitat bon marché. Elle est constituée de deux variables d'étude: la première est l'intervention de l'Etat et l'action citoyenne sont complémentaires, la deuxième est la production d'un habitat bon marché. Pour mettre en œuvre cette complémentarité, d'une part, l'Etat octroie des aides financières publiques et tolère les choix architecturaux proposés par l'Association Amidoul but non lucratif, d'autre part, l'action communautaire consiste à utiliser rationnellement les aides attribuées dans le cadre d'une gestion efficace et en faisant appel au concours obligatoire des habitants dans la mise sur pied du ksar.

Pour vérifier cette hypothèse et recueillir les informations sur les questions guides (processus de prise des décisions dans l'acte de bâtir, solidarité et entraide communautaire, techniques de construction, financement et coût) et afin de pouvoir mieux cerner leurs effets sur la fabri-

que des nouveaux ksour, notre travail, qui est principalement de terrain, est basé sur les entretiens. Il s'agit d'interviewer :

quelques notables des tribus mozabites au sujet des structures sociales traditionnelles et la solidarité communautaire ;

le président de l'Association Amidoul responsable de la mise en œuvre du projet sur le processus de prise de décisions dans l'acte de bâtir, et sur les aspects financiers ainsi que la façon dont les aides publiques ont été mises à la disposition des habitants;

les responsables de quelques structures techniques chargées de l'urbanisme et la construction (Direction de l'urbanisme et la construction, l'agence foncière, office de la protection de la vallée du Mzab) au sujet des conditions avantageuses d'attribution des aides financières de l'Etat dans le cadre des programmes d'habitat.

En outre, les interviews nous ont aussi permis de vérifier cette complémentarité entre le de l'Etat et action communautaire. Ce travail est complété par la revue de littérature sur les différentes structures sociales et les travaux précédents sur les récentes productions de ksour au Mzab.

Spécificité du lieu : un site contraignant

Le Mzab est situé au sud de la capitale Alger à une distance estimée 600 km (figure n 1).

Fig. 1 - Situation géographique du Mzab dans le sud algérien (600 km de la capitale Alger)

S o u r c e : <http://cartes.visoterra.com>

Carte traitée par Adad M.C et Radjem A., 2012.

Le Mzab a été aussi choisi comme un cas d'étude, tant pour l'importance historique, économique et sociale qui caractérise ce milieu, une espace millénaire de très fortes pratiques urbaines. Ce choix est dicté par le fait que le Mzab bénéficie d'une originalité exprimée dans les indicateurs suivants:

zone la plus aride de la frange septentrionale du désert algérien, située dans le département de Ghardaïa : précipitation moyenne de 50mm par an, six mois de chaleur, vents très chauds en été avec des températures en moyenne de 42° avec des pointes de 50° C et de 4° en hiver, vents de sable en printemps.

organisation sociale unique de son genre en Algérie, les habitants forment une communauté particulière en Algérie, qui dans le passé ont choisi de vivre en autarcie dans une région désertique pour des raisons religieuses et sécuritaires.

production urbanistique singulière basée sur le principe sacré/profane ;

premières tentatives de réaliser des groupements d'habitations nouveaux par la communauté locale en association avec l'Etat en s'inspirant du modèle traditionnel.

La pentapole, une autre appellation du Mzab, est constituée d'un ensemble d'entités sociales et spatiales homogènes, relativement autarciques et autonomes. Il s'agit d'un ensemble urbain, adapté au climat, la géographie et la culture locale. Il est situé sur un plateau rocheux désertique au sud de l'Algérie dont l'altitude varie entre 300-800 m (figure 2).

Figure n° 2- Lieu d'implantation du ksar Tafilet commune de Beni-Isguen, zone de recherche.

Les cinq villes traditionnelles du Mzab (pentapole) situées de part et d'autre de l'oued Mzab : 1 - Ghardaïa, 2- Melika, 3- Beni-Isguen, 4- Bounoura, 5- Atteuf
Source : Benyoucef, B., 2009

Ces caractéristiques semblent être l'origine de la sauvegarde et de la pérennité de la tradition locale. Dans le Mزاب d'aujourd'hui, il y a plusieurs types de production de logements en fonction de la participation des usagers et du mode de financement (tableau 1).

Tableau 1 - Type de production par rapport au mode de financement et la participation des usagers

Source: Données d'enquête, 2009

Il faut souligner que, pour des raisons religieuses, les questions qui ont trait au domaine de la finance sont traitées avec beaucoup de réserve. Pour les Mozabites tout acte de bienfaisance doit se faire dans la plus grande discrétion. Dans les anciens ksour, d'après Donnadieu et Didillon (1977:91) ont fait les mêmes constatations sur ce sujet. L'importance économique des habitations est un sujet pour lequel il est difficile d'obtenir des informations claires et précises. Le statut de l'habitation est inconnu, l'usager est-il locataire ou propriétaire ? La vente et l'achat sont-ils libres ou réglementés ou carrément prohibés ? Quels sont les autres modes de transmission : legs ? Donation ? Dots ? Cependant, la question financière et économique est explicitement mise en évidence dans le montage financier des opérations dans les nouveaux ksour cités ci-dessus. Il faut souligner que les anciens ksour étaient le fruit de la communauté seule sans aucun apport extérieur. Par contre, ceux d'aujourd'hui sont le résultat des efforts combinés des citoyens et de l'Etat.

Un bref historique sur l'évolution des Ksour

Après la destruction de leur ville Sdrata (XI^e siècle), les ibadites persécutés pour des raisons idéologiques étaient partis à la recherche d'une zone de repli vraiment inaccessible appelée vallée du Mزاب pour pratiquer leur rite en toute quiétude (Marais, 2004). Les Moza-

bite, connus aussi comme Ibadites (relatif au rite ibadite), qui font partie du groupe ethnique berbère Zenata, ont occupé la région du Mزاب depuis le XI^e siècle. Ce rite a façonné leur mode de vie, leur mode de pensée, leur idéal socio-culturel et politique (Photo 1).

Photo 1- Beni-Isguen, un exemple d'ancien ksar fortifié fondé vers 1347 sur une colline : au sommet la mosquée puis les habitations (espaces sacrés), en bas le marché (espace profane). Un mur rempart ceinturant la ville. Au fond et à droite la palmeraie.

Source : ADAD M. C. et REDJEM A., 2010

Pour assurer leur survie, en dépit des conditions très contraignantes de cet endroit inhospitalier, les habitants ont pu le transformer en un environnement viable et bien structuré (ksour protégés, oasis de jardins et palmiers -dattiers organisés dans le lit de l'oued, système de captage de l'eau soigneusement conçu pour mettre en valeur la terre) grâce à la force de travail des fondateurs qui ont été animés par une volonté de survivre idéologiquement (Fidessy, 1994:8). Ravaux (1981:38) ajoute également que Les Ibadites ont pu et réussi à appliquer peu commune des exigences d'une morale religieuse, philosophique et sociale à la conception d'un espace humain et son domaine bâti.

La vallée du Mزاب est un modèle oasien d'occupation du territoire qui associe les ksour aux espaces de palmeraies. C'est au cours de la deuxième moitié du siècle passé que l'urbanisation a commencé à se faire hors des remparts des villes et s'est accrue, pour prendre une allure effrénée, durant les deux dernières décennies. Ce mouvement d'urbanisation est favorisé par la saturation de l'espace intra-muros. Ceci a eu un impact important sur la forme d'habitat originel (Khellil, 1998:99).

Jadis, la production de l'espace urbain traditionnel n'obtient aucune directive officielle et échappe toute doctrine urbanistique et tout pouvoir extérieur local. À l'époque, l'objectif était de choisir un site protégé par la nature, une nature particulièrement hostile toute colonisation humaine. Les nouveaux venus avaient installé ces ksour sur des terres inhabités, au sommet de colline et de relief inattaquables.

À l'instar des oasis sahariennes, la vallée du M'zab, entité autarcique, a toujours été partie intégrante d'un agro-système, reposant sur le triptyque eau/habitat/palmeraie (Côte, 2005:123). En effet, le ksar se construit empiriquement en intégrant au fur et mesure l'habitat, l'activité commerciale ou artisanale, les lieux de circulation et d'échanges. La construction d'une habitation répond à la satisfaction de besoins précis de l'utilisateur. Sa mise en œuvre se fait sur l'initiative d'un petit groupe social avec le support de la communauté. À cet effet Nouh (2007) président de l'Association caritative Amidoul d'Algerie indique que « Partout dans la M'zab, on prépare les jeunes à prendre en main la destinée de leurs villes et villages. Ici, l'esprit d'assistance n'est pas de rigueur. Les gens comptent beaucoup plus sur la solidarité et l'entraide sociales ».

La ville du M'zab est marquée par des traditions vernaculaires où la participation individuelle et/ou collective des habitants dans la construction et la gestion de l'espace est très forte. La production de la ville semble ne pas être le fruit d'un savoir-savant mais d'un savoir-faire ancestral transmis de père en fils. Ce patrimoine architectural et urbanistique, lieu d'un espace bien intégré dans son environnement naturel et social et qui relevait de l'avant-garde, il y a des siècles, est actuellement un cadre de référence, pour la conception et la simplicité du geste dicté par la sagesse et la bonne gouvernance.

Des structures sociales particulières

Pour bien saisir le sens des résultats obtenus sur le plan socio-économique en regard au ksar Tafilelt, il est judicieux d'évoquer en bref les fondements des structures sociales mozabites. En réalité, depuis le Xe siècle, la vallée du M'zab est régie par un système social très complexe, cohérent et rigoureux qui puise ses principes du rite ibadite. Ces structures sociales sont garantes de la permanence de la culture locale basée essentiellement sur la solidarité et l'entraide communautaire. Le sociologue Bourdieu (1958:46), qui a beaucoup travaillé sur l'Algérie, souligne que malgré les conditions difficiles du site, la communauté Mozabite a pu survivre grâce à *la cohésion extrêmement forte de la famille qui [...] constitue (donc),*

avec le sentiment d'appartenir à une communauté religieuse et la volonté d'y demeurer fidèle, le meilleur obstacle à la dispersion en même temps que la condition de possibilité de la migration » Ainsi, l'acte de fondation des ksour intervenait sous le contrôle d'institutions sociopolitiques traditionnelles, en l'occurrence *la Halga des Azzaba*¹, secondé par *la djamaâ*² mais aussi des familles, Benyoucef (2009 :55).

La Halga des Azzaba

Elle est le conseil des religieux du rite Ibadite, sous la présidence d'un cheikh (homme sage et théologien) qui dirige la vie de la communauté mozabite dans ses moindres détails. Elle représente toute la société Mozabite.

La djamaâ

C'est une sorte de conseil municipal dans lequel chaque fraction, appelée localement achira, est représentée, s'intéresse à toutes les affaires de la cité. Elle semble avoir un pouvoir limité. Elle se charge de la sécurité dans la cité. À ce propos, une organisation de police et de garde est mise à sa disposition. Sa mission réside dans la gestion et l'entretien des ressources en eau, la construction, les travaux d'entretiens et de réparation des biens de la cité.

Les fractions (les achiras)

Elles sont des unités sociales très actives qui rassemblent les familles d'un même ancêtre. Elle est conduite par un notable et dont la résidence se situe au niveau de la ville où ont lieu les mariages des membres de la fraction (l'achira). Tout résident mozabite doit faire partie d'une fraction s'il veut être aidé et protégé quand la nécessité se fera sentir. D'une manière générale, l'intervention de la fraction est susceptible de participer à un bien-être social. Les habitants par le biais de leurs fractions sont sensibilisés aux problèmes de leurs villes et aux préoccupations de leurs concitoyens. Toutes les fonctions sont bénévoles et s'articulent autour de la notion de solidarité.

Le conseil des notables « El a•yane »

Il est représenté par des chefs de fractions. C'est un organe consultatif auprès des institutions officielles chargées de la gestion urbaine telle que la mairie et auprès des promoteurs immobiliers privés. Aujourd'hui, toutes ses structures sont progressivement vidées de leurs contenus politiques, surtout après l'avènement de l'Etat national, pour ne garder qu'une règle de conduite sociale, qui influence grandement la configuration de la cité et les principes architecturaux de celles-ci. En somme, dans les ksour mozabites la solidarité, l'entraide communautaire et la bonne gouvernance sont des pratiques quotidiennes, il y a bien des siècles. En effet, la gestion de l'espace est garantie par la prise en compte de la vie des membres de la fraction. La concertation a toujours pris le pas sur la simple information. Etant membre actif de la communauté, l'individu est responsable devant ses pairs dans l'exercice de ses devoirs et de ses droits. Il ne peut en aucune manière renoncer à ses engagements, faute de quoi il perd tous les avantages de la communauté car comme il le disait Ferrand-Bechmann (2000:8) [] La solidarité est nécessaire à l'homme qui la pratique pour être heureux et pour vivre de manière plus citoyenne et plus humaine .

Depuis les années 1970 jusqu'au début de la décennie 1990, l'individualisme, l'argent, l'industrie, le snobisme, n'ont cessé de prendre racine dans la vallée. Les actions communautaires ont presque cessé à travers des actions spontanées et pleines d'enthousiasme. La djema compte beaucoup plus sur les collectivités locales pour régler ses problèmes. Cependant, avec l'accumulation d'innombrables problèmes de gestion des villes et le lancement Gharda à la formule Gharda à , certaines structures sociales ancestrales, telle que la djema , sont revenues au-devant de la scène sociale et politique. Les notions de solidarité et d'entraide sont réactivées et le potentiel humain local se mobilise.

Le nouveau Ksar TAFILELT : une adaptation des pratiques anciennes aux exigences actuelles

Dans la vallée du Mزاب, le mot ksar évoque jadis l'idée d'une agglomération fortifiée tendance plutôt rurale. Elle est le résultat d'une multitude de facteurs culturels et socio-économiques qui, en s'imbriquant, ont contraint les habitants à produire un habitat de survie formant un véritable système écologique (Côte et al., 2005:124). Habiter un ksar n'est pas du tout la même chose qu'habiter une cité. La différence, à l'origine, réside dans le fait que l'idée du matériel est reléguée au second plan, dès la conception du ksar.

Tafilelt échappe partiellement au modèle classique d'oasis basé sur la trilogie eau/habitat/

palmeraie. Il y a passage de l'eau rare à celle de l'eau abondante. Ici les habitants ne sont que des consommateurs. Le système hydraulique leur échappe totalement.

Dans l'esprit d'intégration, le ksar Tafilelt s'est fixé comme objectif le rétablissement structurel et morphologique avec l'ancien tissu caractérisé par une sobriété très poussée qui exprime l'austérité puritaine du rite ibadite (absence de décor). Sa typologie-morphologie et sa fabrication s'inspirent du modèle spatio-physique traditionnel (gabarit, hauteur, hiérarchisation des espaces extérieurs, prospects, types d'ouvertures, textures, couleurs etc.). La construction de ce ksar est significative, plus d'un titre, car, non seulement, elle constitue le prolongement culturel et chronologique naturel de la pentapole, mais elle illustre également la version contemporaine du savoir-faire local. Ce dernier a pu insuffler une dynamique sociale porteuse de renouveau et d'alternatives. C'est donc, un complexe social qui s'inspire profondément du modèle traditionnel, en se basant sur sa logique urbaine et architecturale, tout en s'adaptant aux besoins contemporains (parking, voies carrossables, éclairage public etc.).

Les habitants et les associations refusent la production urbaine issue uniquement des procédés dits modernes, ils ont recours à la combinaison entre techniques nouvelles et anciens savoir-faire pour arriver à créer des ensembles architecturaux adaptés à leur projet de société. Cela est illustré par le ksar Tafilelt, lieu où on a cherché un consensus entre tradition et modernité (ni tradition figée, ni modernité calquée). Il s'agit, d'un processus conscient de resourcement dans l'histoire urbaine locale. En d'autres termes, c'est un nouveau ksar d'inspiration traditionnelle mais au rythme des innovations techniques. En d'autres termes, c'est une réinterprétation du langage architectural des ksours traditionnels.

Figure 3. Ksar Tafilelt : lieu de recherche, palmeraie gauche du ksar menacé par le béton, ancien ksar Beni-Isguen en haut.

Source : Bouali-Messahel M., 2011, tiré de Google Earth.

Le premier critère du choix du site (superficie globale du terrain 22.5 ha avec une pente de 12-15%) pour bâtir ce nouveau ksar semble découler du souci de préserver la palmeraie (patrimoine ancestral et poumon de l'oasis) menacée par le béton et l'ancien cadre bâti, et du même coup de réhabiliter l'écosystème en péril. Cette sauvegarde est placée au premier plan des préoccupations, aussi bien des autorités locales que des associations culturelles locales. Le couple palmeraie-ville, caractéristique des oasis sahariennes, est aujourd'hui déséquilibré avec villes hypertrophiées et tendant souvent vers des conurbations et une palmeraie vieillissante et menacée (figure 3).

Le deuxième critère est sa proximité de la ville de Beni Isguen moins de deux km vol d'oiseau. Ce site rocailleux, bien exposé au soleil et loin de l'Oued Mzab s'ouvre directement sur la ville de Beni Isguen et sur une bonne partie de la vallée du Mzab. Le contact visuel avec la ville n'est de ce fait permanent (photos 2). Ceci donne à ceux qui l'habitent un sentiment de sécurité psychologique. L'observation du ksar Tafilelt montre un caractère d'unité et de cohésion car son système de voies est basé sur une très forte hiérarchie de rues et de places : rue(s) principale(s), rues secondaires et enfin impasses desservant les lieux d'habitation. Cette hiérarchie est rendue possible par la superficie, souvent réduite. L'unité de l'ensemble est souvent garantie par sa fermeture réalisée grâce à la mise en place d'un mur rempart séparant physiquement un espace intérieur réduit et cohérent, de l'espace extérieur infini, différent et parfois hostile.

Photo 2 Vue d'ensemble sur le ksar Tafilelt d'inspiration traditionnelle, il est ceinturé par un mur de rempart à l'instar des anciens ksour.

Source : Adad M.C et Radjem A., 2007.

La philosophie du projet du Ksar Tafilelt et son évaluation : une symbiose dans la production de l'habitat

La promotion immobilière appelée Association Amidoul (but non lucratif (son action principalement sociale) a pu relever le défi de l'acte de bâtir sur ce site difficile que par la rigueur dans la gestion et l'entraide communautaire. L'idée principale sur laquelle repose le Ksar Tafilelt est de créer un espace de vie pourvu suffisamment d'espaces verts et de structures d'animation afin de maintenir une dynamique sociale et une certaine liberté d'action valorisante : ni cité dortoir, ni ville brouillon, ni ghetto (Nouh, 2007). En d'autres termes, il s'agit de créer un vrai espace de développement social, défini par Verdier (2009:13) comme tant

[] l'espace qui émerge progressivement de la synergie entre les acteurs, les décideurs, les concepteurs d'un projet urbain, et les habitants actuels ou futurs qui sont concernés par ce projet : c'est l'espace qui traduit progressivement leurs aspirations au cours d'un processus d'accouchement partagé, qui leur permet d'en devenir coproducteurs et véritablement habitants au plein sens du terme.

Dans ce tout a été fait pour la mise en œuvre des principes de la mixité sociale, de la promiscuité positive et du développement durable. En pratiquant ce même espace, les habitants nantis et pauvres seront en mesure de tisser des liens d'amitié, de développer l'esprit de solidarité et d'échange. C'est un moyen concret pour renforcer la vie communautaire durable et prospère.

En vue de réduire au maximum le coût de réalisation de logement, et afin de parer aux effets de restrictions sociales et culturelles, la société de réalisation a opté pour l'approche associative. Celle-ci milite pour une meilleure satisfaction des futurs usagers de Tafilelt. L'effet de générer une dynamique sociale capable de développer chez eux la volonté de protéger le Ksar par une gestion efficace. Le projet vise aussi :

l'incarnation de la continuité entre génération par la mise en application d'une architecture inspirée du patrimoine traditionnel local (photos 3, 4, 5 et 6, ci-dessous).

le renforcement de la relation entre Etat et citoyen en vue d'atténuer la crise de logement.

L'amélioration du bien-être de la communauté en mettant à sa disposition trois types de maisons (tableau 2).

Tableau 2 Types d'habitation

Type d'habitation		Nombre de chambres	west eddar (patio)	Surface habitable m ²	Emprise au sol m ²	Taux	Coût dinar
type 1	Tranche 2002-03	03	01	110	50	12%	900 000
type 2		05	01	170	92	80%	1 350 000
type 3, tout le projet		08	01	220	132	3%	1 800 000
Total des logements		870 logements					

Source: Donn e d'enqu tes, 2007

Statut de l'habitation

Une fois acquise, l'habitation est soumise à un contrat de réservation notarié et un cahier de charge mentionnant les devoirs et les obligations du bénéficiaire. Parmi les droits, dans le cadre des révisions des prix, la société est en mesure de hausser le coût à un niveau ne dépassant pas les 10% du coût initial. Ainsi, le bénéficiaire peut exploiter tout ce qui est services communs (mosquée, parking, salles des associations, parc zoologique etc.). Il a aussi le devoir de ne pas lever les murs sur ses voisins, de ne pas ouvrir une fenêtre susceptible de déranger l'intimité d'autrui, de ne pas toucher aux murs mitoyens etc. Cependant à l'intérieur, il est libre d'intégrer des éléments de confort qui relèvent de la modernité et d'apporter sa touche personnelle en ce qui concerne le choix de la couleur, du type de façade et de la dalle de sol (photos 7 et 8). Dans le cas où l'acquéreur aurait failli ses obligations sociales, le comité de quartier est en droit de l'expulser de la maison.

L'expropriation interviendra lorsque au moins 90% des membres du ksar signataires d'une pétition dénoncent le comportement contraire à la moralité du groupe (manque d'hygiène, mauvais traitement des voisins, utilisation de l'habitation à des fins pernicieuses etc.).

Processus de la participation financière du bénéficiaire

Pour démarrer les travaux, l'Association Amidoul avait besoin d'un fonds de roulement. Pour ce faire, la communauté a participé avec une somme de sept millions de Dinars algériens sous forme de crédit. Les bénéficiaires, qui doivent être laborieux, appartiennent à la classe pauvre et moyenne (tableau 3).

Tableau 3 Divers co ts et intervenants dans la construction d une habitation, Ksar Tafi-
lelt

Touiza (participation physique dans la construction)	3 %
Type d Aide de l Etat dans le cadre du LSP (logement social participatif)	(450 000 Dinars la moyenne)
Aide communautaire	- Choix du terrain - D signation des b n ficiaires - Aide financi re
Coût Dinars/m²	7 000
Coût Dinars/m²	7 000
Montant global à payer par le bénéficiaire en Dinar	870 550/ 4 tranches
Montant global à payer par le bénéficiaire en Dinar	870 550/ 4 tranches

Source : Donn es d enqu tes, 2007

Pour b n ficier du contrat de r servation notari et du cahier de charge, le postulant doit tre accept par la commission sociale apr s tude du dossier. Il doit verser une avance de 15 20% sur la somme globale payer pour devenir propri taire. C est le cas des gens pauvres, des veuves et des vieux sans ressource. Ensuite, il est libre de verser ce qu il peut dans le compte de la soci t . Dans le cas o les b n ficiaires seraient incapables de verser la premi - re tranche de 1/4 de la somme globale et qui est quivalent 150000 Dinars, la commission sociale de l Association Amidoul intervient aupr s des charitables pour demander de l aide. L aide peut se faire sous forme d aum ne (Zakate), de don ou de kafara (somme d argent donn e par quelqu un qui a commis un grand p ch). Pour des raisons religieuses, le recours aux banques est proscrit.

Afin que l op ration volue dans le bon sens et gagne de la cr dibilit aupr s du citoyen et une fois qu un nombre d habitations est fini, les b n ficiaires, qui ont pay la totalit du montant ou pr cis ment le £ de la somme globale, peuvent y acc der. Si le nombre des personnes qui ont pay la somme n cessaire est sup rieur aux habitations r alis es, on proc de

au tirage au sort afin d'éviter l'arbitraire et le choix d'lib r . De cette manière les gens sont traités sur le même pied d'égalité et de facto on crée un sentiment de confiance pour les autres habitants qui attendent leurs tours. Chaque habitation, quel que soit son emplacement, est choisie selon le tirage au sort. Cette opération se fait de la manière suivante : une assemblée générale regroupant les bénéficiaires concernés a eu lieu en présence des notables de la ville, les chefs des tribus et les autorités locales. On procède au tirage au sort sachant que toute l'opération est filmée. La cassette d'enregistrement est conservée pour une période de cinq à dix ans dans les archives de l'Association Amidoul afin de justifier le choix dans le cas d'une requête. Cette opération a aussi un sens spirituel et symbolique et se fait suivant un rituel.

Toutefois, la solidarité et le travail collectif gratuit, qu'on appelle localement la touiza, sont toujours de mise pour les usagers qui n'ont rien avoir avec le bâtiment mais sont assez qualifiés dans d'autres domaines, savoir l'enseignement, la médecine, le paramédical etc. Les mêmes personnes peuvent aussi accomplir certaines activités assez simples, telles que l'implantation des palmiers, l'entretien des espaces verts communs (tableau 4).

Tableau 4 Coût de chaque type d'habitation par rapport à la Touiza (travail collectif gratuit)

Logement individuel	Prix en Dinars	Gain en Dinars de la touiza 3%
Type 1	847 500.00	2 5425
Type 2	1 320 550.00	39 616.5

Source : Données d'enquête, 2007.

La durée de construction d'une habitation, finition comprise, est estimée huit mois, tout le ksar (870 logements) six ans environ.

Montage financier et coût de réalisation

Le montage financier est constitué essentiellement de l'apport du bénéficiaire et de l'aide de l'Etat par le biais de la CNL (Caisse National de Logement). Le prêt bancaire avec intérêt est prohibé par le rite ibadite (tableau 5).

Tableau 5 Montage financier du logement type 2 (F5)

Source de financement	Montant en Dinars
Bénéficiaire	870 550.00
CNL	450 000 la moyenne
Aide bancaire	-
Total	1 320 550 .00

Source : Données d'enquête, 2007

La somme que doit payer le bénéficiaire est très importante et n'est pas la portée des familles bas revenu. A ce titre, le montant est réparti sur quatre tranches afin de faciliter le paiement :

- / la signature du contrat de réservation : 220 000 Dinars;
- / la fin des gros travaux ;
- / la remise des clés ;
- / sera échelonné selon le revenu de l'acquéreur.

La dernière tranche est d'abord prise en charge par le promoteur. L'utilisateur est ensuite appelé à acquiescer de cette somme suivant un schéma établi selon son revenu. Le coût obtenu par l'Association Amidoul est compensatif par rapport à celui de la production industrielle. Les savoirs, l'abnégation, l'entraide communautaire, l'organisation des travaux, les techniques de construction, la production sur place de certains matériaux de construction et le respect des délais sont, à notre avis, la clé de voûte de ce record. L'ensemble des données du site et des possibilités économiques ont été bien étudiées et discutées au sein de l'équipe de travail et auprès des groupes sociaux. En outre, l'Association Amidoul a eu un contact permanent et direct avec les bénéficiaires sans aucun interlocuteur. Ceci a créé chez eux un sentiment de confiance car les gens qui sont en charge de l'opération sont très connus par leur loyauté envers la communauté, leur engagement et leur dévouement. Chacun a pu comprendre le sens donné à cette procédure et son intérêt afin que la participation soit efficace, surtout il s'agit ici également de la répartition des tâches et la délégation des pouvoirs.

À côté de ses résultats positifs sous plusieurs aspects, l'expérience est déficitaire du point de

vue d'une conception assistée par l'utilisateur. Faut-il en déduire qu'il existe un fossé infranchissable entre une telle conception et les autres objectifs du projet (en particulier la rigueur architecturale) ? Bien entendu, il est difficile de formuler une réponse à une telle question sur un plan théorique. Mais d'un point de vue méthodologique, il semble que la distance entre ces différentes exigences aurait pu être réduite si l'on s'était fondé sur une définition moins abstraite des destinataires et de leurs pratiques. Ainsi, bien que la distribution des habitations se fasse dans la transparence et au tirage au sort, le bénéficiaire est considéré comme un numéro. Il ne peut pas choisir en toute liberté la situation et la position de sa maison. Aussi, la typification est de mise. Cela suppose que la conception intérieure n'a pas pris en considération, en termes d'espace, les besoins très particuliers du bénéficiaire. En d'autres termes, c'est une démarche classique, le promoteur est parti d'une définition statistique de la population-cible en termes de composition démographique du ménage et de seuil de revenu, avant d'élaborer un projet précis (disposition du quartier, typologie du logement, équipements collectifs) et enfin de chercher en fin de course à identifier des personnes réelles répondant à ces critères et à ces formes construites dans une large mesure prédéterminées. Néanmoins, pour satisfaire spatialement la majorité des habitants, le promoteur a pris le soin de concevoir les habitations en s'inspirant du modèle traditionnel local (le tizafri -salon pour femme-, le séjour, la cuisine, les chambres sont organisés autour de west-eddar -hall central). En procédant à l'étude comparative des données du tableau ci-dessous, on remarque que le m² dans le ksar Tafilelt revient moins cher par rapport aux programmes sociaux 18 000 Dinars/m² pour les programmes LSP et 14 000 Dinars/m² pour le logement social (tableau 6).

Tableau 6 Coûts des divers types de logement

Type de logement	Montant Dinars/m ²
Ksar Tafilelt	7 000
Logement social classique	14 000
Logement social participatif (LSP)	18 000
Logement promotionnel	26 000

Source: Adad M.C et Radjem A., 2007.

Conclusion

La construction par les propriétaires est une tradition ancienne et significative au Mozab. C'est grâce à l'entraide communautaire et aussi au travail collectif que les ménages à faible revenu ont pu accéder à des maisons décentes et confortables, et cela sans empiéter sur leurs temps de travail. La solidarité communautaire et l'apport de l'Etat ont été positifs sur le plan de la réduction des coûts non seulement pour les ménages concernés, mais aussi pour la communauté dans son ensemble. Les Mozabites ont pu utiliser à bon escient toute aide financière de la part des autorités locales ou centrales pour peu qu'elles soient en conformité avec le rite ibadite. Cette approche est, dans son esprit, en conformité avec la tradition millénaire mozabite en matière de fabrication des ksour. Le coût de réalisation des habitations du ksar Tafilelt est largement inférieur à ceux de l'Etat.

Dans cette tentative, le promoteur a été toujours à l'écoute des bénéficiaires qui ont ainsi pu élaborer des stratégies architecturales, urbaines, sociales, économiques et culturelles. Ces bénéficiaires sont consultés durant tout le processus de décisions. Le habitant et l'expert travaillent ensemble. La gestion du ksar est l'affaire de tous. Elle se base sur la mobilisation et la reconnaissance des responsabilités des acquéreurs dans la gestion de leur vie quotidienne et de leur cadre de vie de leur quartier.

Ici, bien que le produit final soit abordable, l'analyse des tâches (décomposition et évaluation du travail technique et administratif) fait ressortir l'hégémonie du promoteur privé sur la gestion de l'opération. Cette manière d'agir, qui est volontairement acceptée par les familles, constitue, à notre sens, un handicap pour promouvoir réellement l'esprit de participation qui fait, en réalité, référence à l'implication totale des participants dans la mise en œuvre de leurs espaces de vie.

La souplesse du paiement a facilité l'accès à la propriété. Plus le nombre de tranches à payer est grand et plus les personnes démunies auront la chance de bénéficier d'un logement bas coût, même si l'opération prend plus de temps, car la somme à rembourser est dérisoire. La participation des habitants dans la mise en œuvre de leurs espaces habités a contribué favorablement à éviter les transformations désastreuses des logements.

En conséquence, en procédant à la comparaison des coûts de revient de la production de l'Etat et celle de la société Amidoul, nous avons pu constater que la différence est de taille. Les maisons du ksar Tafilelt reviennent moins chères. Ces résultats très encourageants de telle complémentarité entre intervention de l'Etat et action communautaire dans la produc-

tion de l'habitat apparaît comme un véritable outil de développement mis à la disposition des citoyens et des autorités publiques — condition que la société locale soit bien organisée et que les fonds publics doivent être utilisés d'une manière rationnelle. L'abnégation, la rigueur dans la gestion et le suivi permanent des opérations sont des conditions nécessaires pour réussir la mise en œuvre de ces espaces urbains.

Références bibliographiques

ADAD, Med Cherif, 2008 : Participation de la population à son habitat : cas d'un nouveau ksar au M'zab, revue des Science et technologie D, n 28, pp.67 -76.

ADAD, Med Cherif, 2005 : M'zabisme et moteurs de la fabrication de la ville, Production des nouveaux ksour, cas de la vallée du M'zab, ksar de Tinnemirine et de Tafilelt, symposium international, Université d'Oran, faculté d'architecture et GS, actes non publiés.

André, Ravreau (1981) : Le M'zab une leçon d'architecture, Paris, Edition Sindbad, ISBN 2.7274.01138.8, 278 p.

BEN YAMMI, Brahim, 1996 : Naissance d'une vallée, in La lettre de Ghardaïa, n 32, Ghardaïa, pp.2-3.

Benyoucef, Brahim, 2009 : Les villes nouvelles, autopsie d'une expérience locale, in revue Vie des villes n 18, pp.54-61.

Benyoucef, Brahim (1992) : Le M'zab, espace et société, Alger, Impr Aboudaoud, 292 p.

Bisson, Jean, 1964 : Deux maisons à Beni Isguen (M'zab), étude comparative, Travaux de l'IRS, tome XIX, Alger, pp.183-194.

Bisson, Jean (2003) : Mythes et réalités d'un désert convoité, le Sahara, Paris, L'Harmattan, ISBN 2-7475-5008-7, 479 p.

Bisson et JARIR, 1986 : Ksour du Gourara et du Tafilelt, de l'ouverture de la société oasisienne à la fermeture de la maison, in Annuaire de l'Afrique du nord, Tome xxv, Aix-en-Provence, pp.329-345.

Bourdieu, Pierre (1958) : Sociologie de l'Algérie, Coll. que sais-je (no 802), Paris, Presses Universitaires de France, 127 p.

Bousquet, Christian, 1986 : Les nouveaux citadins de Beni-Isguen, M'zab (Algérie), in petites villes et villes moyennes dans le Monde Arabe (tome 2), Université de Tours, Fascicule de Recherches d'URBAMA n 17, vol 2, pp.435-450.

Coté, Marc, 2002 : Une ville remplit sa vallée, Ghardaïa, in revue Méditerranée, n 34, Aix-en-Provence, pp.107-110.

COTÉ, Marc (2006) : Si le Souf m'a fait cont, Comment se fait et se défait un paysage, Constantine, Média-Plus, ISBN 9961-922-42-5, 135 p.

Coté, Marc (2005) : La ville et le désert, le bas-Sahara algérien, Paris, KARTHALA, Aix-en-Provence, IREMAM, ISBN 2-84586-733-6, 306 p.

Donnadieu et Didillon (1977) : Habiter le désert, les Maisons mozabites, Bruxelles, éd. Pierre Mardaga, ISBN 2-87009-086-2, 254 p.

Fridessy, Edina, 1994 : Entraide et solidarit chez les Mozabites Ibadites, Nanterre, Universit Paris X, Ma trise d ethnologie.

Ferrand-Bechmann, Dan (2000) : Le m tier de b n vole, Paris, d. Economica, ISBN 2 - 7178-3997-6,160 p.

Ferrand-Bechmann, Dan (1992) : Entraide, participation et solidarit dans l habitat, le cas de 7 pays, France, Canada, RFA, Br sil, Israfl, Espagne, USA, Paris, di. L Harmattan, ISBN 2-7384-1379-X, 246 p.

Mar ais, George (2004) : Villes et campagnes d Alg rie, Alger, dition du Tell, ISBN/ISSN/EAN 9961-7731-9, 150 p.

Bouali-Messahel, MOUNIA, 2011: Tafilelt, a community project to preserve the Mzab Valley, Enhr Conference 5-8 July, Toulouse, France, www. Enhr2011.com

Khelil, Abdelkader (1998), Les villes du Sud, dans la vision du d veloppement durable, Alger, Minist re de l quipement et de l Am nagement du Territoire, 240 p.

Nouh, Ahmed (2007) : Du r ve la r alit Tafilelt, une affaire de foi, Colloque international, Vall e du M zab, patrimoine de l humanit face aux nouveaux enjeux et d fis, EPAU d Alger et OPVM, Gharda a, actes non - dit s.

REDJEM A et KHALFALLAH B (2009) : The socio-cultural dimension of urban planning in Bou-saada (Algeria), annales de g ographie, universit de Bucarest, juin 2009, pp 65 -75.

Verdier, Philippe (2009) : Le projet urbain, apprendre faire la ville avec ses habitants, Paris, ditions Adels et Yves Michel, ISBN 978 2 913492 69 1, 264 p.

<http://cartes.visoterra.com/carte-plan/algerie.html>

¹ Halga signifie cercle ; Azzaba signifie tre loin . Un Azzaba est dignitaire religieux du haut de la hi rarchie religieuse.

² Djama est un mot arabe qui signifie un groupe social coh rent et solidaire.

La Revue Perspectives & Soci t s est dit e par le Carrefour
Africain de Recherche et d Echanges pour le D veloppement
(CAREDE)

Volume 3, num ro 2, 2012

Dans ce num ro :

Editorial	5
L Afrique cinquantaire dans la mondialisation conomique et politique : l ge de la n cessaire rupture ?	10
D mocratie lectorale et violence politique au Togo	31
Gouvernance associative en milieu universitaire camerounais : associations ethniques d tudiants, une survie n goci e au sein de l Universit de Yaound I.	57
Finances publiques en RDC entre crise et refondation	76
Etude de l interaction rosion c ti re et activit s touristiques sur le littoral de Saly Portudal au S n gal	103
Production de l habitat dans les nouveaux ksour : symbiose entre inter- vention de l Etat et action Communautaire : cas du ksar Tafilelt dans la vall e du M'zab	124

www.carede.org

Revue Perspectives & Soci t s

Carrefour Africain de Recherche et d Echanges pour le D veloppement

BP : 1683 Abomey-Calavi (B nin)

Site web : www.carede.org

Courriel : carede@carede.org / afrikared@yahoo.fr

Tél: (00229) 90 92 03 18

Mise en page et couverture : Alban KAKAI

§ CAREDE, Juillet 2012